

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Rappel au règlement** (p. 2).
MM. Jacques Brunhes, le président.
2. **Réforme de la protection sociale.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2).
M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.
Rappels au règlement (p. 6)
MM. Jacques Brunhes, Claude Bartolone.
Suspension et reprise de la séance (p. 7)
MM. Jean-Pierre Brard, le président.
Reprise de la discussion (p. 7)
M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles.
Rappels au règlement (p. 10)
MM. Jacques Brunhes, Claude Bartolone, Mme Muguette Jacquaint, M. le président.
Suspension et reprise de la séance (p. 12)
Reprise de la discussion (p. 12)
M. Daniel Mandon, rapporteur de la commission des affaires culturelles.
Rappels au règlement (p. 16)
MM. Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, Julien Dray, Pierre Mazeaud.
Suspension et reprise de la séance (p. 19)
Reprise de la discussion (p. 19)
M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Rappels au règlement (p. 21)

MM. Rémy Auchédé, André Gérin, le président, Jacques Brunhes.

Suspension et reprise de la séance (p. 22)

M. Jean-Pierre Brard.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 22)

Exception d'irrecevabilité de M. Fabius : MM. Claude Bartolone, Pierre Mazeaud, Jacques Brunhes.

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

MM. Claude Bartolone, Julien Dray.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

MM. Claude Bartolone, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale ; le rapporteur, Pierre Mazeaud, Mme Muguette Jacquaint, MM. Jean-Pierre Foucher, Julien Dray. – Rejet, par scrutin, de l'exception d'irrecevabilité.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 33)

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Désignation de candidats à des organismes extraparlimentaires** (p. 47).
4. **Ordre du jour** (p. 48).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Jacques Brunhes. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58...

M. le président. Alinéa 1, je parie ! (*Sourires.*)

M. Jacques Brunhes. Exactement ! Nous avons discuté de la motion de censure voici quarante-huit heures et, depuis, se sont déroulés des événements nouveaux et extrêmement importants. Aujourd'hui, des secteurs entiers se mettent à leur tour en mouvement...

M. Jacques Limouzy. Pas ici !

M. Jacques Brunhes. ... et les manifestations connaissent une ampleur sans précédent. On parle en effet de record de manifestants à Marseille et dans je ne sais plus quelle ville ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si vous voulez des précisions, mes chers collègues, je peux vous les donner. Vous les trouverez d'ailleurs sur les dépêches de l'AFP. De plus, des manifestations commencent à l'instant même en région parisienne, dont vous pourrez mesurer l'importance. Mais il y a encore un événement nouveau. En effet, le Premier ministre vient de perdre douze points dans les sondages et le Président de la République huit points.

En raison de tous ces événements nouveaux, vous comprendrez sans doute, monsieur le président, que je demande une suspension de séance pour réunir mon groupe. Je souhaiterais que ce temps soit utilisé par M. le ministre et par M. le secrétaire d'Etat pour prendre contact avec M. le Premier ministre afin de savoir si nous devons débattre de ce projet de loi d'habilitation pour des ordonnances qui sont contestées dans tout le pays. Lorsque M. Barrot aura consulté M. Juppé et lorsqu'il nous aura répondu, je pense, monsieur le président, qu'il sera nécessaire de réunir la conférence des présidents, ce qui demandera aussi un certain temps. Pour tout cela, je demande donc une suspension de séance de deux heures.

M. le président. Monsieur Brunhes, je vous sais gré d'avoir appelé mon attention sur l'article 58 du règlement. En son troisième alinéa, cet article dispose en

effet : « Les demandes de suspension de séance sont soumises à la décision de l'Assemblée sauf quand elles sont formulées par le Gouvernement, par le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond ou, personnellement et pour une réunion de groupe, par le président d'un groupe ou son délégué dont il a préalablement notifié le nom au président. » A l'heure qu'il est, je ne dispose pas du nom de ce délégué. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste. - M. Brunhes brandit la délégation.*) En conséquence, je ne peux pas faire suite à votre demande de suspension de séance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, si vous voulez jouer à ce jeu, vous n'y gagnerez rien ! Ce n'est pas sérieux !

M. le président. Je ne joue pas à « ce jeu, » monsieur Brunhes. La meilleure preuve que je n'ai pas votre délégation, c'est que vous l'avez vous-même en main. Ce qui n'est pas sérieux, c'est de ne pas respecter le règlement quand on fait soi-même un rappel au règlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Qu'il soit bien clair que, pendant ces journées que nous allons vivre ensemble, je ferai preuve du libéralisme qui est le mien en toutes circonstances, mais dans le cadre du respect absolu du règlement.

2

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi autorisant le Gouvernement par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n^{os} 2405, 2414).

La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Premier ministre est venu devant vous, le 15 novembre dernier, pour présenter le plan de réforme et de sauvegarde de la protection sociale et il a recueilli de votre part un soutien très large.

M. Paul Mercieca. Mais pas celui du pays !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il me revient de vous présenter aujourd'hui le projet de loi que le Premier ministre vous avait annoncé, habitant le

Gouvernement à prendre, par ordonnances, les dispositions nécessaires à l'adaptation de notre sécurité sociale. Je rappellerai en effet brièvement que la volonté qui sous-tend toute notre démarche, c'est l'adaptation de notre sécurité sociale pour sa sauvegarde. Quelles que soient nos divergences, je crois que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de la consolider.

Mme Muguette Jacquaint. Vous allez la torpiller !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut faire vite, car il y a urgence. Il faut en effet régler la dette cumulée, arrêter l'accumulation des déficits si nous voulons sortir d'un système qui nous conduirait, peu à peu, à une solidarité à crédit. Aujourd'hui la sécurité sociale, pour le seul régime général, perd 165 millions de francs par jour. Il faut donc agir. Si nous ne le faisons pas, la sécurité sociale pourrait, un jour, se trouver dans l'incapacité de payer les prestations et d'assurer les remboursements de soins auxquels les Français ont droit.

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Notre protection sociale est plus que jamais nécessaire. Il faut garantir les retraites, aider davantage les familles, permettre l'accès de tous au progrès médical. Nous devons donc prendre des mesures de fond et ne pouvons pas nous contenter d'un plan de colmatage des comptes. C'est tout l'esprit qui anime ce plan. J'ajoute qu'aucune alternative sérieuse n'a été proposée aux Français pour sauvegarder la sécurité sociale.

M. Jean-Claude Gayssot. Mais si, nous avons fait des propositions alternatives !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous en débattons. Encore faut-il que le débat puisse se dérouler !

Après l'objectif, j'en viens à la méthode. C'est l'urgence qui dicte le recours aux ordonnances. La procédure n'est pas nouvelle. En 1945, c'est par ordonnances que le Gouvernement crée la sécurité sociale ; en 1967, c'est par ordonnances que le Gouvernement de Georges Pompidou réforme son organisation ; en janvier 1982, c'est encore par ordonnances que le Gouvernement de Pierre Mauroy cherche, lui aussi, à adapter la protection sociale.

M. Jean-Claude Gayssot. Ce n'est pas la même situation !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela dit, ce n'est pas parce que le Gouvernement utilise cette procédure qu'il prétend agir seul. Le principe qui sous-tend cette réforme, c'est de faire appel à la responsabilité personnelle de chacun. La sécurité sociale est entre nos mains à tous. C'est pourquoi le Gouvernement entend travailler dans la plus grande concertation. Le Premier ministre a redit avant-hier notre souhait de poursuivre les dialogues engagés.

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut négocier !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je recevrai, dans les tout prochains jours, à la demande du Premier ministre, les représentants des organisations syndicales pour discuter à la fois des principes retenus et de la mise en œuvre des décisions concrètes. Par ailleurs, les parties concernées par les différentes mesures techniques envisagées seront entendues. Hervé Gaymard et moi-même, avons déjà un calendrier bien rempli.

M. Jean-Claude Gayssot. Les manifestations aussi sont bien remplies et plus de deux millions de personnes sont en grève aujourd'hui !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Nous allons nous mettre à l'ouvrage avec le désir d'ouvrir le plus largement possible la concertation avant de faire certains choix.

Après avoir expliqué le pourquoi et le comment de cette réforme, je voudrais revenir sur certains malentendus pour achever de les dissiper. Il est certain que cette loi d'habilitation concerne la sécurité sociale, mais pas les régimes spéciaux de retraites, qui donnent lieu aujourd'hui à certaines discussions. Ceux-ci n'entrent pas dans le champ de la loi d'habilitation.

M. Denis Jacquat. C'est très bien de le dire !

Mme Muguette Jacquaint. Cela vient de sortir ! (*Protections sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est tout neuf !

M. Denis Jacquat. Non, et c'est très bien de le répéter !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Comme tous les régimes par répartition, les régimes spéciaux doivent être consolidés, et c'est cette nécessité qui a amené le Gouvernement à engager une procédure dont je voudrais rappeler qu'elle est tout à fait rassurante en ce sens qu'elle suppose d'abord l'établissement d'un livre blanc sur les régimes spéciaux par une commission indépendante.

M. Jean-Claude Gayssot. Il y a déjà eu des livres blancs sur les retraites complémentaires !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce livre blanc doit être écrit. Il sera ensuite suivi de discussions approfondies pour rechercher le plus large accord possible. Évidemment, le Gouvernement n'a, à ce jour, arrêté aucune décision car il a besoin d'un diagnostic clair sur ce sujet difficile. Il est vrai que la retraite est, pour les Français, l'un des repères essentiels de leur vie quotidienne.

M. Jean-Luc Prével. Tout à fait !

Mme Muguette Jacquaint et Mme Janine Jambu. Ah ! quand même !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Et c'est la raison pour laquelle ce dossier n'entre pas dans le champ de la loi d'habilitation, j'insiste sur ce point, mesdames, messieurs les députés communistes.

M. Jean-Claude Gayssot. Retirez votre plan !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je le redirai autant de fois qu'il le faudra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes en train de nous dessaisir de tout ! Heureusement qu'on a voté une réforme constitutionnelle !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Autre sujet qui n'entre pas dans le champ de la loi d'habilitation : la réforme du financement de la protection sociale. Cette réforme fera l'objet de lois ultérieures. La réflexion doit être approfondie, en concertation avec tous. Il s'agit là aussi de progresser en ne faisant plus supporter excessivement à l'emploi la charge du financement de la sécurité sociale. Des efforts ont été entrepris et je vou-

drais saluer M. Ballardur, ici présent, qui a engagé cette réforme, que nous devons précisément conduire plus loin...

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut saluer Pasqua aussi !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... pour basculer une partie des cotisations maladie, assises sur les salaires, sur une contribution sociale généralisée élargie à des revenus qu'elle ne touche pas aujourd'hui, en particulier à ceux du patrimoine, du capital. Ce sera l'objet d'une longue concertation à laquelle sera associé en priorité le Parlement, par l'intermédiaire de ses commissions, et qui permettra probablement d'engager des réformes attendues depuis longtemps. Je pense, par exemple, à la réforme des cotisations patronales, dont l'assiette doit être diversifiée en intégrant des notions comme la valeur ajoutée de l'entreprise ou son chiffre d'affaires.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Enfin, ce sera à cette occasion seulement que le mode de financement de la politique familiale sera adapté. Mais attention ! Je le dis à l'intention de l'Assemblée : la politique familiale ne sera pas modifiée n'importe comment ; elle ne sera pas modifiée sans garantie absolue pour elle. Les Français sont conscients d'une certaine inadaptation du système actuel, trop complexe. La meilleure méthode peut paraître être la soumission à l'impôt sur le revenu des allocations familiales, mais, là encore, ce n'est pas par ordonnances que le Gouvernement entend procéder. A ce stade, il a déjà pris trois engagements : l'argent de la famille ira à la famille (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) ; la réforme protégera les familles modestes et les familles nombreuses ; un nouvel élan sera donné à la politique familiale dès 1998, dans l'esprit de la loi votée en 1993.

M. Henri Emmanuelli. Pour les hauts revenus !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. J'en viens à la portée de la loi d'habilitation.

Tout d'abord, il sera procédé à des prélèvements exceptionnels temporaires que nous avons voulu les plus justes possibles.

Mme Muguette Jacquaint. Ce sera temporaire pendant trente ans !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les plus modestes seront épargnés de tout prélèvement. Ce sera le cas des bénéficiaires du RMI, du minimum vieillesse, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de parent isolé, de l'allocation veuvage ou encore des chômeurs en fin de droits. Les revenus du capital seront taxés, tout de suite par le RDS, à terme par l'élargissement de la CSG. Cette volonté d'équité est plus ambitieuse que les décisions prises à l'époque de la création de la CSG, et cela personne ne peut le contester. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Si des retraités et des chômeurs vont voir leur cotisation maladie augmenter, il ne faut pas se tromper : seul un tiers des retraités, ceux qui sont imposables, et un cinquième des chômeurs, ceux qui sont rémunérés au-dessus du SMIC, seront dans ce cas. Leur taux de cotisation est actuellement quatre fois plus faible que celui des salariés. Les entreprises seront également mises à contribution...

M. Christian Bataille. Faiblement !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... à hauteur de 5 milliards de francs, par une contribution exceptionnelle à la charge de l'industrie pharmaceutique – 2,5 milliards – par un prélèvement sur les primes d'assurance des grandes entreprises, pour 2,5 milliards également.

M. Christian Bataille. Une goutte d'eau !

M. Jean-Pierre Brard. Et les privilégiés ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mais, par-delà ces prélèvements exceptionnels temporaires rendus inéluctables par la dette sociale, nous devons réussir ensemble l'adaptation de l'assurance maladie. C'est là le volet le plus ambitieux des ordonnances que nous allons préparer ensemble. La santé est au cœur des préoccupations des Français. Elle nécessite depuis longtemps des réformes de fond. C'est ce que prévoit le plan.

La clarification commence par l'attribution de ses responsabilités au Parlement, notamment dans la fixation des objectifs de dépenses...

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'étatisation !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et, disons-le, dans l'élaboration d'une grande politique de santé. C'est l'objet de la révision constitutionnelle qui sera proposée par le Gouvernement et de la loi organique.

M. Jean-Pierre Brard. Parlement-croupion !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mais c'est aussi l'architecture des compétences réparties entre les organismes de sécurité sociale et l'Etat que nous devons revoir. A la tutelle, parfois un peu tatillonne sur les détails et insuffisamment attentive à l'essentiel, nous substituerons une contractualisation, qui est une méthode tout à fait moderne, efficace et nouvelle de lier la démocratie politique et la démocratie sociale.

En outre, nous régionaliserons...

M. Jean-Pierre Brard. La santé à vingt et une vitesses !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... car nous sentons bien qu'il faut désormais rapprocher la sécurité sociale de ses assurés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Les rapprocher de la misère !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. La pratique de la médecine de ville sera améliorée grâce à toute une série d'outils qui devront rapidement être mis sur pied. Nous lancerons les bases d'une réforme de l'hôpital de manière à améliorer encore la qualité des soins dans les 4 000 établissements de santé. Enfin, nous veillerons à éviter les abus et les gaspillages.

M. Jean-Pierre Brard. Lesquels ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mesdames, messieurs du parti communiste, je voudrais répéter que les projets ne comportent aucune mesure de déremboursement de médicaments – il n'en a pas toujours été ainsi – et de soins ! Ce que nous voulons, c'est mener une véritable politique de la santé publique, développant la prévention, les bonnes pratiques médicales...

M. Jean-Pierre Brard. C'est quoi « les bonnes pratiques médicales » ?...

M. Christian Bataille. Avec vous, monsieur le ministre, ce sont les bonnes paroles, pas les bonnes pratiques !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... les indicateurs sanitaires, la coordination des soins entre médecine de ville et hôpital.

Grâce à une réorganisation de la chaîne des responsabilités dans les caisses, nos projets permettront de maîtriser les comptes de l'assurance maladie qui constituent la principale difficulté, tout le monde le reconnaît.

Je conclus, mesdames, messieurs les parlementaires. Pour aller au rythme où il le faut, le Gouvernement a préféré la voie des ordonnances,...

M. Jean-Pierre Brard. Parlement-croupion ! C'est ça la démocratie !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais, je le redis une nouvelle fois devant vous, il ne s'agit pas pour autant d'un blanc-seing demandé au Parlement.

M. Henri Emmanuelli. Si !

M. Jean-Pierre Brard. Demandé aux béni-oui-oui !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. D'abord, le programme que les ordonnances vont mettre en œuvre est connu. Le plan a déjà fait l'objet d'une première approbation,...

M. Jean-Claude Gayssot. C'est pour cela que les gens manifestent !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... puisque, à la motion de censure, vous avez préféré la motion de confiance (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Deuxièmement, le projet de loi est extrêmement détaillé.

M. Edouard Landrain. Mais oui !

M. François Rochebloine. Bravo !

M. Jean-Pierre Brard. Alors, pourquoi les ordonnances ?

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Troisièmement, les cinq ordonnances que le Gouvernement projette sont connues. Elles portent sur le remboursement de la dette sociale, le rééquilibrage financier sur 1996 et 1997, la réforme de l'organisation des caisses, la réforme de l'hôpital et les nouveaux instruments de maîtrise médicalisée des dépenses. La période de validité de l'habilitation est connue elle aussi : quatre mois à compter de la publication de la loi...

M. Christian Bataille. Phraséologie généreuse, mais sans moyens financiers.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et, conformément à la Constitution, le contenu des ordonnances sera validé par une loi de ratification dont le projet devra être déposé avant le 31 mai 1996.

M. Henri Emmanuelli. Par vous ou vos successeurs !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je le redis devant le président de la commission des affaires sociales et devant toute l'Assemblée, les commissions parlementaires seront associées à la préparation des ordonnances comme les partenaires sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Edouard Landrain. Très bien ! C'est ça la démocratie !

M. Jean-Pierre Brard. Et à l'heure du thé, M. Barrot passera les petits fours !

M. Claude Bartolone. Nous ne voulons pas être associés, mais parties prenantes !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Les organismes nationaux de sécurité sociale seront aussi parties prenantes dans l'élaboration de la réforme et Hervé Gaymard et moi-même aurons très prochainement une rencontre avec les présidents des caisses nationales.

Ainsi, le Gouvernement pourra prendre rapidement la plus grande partie des décisions nécessaires pour mettre en œuvre le plan tout en s'attachant à ce que les décisions soient concertées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne dialoguez pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mesdames, messieurs les députés, quelles que soient les interruptions, que je regrette, pour ma part, car je m'efforce toujours, monsieur le président – cela a toujours été ma pratique, ça le sera pendant tout le débat –, ...

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes obstiné, entêté, obtus !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... de respecter mes interlocuteurs et de les écouter.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'écoutez rien !

M. Jean-Pierre Brard. Vous écoutez avec des boules Quiès !

M. Claude Bartolone. Vous écoutez quand vous êtes obligé de le faire !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce que je veux dire, c'est que tout cela doit déboucher sur une assurance maladie pour tous...

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'assurance décès de la protection sociale !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... car, vous le savez, le Gouvernement n'a pas non plus inclus dans le projet de loi d'habilitation le texte qui fera l'objet d'une loi ordinaire et qui permettra, en ce cinquantième anniversaire de la sécurité sociale...

M. Christian Bataille. Bel anniversaire !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... de bâtir une assurance maladie suffisamment solide pour couvrir tous les Français sans exception et de la façon la plus efficace.

M. Jean-Claude Gayssot. Ils sont des milliers aujourd'hui à vous dire non !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est ce à quoi nous attachons le plus grand prix.

M. Edouard Landrain. Il était temps de le faire.

M. Christian Bataille. Vous n'y croyez pas vous-même, monsieur le ministre !

M. Jean-Claude Gayssot. Les Français ne vous croient pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ainsi, monsieur le président, avec Hervé Gaymard, qui répondra lui aussi, bien sûr, aux différentes questions,...

M. Claude Bartolone. J'espère qu'il le fera mieux que ce matin !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... nous comptons sur l'Assemblée pour mener à bien un chantier que nous considérons comme vital pour l'avenir des Français, pour leur vie de tous les jours.

Dans ce pays qui rencontre des difficultés de compréhension mutuelle...

M. Jean-Pierre Brard. Ah bon ?

M. Claude Bartolone. Barrot, samouraï ! Mais enfin, vous ne croyez pas vous-même à ce que vous dites !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... ce chantier doit être l'occasion – et il le sera, j'en suis convaincu – de renouer les fils du dialogue et d'introduire les réformes qui s'imposent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, puis à M. Bartolone pour des rappels au règlement.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, vous savez en quelle estime je tiens le travail que vous accomplissez à la présidence de cette assemblée.

M. Edouard Landrain. Bravo !

M. Jacques Brunhes. Je sais aussi de quelle manière méticuleuse vous lisez le règlement.

M. Francis Delattre. Ça commence très mal !

M. le président. Je crains le pire ! (*Sourires.*)

M. Jacques Brunhes. Tout à l'heure, vous avez refusé ma demande de suspension de séance parce que le billet rose que j'avais entre les mains – la délégation que m'avait donnée le président de mon groupe – n'était évidemment pas encore parvenu au plateau. J'ai trouvé qu'il y avait là bien du formalisme et que ma demande aurait pu faire l'objet de votre part d'une attention plus bienveillante. Mais ce n'était que partie remise,

Donc, je me répète, nous avons des mouvements sociaux d'une ampleur considérable. C'est un phénomène nouveau. Je dis que des records sont battus dans un nombre très important de villes de province, que des secteurs entiers d'autres catégories sociales se sont aujourd'hui mis en mouvement.

Second phénomène : le Premier ministre vient de perdre douze points dans les sondages, le Président de la République, huit. (*Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Edouard Landrain. Ce ne sont pas les sondages qui gouvernent !

M. Jacques Brunhes. Cela mérite une grande attention de notre part. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le président, une suspension de séance pour réunir notre groupe.

J'ajoute à l'intention de M. le ministre Barrot et de M. le secrétaire d'Etat qu'il faut sans doute informer M. le Premier ministre qui, sous les lambris dorés de Matignon

(« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), risque d'être moins éclairé que nous sur ce qui se passe dans le pays. Il convient donc de l'en avertir et de prendre langue avec lui pour voir, au point où nous en sommes, s'il n'est pas nécessaire de retirer ce projet de loi d'habilitation.

Quand M. Barrot sera de retour de Matignon, il sera sans doute nécessaire de réunir la conférence des présidents pour décider de la suite à donner au débat. Je demande donc une suspension d'au moins deux heures.

M. le président. Je vous remercie, monsieur Brunhes.

La parole est à M. Claude Bartolone, pour un rappel au règlement.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, je voudrais en faisant ce rappel au règlement, porter à la connaissance de mes collègues la dernière étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'OFCE, sur le plan sécurité sociale présenté par le Gouvernement.

M. Michel Péricard. Fondé sur quel article, ce rappel au règlement ?

M. Claude Bartolone. 58 !

Il me paraît indispensable que chacun ici en ait connaissance avant d'aborder la discussion proprement dite.

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une information donnée par la télévision ou « radio CGT »,...

M. Edouard Landrain. Quel aveu !

M. Claude Bartolone. ... mais par un observatoire bien connu. Je voudrais vous en lire quelques extraits tirés d'une dépêche de l'AFP :

« Le plan sécurité sociale d'Alain Juppé ne devrait avoir qu'un "effet limité" sur la croissance en 1996 et 1997, mais les efforts demandés par le Gouvernement n'ont pas été "équitablement répartis", estime l'OFCE dans sa dernière note de conjoncture publiée mercredi. »

M. Jean-Pierre Brard. Ah !

M. le président. Monsieur Bartolone, pourriez-vous aller un peu plus vite car le groupe communiste souhaite se réunir, et je voudrais répondre à son souhait. (*Rires.*)

M. Claude Bartolone. Par solidarité avec mes collègues du groupe communiste, je vais résumer mon propos.

La dépêche poursuit : « L'Observatoire français des conjonctures économiques note que l'impact du plan avait déjà été largement intégré dans les prévisions de la plupart des instituts de conjonctures. »

Et, plus loin : « L'OFCE s'inquiète en revanche de la répartition des efforts demandés : elle souligne que "les retraités et les chômeurs sont particulièrement mis à contribution puisque la surcotisation qui leur est demandée représente près du quart du total de l'effort demandé par le plan". »

« Or, "un chômeur qui perçoit un revenu net ne dépassant pas 50 p. 100 de son ancien salaire ne fait pas partie des catégories favorisées". »

M. Pascal Clément. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Cela n'a échappé à personne, monsieur Clément. (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. Je poursuis la lecture de la dépêche : « Il en va de même pour un retraité impossible » estime l'OFCE, selon lequel il ne faut pas comparer les taux de cotisations des différentes catégories mais leurs revenus nets.

« L'observatoire ajoute que les chômeurs ont déjà été nettement ajustés à la baisse du fait de la dernière réforme de l'UNEDIC.

« D'autres solutions pour la répartition de l'effort étaient envisageables estime l'OFCE, en citant les revenus du capital "qui sont notoirement sous-imposés et ne seront que partiellement concernés par la cotisation de 0,5 p. 100 pour le remboursement de la dette". »

M. Gilles de Robien. Est-ce un rappel au règlement ou une revue de presse ?

D'une certaine manière, chers collègues de la majorité, ce rappel au règlement est une dernière chance qui vous est offerte. (*Rires ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Voyez le nombre de manifestants à Paris, dans l'ensemble des grandes villes de province... et même à Epinal ! (*Sourires.*)

Le groupe socialiste demande une suspension de séance afin d'étudier de plus près l'intervention de M. Barrot. Et je pense que les différents groupes de la majorité feraient bien de la mettre à profit pour prendre conscience de ce qui leur est exactement demandé aujourd'hui par le Gouvernement.

M. Daniel Pennec. Démago !

M. le président. Les deux demandes de suspension sont de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour un quart d'heure.

(*La séance, suspendue à quinze heures trente, est reprise à quinze heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, mon rappel au règlement, vous l'imaginez bien, s'appuie sur l'alinéa 1 de l'article 58 : « Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion. La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur le champ, soit, si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. »

De quoi s'agit-il en l'occurrence, et j'espère que M. le ministre voudra bien m'écouter, même s'il a les oreilles ailleurs... (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Brard, permettez-moi de vous interrompre.

Le rappel au règlement est une affaire entre le député qui s'exprime et la présidence. Le Gouvernement n'a rien à y faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez raison, monsieur le président.

M. le président. Et si le ministre me demandait la parole après votre intervention, je le dissuaderaï de la prendre. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, vous qui êtes un homme de courtoisie et d'urbanité, vous savez que, même quand on n'est pas concerné par un sujet, on n'est pas dispensé d'écouter, ne serait-ce que par courtoisie, ce que le ministre n'a pas daigné faire !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Mille excuses, monsieur Brard ! Vraiment, toutes mes excuses ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Bien, vous commencez à venir à résipiscence...

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Sur ce point !

M. Jean-Pierre Brard. ... et c'est un bon signe pour le retrait du plan Juppé.

Monsieur le président, c'est donc à vous que je m'adresse, mais je suis certain, cette fois-ci, que le ministre m'entendra.

Vauvenargues disait : « C'est être médiocrement habile que de faire des dupes. » Il s'agit bien de faire des dupes ; cela perturbe le déroulement de la séance et cela renvoie donc à l'alinéa 1 de l'article 58.

M. Barrot, dans son propos, a oublié quelque chose de fort important, ce qui fausse complètement notre débat. On nous parle sans cesse du déficit des régimes sociaux. Or, à raison des exonérations de charges sociales consenties depuis le gouvernement Balladur, la perte pour 1995 est déjà de 35 milliards de francs. Et ce que M. Barrot a encore oublié de dire, c'est que lorsque les procédures mises en place arriveront à leur terme, ce sera 100 milliards par an !

En quoi le débat est-il ainsi complètement biaisé, monsieur le ministre ? C'est que vous vous préparez à nous faire, dans trois ans, une piqûre de rappel, faute d'avoir intégré ces nouveaux déficits dans le projet que vous présentez. En réalité, vous vous préparez à donner, dans trois ans, le coup final à la sécurité sociale ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Denis Jacquat. Ah non !

M. Jean-Pierre Brard. Ce que vous faites aujourd'hui n'est qu'un premier pas vers le démantèlement du système original français de protection sociale, et vous le savez !

M. Denis Jacquat. Vous dites n'importe quoi !

M. le président. Chut !

M. Jean-Pierre Brard. La formule de Vauvenargues s'applique donc remarquablement à votre propos. Vous vous adressez aux Français comme s'ils étaient des dupes, mais leur présence dans la rue montre qu'ils ont parfaitement discerné la réalité qui se cache derrière vos déclarations fallacieuses !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Denis Jacquat. Enfin !

M. Jean-Luc Prél. On avance !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis le 15 novembre...

M. Jean-Claude Gayssot. Ça va mal !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... date de l'annonce par le Premier ministre du plan de réforme de la protection sociale, le pays se trouve...

Mme Muguette Jacquaint. Paralysé !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... dans une situation prophétisée par Georges Sorel : « Plus la politique des réformes sociales deviendra prépondérante, plus le socialisme éprouvera le besoin d'opposer au tableau du progrès le tableau de la catastrophe totale, que la grève générale fournit d'une manière vraiment parfaite. »

M. Jean Bardet. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. C'est tiré de quelle œuvre ?

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Ces lignes que Georges Sorel écrivait au début du siècle demeurent d'une actualité troublante. Y aurait-il donc une contradiction profonde entre la politique de réforme et de progrès social, d'une part, et le socialisme, d'autre part ? Et c'est un socialiste qui nous le laisse entendre !

M. Henri Emmanuelli. Vous voulez savoir ce qu'il vous dit, le socialisme ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Surtout pas ! (*Sourires.*)

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Peu importe ! La majorité est là pour faire les réformes et elle les fera. Elle ne reculera pas devant les manœuvres d'intimidation qui exploitent indûment l'inquiétude compréhensible de certains salariés face au devenir de leur retraite ou de leur entreprise.

M. Jean-Claude Gayssot. Ils sont plus de 2 millions dans la rue !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Nous sommes prêts au dialogue...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... prêts à expliquer le pourquoi et le comment des réformes...

M. Jean-Claude Gayssot. Négociez !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... prêts à rassurer, comme Alain Juppé avant-hier, les salariés des régimes spéciaux...

M. Jean-Claude Gayssot. Il n'y est pas parvenu !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... ainsi que vient de le rappeler le ministre Jacques Barrot. Mais nous ne sommes pas prêts à transiger sur l'essentiel...

M. Jean-Pierre Brard. L'essentiel pour vous, ce sont les privilégiés !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... sur les principes de ce plan de réforme de la sécurité sociale qui a été approuvé massivement par la représentation nationale et dont dépend l'avenir de tous les Français.

M. Jean-Pierre Brard. Vous représentez quoi ?

M. le président. Chut !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Le projet de loi d'habilitation dont nous débattons aujourd'hui est une pièce essentielle du dispositif des réformes, à côté de trois autres projets de loi et de la clé de voûte du système : une révision de la Constitution. Cette loi d'habilitation, qui permettra au Gouvernement de prendre par ordonnance des mesures qui sont du domaine de la loi, est nécessaire...

M. Jean-Pierre Brard. Pour que vous puissiez vous défausser !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... et pleinement respectueuse du rôle du Parlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Rémy Auchédé. C'est un comble !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. A la nécessité de réformer la sécurité sociale pour qu'elle se survive à elle-même s'ajoute la nécessité de la réformer rapidement. A plus de 60 milliards de francs de déficit courant pour le seul régime général, chaque mois de retard coûte 5 milliards de francs au pays.

M. Claude Bartolone. Une mauvaise réforme ne résoudra rien !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. A ce prix-là, l'urgence est de salut public et il serait scandaleux de négliger les moyens qui permettent d'aller au plus vite. Les ordonnances constituent le principal de ces moyens, et c'est ce qui justifie avant toute autre considération la décision d'y recourir.

En assurant dans les délais les plus brefs la prise des mesures nécessaires au redressement des comptes sociaux, la majorité donnera aussi à l'opinion un signal clair sur sa détermination à sortir le pays de la voie du déclin et à ne pas se laisser abuser par les manœuvres de ceux qui le paralysent et menacent sa santé économique.

M. Jean-Claude Gayssot. Vous êtes méprisant ! Ils ne font pas grève pour le plaisir !

M. Paul Mercieca. C'est vous qui êtes responsables de la situation !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Certains voudraient faire croire, en effet, que les grèves expriment un rejet global du plan de réforme de la protection sociale...

Mme Muguette Jacquaint. Eh oui !

M. Claude Bartolone. Il faut une réforme, mais pas celle-là !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... alors qu'il est patent qu'elles résultent d'une exploitation opportuniste de l'inquiétude des ressortissants des régimes spéciaux, qu'il s'agisse des cheminots, des fonctionnaires, des agents de l'EDF ou des autres, face à leurs retraites, compte tenu du déséquilibre démographique qui les affecte, ou face au devenir de certains services publics.

M. Jean-Pierre Brard. Allez le dire aux manifestants qui vous attendent dehors !

M. le président. Monsieur Brard, je vous en prie !
Poursuivez, monsieur Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Le problème des régimes spéciaux est un aspect important de la réforme du système de protection sociale, mais il n'est pas de même nature que le reste de la réforme et doit faire l'objet d'un traitement particulier. Celui-ci vient juste de commencer avec l'installation, le 29 novembre, de la commission Le Vert, chargée de conduire une concertation approfondie sur cette question en tenant compte des spécificités des métiers concernés.

Comme le disait avant-hier le Premier ministre, il n'est pas question de supprimer les régimes spéciaux, il n'est pas question de les aligner sur le régime général.

Mme Janine Jambu. Qu'est-ce que vous faites, alors ?

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Le Gouvernement fait donc ce qu'il faut dans ce domaine comme dans les autres, mais d'aucuns ont cherché à récupérer la force de mobilisation liée à une inquiétude légitime, pour la détourner de son objet et l'asservir au démantèlement du plan d'ensemble des réformes de la sécurité sociale.

En poursuivant par les ordonnances dans la voie de la réforme, nous donnons au Gouvernement les moyens de...

M. Jean-Claude Gayssot. Démanteler la protection sociale !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... récuser cet amalgame trompeur.

Une dernière preuve de la nécessité de recourir aux ordonnances est malheureusement le triste spectacle que vous offrez, mesdames et messieurs de l'opposition, en développant une politique d'obstruction systématique dont ce débat donne l'exemple. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Incroyable !

M. Rémy Auchédé. Scandaleux !

M. Jean-Pierre Brard. Provocateur !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Avec 4 533 amendements, pour la plupart artificiels, déposés sur ce projet de loi, M. Brunhes a eu raison de parler de record. Qui croira un seul instant qu'il s'agit là d'une volonté d'instaurer une discussion féconde, d'améliorer les textes...

M. Rémy Auchédé. Il n'y a pas de texte : ce sont des ordonnances !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... et de contribuer aux réformes ? C'est en fait à un véritable dévoiement du droit d'amendement que nous assistons.

M. Jean-Pierre Brard. Pour le dévoiement et la perversion, vous êtes un spécialiste !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Lorsque Mme Jacquaint présente, sous les numéros 1282 à 1368, des dizaines d'amendements rédigés en fonction d'un code périmé de la santé publique. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)...

Mme Muguette Jacquaint. Non !

M. Edouard Landrain. Archaïsme !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Madame Jacquaint, vous citez, dans ces amendements qui sont de votre plume, des articles qui n'existent plus ! Cela montre l'intérêt que vous portez au débat !

M. Jean-Pierre Brard. Soyez courtois !

Mme Muguette Jacquaint. Vous allez le regretter, monsieur Bourg-Broc, je vous le promets !

M. le président. Madame Jacquaint, pas de menace ! (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, rappelez à M. Bourg-Broc ce qu'il faisait entre 1981 et 1986 !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Et lorsque M. Hage, autre exemple, nous propose un amendement n° 1698 relatif à l'article L. 122-2 du code de la sécurité sociale, peut-être aurait-il mieux fait, lui ou celui qui lui a tenu la plume...

M. Jean-Pierre Brard. M. Hage écrit mieux le français que vous, il n'a besoin de personne pour lui tenir la plume !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... de vérifier auparavant l'existence de cet article, car il n'existe pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Edouard Landrain. Il y a des voleurs de plume !

Mme Muguette Jacquaint. Est-ce que je peux vous interrompre, monsieur Bourg-Broc ?

M. le président. Acceptez-vous d'être interrompu par Mme Jacquaint ?

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Non !

M. le président. M. Bourg-Broc ne souhaite pas être interrompu. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Claude Bartolone. Quel démocrate !

Mme Muguette Jacquaint. Je vous laisse la parole ! Mais je vous répondrai !

M. le président. Lorsque je vois, sous la plume des députés communistes, un amendement n° 697 qui tend à maintenir le pouvoir d'achat des personnes percevant un traitement attaché à la Légion d'honneur, je demande de qui on se moque.

Mme Muguette Jacquaint. Vous seul êtes intelligent !

M. le président. Madame Jacquaint, je vous en prie, calmez-vous ! Un représentant de votre groupe s'exprimera tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Brard. M. Bourg-Broc est liberticide !

M. Claude Bartolone. Rendez-nous Péricard !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Certains voudraient faire croire, enfin, que le recours aux ordonnances...

Mme Muguette Jacquaint. Vous défendez une réforme intelligente que 65 p. 100 des Français condamnent !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. ... par le transfert temporaire et conditionnel du pouvoir législatif qu'il opère au profit du Gouvernement, consacrerait le déclin du Parlement et serait même antidémocratique.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Jean-Claude Gayssot. C'est évident !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* S'il est un faux débat, c'est bien celui-là !

M. Jean-Pierre Brard. Ben voyons !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* Sans entrer dans les explications rigoureuses que ne manquera pas d'apporter le rapporteur du projet, M. Daniel Mandon (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Claude Bartolone. Il sera meilleur que vous et il n'aura aucun mal !

M. Jean-Pierre Brard. Il accepte d'être interrompu, lui !

M. Claude Bartolone. C'est un homme agréable !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* ... je me contenterai de trois remarques pour démontrer toute la fausseté d'un tel reproche.

Les cinq ordonnances qui seront prises sur la base de la présente loi d'habilitation s'insèrent dans un dispositif d'ensemble qui comprend également trois projets de loi et une révision de la Constitution. Non seulement tout le plan de réforme de la sécurité sociale ne passe pas par les ordonnances, mais encore la révision de la Constitution portera à son aboutissement le renforcement du rôle du Parlement en matière sociale, qui avait déjà été engagé par l'actuelle majorité avec la loi du 25 juillet 1994.

Bientôt, le Parlement pourra se prononcer chaque année sur les conditions de l'équilibre des comptes sociaux, ce qu'il n'a jamais pu faire jusqu'à présent...

M. Claude Bartolone. S'il le fait comme il se prononce actuellement, ça va être bien !

M. le président. Du calme !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* L'arbre ne doit pas nous cacher la forêt, les ordonnances ne doivent pas faire oublier la revalorisation considérable du rôle du Parlement...

Mme Muguette Jacquaint. Parlons-en !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* ... que réalise la réforme actuelle (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et du groupe communiste.*) Le recours aux ordonnances, je ne vous apprendrai rien sur ce sujet, mes chers collègues, est une procédure très encadrée par le Parlement en vertu de l'article 38 de la Constitution et de la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Très bien !

M. Claude Bartolone. La procédure est peut-être encadrée, mais vous, vous ne l'êtes pas !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* Enfin, le Premier ministre s'est engagé le 29 novembre lorsqu'il est venu présenter avec M. Jacques Barrot le projet de loi d'habilitation devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à associer étroitement le Parlement au travers des commissions concernées à l'élaboration même du contenu de ces ordonnances ; vous venez devant la représentation nationale, monsieur le ministre, de confirmer cet engagement.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Merci !

M. Claude Bartolone. M. Barrot est le cache-misère de M. Juppé !

M. le président. Monsieur Bartolone !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* Et si enfin certains persistaient ici à n'être pas convaincus, je leur rappellerais qu'en dix ans de pouvoir l'opposition actuelle a eu en moyenne davantage recours à ce procédé que la majorité actuelle depuis le début de la V^e République. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Si les ordonnances sont une chose, le plan de réforme de la sécurité sociale et de la protection sociale va bien au-delà de celle-ci et les causes véritables de l'agitation sociale sont encore autre chose.

Mme Janine Jambu. Ce n'est pas une agitation sociale ! C'est une lutte !

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur le président de la commission.

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* Les ordonnances n'ont rien à voir avec le contrat de plan entre l'Etat et la SNCF ni même avec les retraites des régimes spéciaux. Et pourtant, le Premier ministre a quand même accepté de consulter les partenaires sociaux sur l'élaboration des ordonnances.

M. Henri Emmanuelli. Sa majesté consulte !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* Dans ces conditions, qui pourra nier sans mauvaise foi que le Gouvernement reste ouvert au dialogue et même qu'il fait preuve d'une grande modération dans le traitement des grèves du secteur public...

M. Jean-Pierre Brard. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de CRS ?

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* ... au regard de l'exigence normale formulée par certains d'un service minimum. Je souhaite sincèrement que cette patience et cette volonté de concertation soient entendues par ceux qui manifestent dans la rue, qu'ils apprécient le geste de cette main tendue...

Mme Janine Jambu. Quelle main tendue ?

M. Claude Bartolone. Une main tendue dans la figure !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* ... qu'ils l'acceptent et, alors, le pays tout entier retrouvera le chemin du redressement et de l'espoir.

La réforme de la protection sociale est l'une des voies incontournables de ce redressement. C'est l'enjeu du projet que vous nous proposez aujourd'hui, monsieur le ministre, et que nous approuverons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Rappels au règlement

M. Jacques Brunhes. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, les propos du rapporteur Bourg-Broc...

M. Jean-Paul Charié. Du président Bourg-Broc !

M. Jacques Brunhes. ... sont d'une particulière gravité. Il est indigne de traiter ceux qui luttent d'illettrés, incapables de lire ce qui est proposé. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Qu'on le veuille ou non, il les a traités d'imbéciles. Quand on dit de quelqu'un qu'il est manipulé, c'est bien qu'on le prend pour un imbécile ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Or il a bien dit que tous ces gens étaient manipulés !

M. Daniel Pennec. Mensonge !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, un peu de calme !

M. Jacques Brunhes. Eh bien, monsieur le président, je considère que ce sont là des propos indignes, des propos provocateurs, des propos méprisants et qui, au bout du compte, sont totalement méprisables.

Selon M. Bourg-Broc, nous pratiquerions une politique d'obstruction systématique. (« *Oui !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. François Rochebloine. Il a raison !

M. Jacques Brunhes. Quel aplomb ! Qui fait de l'obstruction si ce n'est le Gouvernement, qui, légiférant par ordonnances, retire à l'Assemblée nationale le droit de discuter sur le fond et la prive de son droit d'amender ? C'est cela l'obstruction. Une telle pratique est totalement en contradiction avec le régime parlementaire que nous souhaitons.

M. Daniel Pennec. C'est mieux qu'un régime communiste !

M. Jacques Brunhes. D'autant que vous n'êtes plus soumis aux exigences qu'imposait la session unique. Aucune raison de caractère exceptionnel ne justifie qu'il en soit ainsi. C'est donc vous qui empêchez le Parlement de légiférer. C'est vous qui pratiquez l'obstruction. Ne retournez pas le propos !

Enfin, il y a manifestement divorce entre ce qui se passe ici, entre la majorité, et plus globalement le pouvoir politique tel qu'il est, et ce qui se passe dans le pays. Les propos entendus dans cette enceinte sont tellement en contradiction avec la réalité sociale de notre pays que nous ne pouvons pas les laisser passer sans protester. Ils sont inacceptables. Cela nécessite naturellement, monsieur le président, que nous nous réunissions. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je demande donc, au nom de notre groupe, une suspension de séance d'une heure. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, mon rapport sur le règlement se fonde sur l'article 58 de notre règlement.

M. Pierre Mazeaud. Quel alinéa ?

M. Claude Bartolone. Premier alinéa, monsieur le président de la commission des lois. Si vous le voulez, je peux lire le règlement...

M. le président. Je vous en prie. Poursuivez, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, au moment où vous avez proposé de réformer la Constitution pour redonner au Parlement un rôle plus important, nous avons été un certain nombre à y avoir cru. C'est du reste la raison pour laquelle nous ne comprenons pas la manière dont commencent ces travaux.

L'intervention que vient de faire le président Bourg-Broc n'est pas acceptable, d'autant qu'il y a quelques semaines il présidait une commission au sein de laquelle les représentants de tous les groupes de cette assemblée avaient travaillé ensemble, même si c'était dans des conditions difficiles et à marche forcée, sur le problème de la protection sociale. Les uns et les autres, dans cet hémicycle, s'étaient ensuite félicités du travail ainsi accompli, encore que nous aurions pu espérer que le Gouvernement nous ferait connaître ses propositions avant de nous mettre au travail.

M. Jean-Luc Préel. Il l'a fait !

M. Claude Bartolone. Or voilà que ce président, qui avait su présider avec intelligence cette commission...

M. Jean-Luc Préel. Très bien !

M. Claude Bartolone. ... a fait une intervention indigne, inacceptable dans cette enceinte.

Chers collègues, nous devons débattre de la protection sociale, élément essentiel du pacte républicain ; et, d'une certaine manière, cette discussion est encore plus importante que nous pourrions l'imaginer. En ce moment même, en effet, le Président de la République est à Baden-Baden pour discuter de la manière dont on peut renforcer la construction européenne. Mais ne croyez-vous pas que le bon moyen de le faire consiste à permettre à notre pays d'être plus fort et de participer à une construction qui se fasse dans la concertation et non dans la brutalité ? Il n'y aura pas d'axe franco-allemand demain si la France ne peut pas prendre, comme d'autres pays avant elle, la voie de la concertation.

Le Gouvernement doit tenir compte de notre volonté de défendre la protection sociale et la construction de l'Europe sociale que nous appelons de nos vœux. Pour cette raison, monsieur le président, pour permettre au président Bourg-Broc de retrouver ses esprits...

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. ... et afin que nous puissions, enfin, commencer nos travaux dans un autre climat, nous demandons donc une suspension de séance pour réunir notre groupe. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Denis Jacquat. Médicalement, M. Bourg-Broc se porte très bien !

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, je n'aurais pas demandé la parole pour faire un rappel au règlement si M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ne m'avait pas directement mise en cause, arguant du fait que le groupe communiste avait déposé de nombreux amendements en commission et voulait à tout prix faire de l'obstruction.

M. Jean-Luc Préel. Ça y ressemble un peu !

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur Bourg-Broc, de l'obstruction, nous n'en faisons pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Non ! Nous voulons simplement...

M. Jean-Luc Prével. Rester là dimanche !

Mme Muguette Jacquaint. ... dans les trois, quatre ou cinq jours qui viennent – nous y mettrons le temps qu'il faudra – avoir une discussion de fond sur la réforme de la protection sociale.

M. Edouard Landrain. Il fallait venir en commission !

Mme Muguette Jacquaint. A quoi ont donc servi tous les forums, les débats que vous avez organisés dans le pays ? A quoi ont servi les commissions spéciales que vous avez réunies ? A quoi ont conduit ces négociations, cette concertation ? A ce que le Gouvernement Juppé dise aujourd'hui à 65 p. 100 des Français : « Causez toujours, vous m'intéressez, mais moi je fais ce que j'ai envie de faire ! »

A vous entendre, il ne serait pas démocratique d'être à l'écoute de la rue.

M. François Rochebloine. Qui est dans la rue ?

Mme Muguette Jacquaint. Mais moi je suis à l'écoute de ceux qui sont dans la rue et des autres ! Je suis aussi à l'écoute des gens qui vous ont élus mais certainement pas pour faire ce que vous faites aujourd'hui de la sécurité sociale et de la protection sociale ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Vous leur devez au moins ce respect !

M. Claude Bartolone. Très bien ! Quelle passion !

Mme Muguette Jacquaint. Et n'oubliez pas, monsieur Bourg-Broc, que les Français sont des gens qui ne pensent pas, qui ne réfléchissent pas ! Il n'y a pas d'un côté un gouvernement d'élite qui dépose un projet de loi et, de l'autre, 65 p. 100 de moutons qui descendent dans la rue...

M. Claude Bartolone. Très bien, il fallait le dire !

Mme Muguette Jacquaint. ... parce qu'ils n'ont pas compris !

M. Claude Bartolone. C'est bien dit !

Mme Muguette Jacquaint. Au contraire, ils ont très bien compris ! Et ils vous condamnent ! Alors retirez votre projet de loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, les suspensions de séance étant de droit, je vais suspendre la séance jusqu'à seize heures trente.

J'espère que notre discussion pourra ensuite se nouer, car ce qui se passe depuis quinze heures ne sert la cause de personne – je dis bien de personne –, sauf celle de ceux qui veulent dénigrer le Parlement. Je demande à chacun de bien vouloir m'aider à conserver à ce débat, aussi difficile soit-il, la sérénité et la tenue qui conviennent. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures dix, est reprise à seize heures trente.*)

M. le président. La séance est reprise.

Reprise de la discussion

La parole est à M. Daniel Mandon, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, permettez-moi de commencer mon propos par une citation de Michel Crozier, car elle résume bien la situation et les changements en cours.

M. Jean-Pierre Brard. Intéressant !

M. le président. Attendez !

M. Daniel Mandon, rapporteur. « En fait, c'est une nouvelle conception de l'action des dirigeants et une nouvelle pratique de leur rôle qui deviennent nécessaires.

M. Jacques Brunhes. Il a parlé des élites !

M. Daniel Mandon, rapporteur. « Il faut que les dirigeants cessent d'être des gestionnaires pour devenir des orientateurs, des animateurs, des accoucheurs de systèmes sociaux nouveaux. »

Cette citation de Michel Crozier, tirée d'un chapitre intitulé La spécificité française, n'est-elle pas susceptible de s'appliquer aujourd'hui à la sécurité sociale...

M. Jean-Pierre Brard. Non !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... dont la réforme a été bien trop longtemps ignorée ou différée ? Principalement caractérisée par la complexité et l'émiettement des règles, elle est l'illustration d'une certaine forme de société bloquée, ce que dénonçait si justement ce sociologue, dans un ouvrage devenu célèbre, il y a maintenant un quart de siècle.

M. Jean-Pierre Brard. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mandon ?

M. le président. Non, pas tout de suite.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Ce n'est pas à moi de vous le permettre.

M. le président. Je suis certain que, pendant ces journées, vous aurez souvent l'occasion d'échanger des propos avec M. Mandon.

M. Jean-Pierre Brard. M. Mandon est un homme qui aime dialoguer !

M. le président. Comme il présente aujourd'hui son premier rapport à la tribune de l'Assemblée, il est sous ma protection personnelle. (*Rires.*) Laissez-le s'exprimer car je ne veux pas qu'il soit exposé aux interruptions de M. Brard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Poursuivez, monsieur Mandon.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Mandon, M. Séguin ne vous laisse pas libre de vos mouvements, mais vous ne perdez rien pour attendre !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Le Gouvernement nous demande aujourd'hui de voter, en application de l'article 38 de la Constitution, une loi d'habilitation portant sur une réforme d'ensemble de ce système. Je serai le premier, en ma qualité de rapporteur de la commission

des affaires culturelles, familiales et sociales, à reconnaître que, dans une démocratie parlementaire, le recours à une délégation consentie au profit du pouvoir exécutif peut choquer certains ou, du moins, les troubler ou les laisser perplexes.

Après tout, écrit Montaigne : « Toutes actions publiques sont sujettes à incertains et diverses interprétations. »

M. Jean-Pierre Brard. Il disait aussi : « Sachons raison garder » !

M. le président. Allons, monsieur Brard ! M. Mandon le sait certainement.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Lisez les *Essais*, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Savez-vous ce qu'il disait encore ? (*Rires.*)

M. le président. Non !

M. Jean-Pierre Brard. Si vous me laissez dialoguer une fois, après vous seriez tranquille !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Brard, plus tard !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Certes, un tel recours aux ordonnances aurait pu être évité, aujourd'hui peut-être, avant-hier sûrement. Si les précédents gouvernements avaient eu le courage de prendre, en temps utile, les mesures que l'évolution de notre système de protection sociale nécessitait, la sécurité sociale ne serait pas dans une situation proche de la cessation de paiement. Le réveil est brutal, après tant d'années de léthargie, mais gardons-nous de la sérénité des somnambules. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Pierre Brard. C'est joli !

M. Daniel Mandon, rapporteur. De ma jeunesse, me revient une maxime : « Lorsque le malade donne des signes d'agitation, c'est que le remède est en train d'opérer. » Elle est du sapeur Camember ! (*Rires.*) Voyez que mes références ne sont pas toutes intellectuelles !

Trêve de plaisanterie ! Je tiens à souligner que le vote d'une loi d'habilitation impose au Gouvernement plus d'obligations qu'il n'y paraît.

M. Jean-Pierre Brard. Le pensez-vous ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. Il aura ainsi l'obligation de préciser la finalité des mesures, la date d'échéance, le champ d'intervention ainsi qu'une obligation de résultat plus qu'une obligation de moyens.

Le Gouvernement s'engage, en effet, par le présent texte, à présenter, devant les deux assemblées, un projet de loi de ratification au plus tard le 31 mai 1996, et, en outre, à prendre, dans un délai de quatre mois, les ordonnances dans les matières visées par le texte.

M. Jean-Pierre Brard. Vous voyez que vous êtes prêt au dialogue puisque vous affirmez sans être certain.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Sur ce point précis, la commission vous proposera de faire débiter ce délai à compter de la promulgation du texte et non de sa publication.

M. Edouard Landrain. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Quelle différence faites-vous ? Pouvez-vous nous expliquer ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. Le *distinguo* est important ! Il n'y a pas synonymie entre la promulgation par le Président de la République et la publication. Il ne faut pas prendre *Le Petit Robert* et le dictionnaire des synonymes pour voir le *distinguo*. Il est à un autre niveau.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut demander à M. Mazeaud !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Les obligations qui pèsent sur le Gouvernement sont donc contraignantes. L'ampleur des réformes proposées aurait nécessité le dépôt d'un nombre élevé de textes, dont le vote eut difficilement été concevable dans les délais que je viens d'indiquer.

Mes chers collègues, il ne faut pas répugner à engager un véritable débat de fond, mais cela ne sera pas possible si, dans le climat plus chaud que chaleureux que certains ont choisi de faire régner dans cette enceinte, la discussion s'enlise dans l'examen de plus de 4 500 amendements, dont la plupart ont été déposés dans une sorte de dérive ludique...

M. Edouard Landrain. C'est un euphémisme !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... fort désagréable. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est un droit, sinon il y aurait monologue !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Aujourd'hui, la sécurité sociale constitue l'un des socles principaux du pacte républicain, de la cohésion sociale, de l'égalité des citoyens face à la maladie, la vieillesse, les charges de famille.

Certains prétendent que le débat sera tronqué.

M. André Gérin. Il l'est !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Or ce Gouvernement a réalisé un effort de concertation approfondi au travers des forums régionaux de la protection sociale, n'est-ce pas, monsieur le ministre ?

M. Julien Dray. Tout était prêt avant !

Mme Muguette Jacquaint. Il ne tient qu'à vous que le dialogue soit instauré.

M. Daniel Mandon, rapporteur. L'Assemblée elle-même a engagé un dialogue sans précédent avec l'ensemble des parties concernées, comme en témoignent les 655 pages du rapport de la mission d'information sur la sécurité sociale. (*M. le rapporteur brandit ce rapport sous les applaudissements du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il faut le lire !

Mme Muguette Jacquaint. Vous devriez en faire une lecture approfondie !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Le débat permettra d'ailleurs à chacun de s'exprimer largement.

On dit aussi que le recours aux ordonnances ne serait pas absolument nécessaire. Pourtant, dans son principe même, le recours aux ordonnances est justifié par l'urgence et par l'importance de la réforme.

En ce qui concerne d'abord l'urgence, il faut rappeler que la situation financière de la sécurité sociale ne peut perdurer. En effet, la dette cumulée s'élève à 230 milliards de francs et, pour la première fois depuis 1945, le déficit du régime général concerne toutes les branches.

M. Jean-Pierre Brard. Toutes les branches ! Combien en existe-t-il, monsieur Mandon ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. La charge de la dette représente désormais 43 milliards de francs, soit davantage que le déficit de la branche maladie. Sans le recours aux avances du Trésor, la sécurité sociale serait virtuellement en cessation de paiement.

M. Jean-Pierre Brard. Parce que vous l'avez pillée !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Dans ces conditions, comment nier qu'il y a urgence ?

M. Jean-Pierre Brard. Mais non !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Eh bien si ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si rien n'est fait, la dérive des comptes sociaux conduira à une impasse absolue.

M. Jean-Pierre Brard. Permettez-vous que je vous dise quelque chose ? (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Julien Dray. Si !

M. le président. Non ! Poursuivez, monsieur Mandon.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Vous me le direz plus tard en aparté, monsieur Brard !

Le budget de l'Etat ne peut prendre indéfiniment à sa charge la dette, comme il l'a fait en 1993 pour un montant de 110 milliards de francs. Il n'y a pas d'autre solution que le rééquilibrage immédiat des comptes. Il n'y a pas d'autre solution que des mesures structurelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il n'y a pas d'autre solution que la création d'une recette nouvelle, sauf à considérer que le Gouvernement devra, dans quelques mois, effectuer un nouveau replâtrage de notre système de protection sociale,...

Mme Janine Jambu. Sur le dos des salariés !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... qui conduirait à augmenter de manière plus ou moins chaotique les cotisations et à diminuer de la même manière les prestations. Il n'existe pas, en la matière, de formule magique.

M. Denis Jacquat. Très juste !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Au contraire, il faut utiliser toute la palette des solutions techniques, en assurant leur cohérence. Ainsi le RDS, institué de manière provisoire, ne doit pas être isolé des autres mesures proposées.

M. Jean-Pierre Brard. Qu'est le RDS ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. La nécessité d'assurer cette cohérence de l'ensemble des mécanismes justifie bien le recours aux ordonnances. Il faut sortir d'une spirale de pseudo réformes législatives ponctuelles qui ne traduiraient pas un plan d'ensemble.

Le temps n'est plus aux tergiversations. A ceux qui contesteraient encore le principe même d'un recours aux ordonnances, je vais donner quelques réponses.

M. Jean-Pierre Brard. On vous écoute.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Premièrement, ce recours est expressément prévu par l'article 38 de la Constitution, déjà utilisé à vingt-sept reprises en trente-sept ans, depuis 1958, par tous les gouvernements,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un argument d'autorité !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... dont les gouvernements de gauche, qui y ont eu recours à huit reprises,...

M. Edouard Landrain. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas une référence !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... y compris en matière économique et sociale. Soit, au total, 187 ordonnances prises sur la base de 21 lois d'habilitation – quatre d'entre elles n'ayant été suivies d'aucune ordonnance.

Mme Muguette Jacquaint. Et alors ?

M. Jean-Pierre Brard. Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Je voudrais rappeler, par ailleurs, que la plus importante réforme d'ensemble de la sécurité sociale depuis sa création, en 1967, s'est faite par voie d'ordonnances.

Mme Muguette Jacquaint. C'est archaïque !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Mais, là encore, citons un aphorisme de Rivarol : « Si la raison est historique, les passions sont actrices » et si besoin était, l'actualité nous le rappellerait.

Ne sentez-vous pas que nous sommes ici tirés par l'Histoire ? Ne serait-ce pas de l'historiotropisme ?

M. Julien Dray. L'histoire, il y a ceux qui la font et ceux qui sont tirés par elle !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Deuxièmement, les prescriptions de l'article 38 sont ici parfaitement respectées...

M. Jean-Pierre Brard. Sont-elles remboursées par la sécurité sociale ? (*Rires.*)

M. le président. Celle-là monsieur Brard, on l'attendait. Maintenant, c'est fait.

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... tant en ce qui concerne la durée de l'habilitation, l'exécution du programme, c'est-à-dire les finalités des dispositions, et le respect du domaine de la loi.

Troisièmement, enfin, les termes même de l'habilitation ne sont contraires à aucune règle de rang constitutionnel, le projet ayant pris soin de préserver le domaine exclusif des lois de finances et de respecter les limites constitutionnelles en matière de rétroactivité.

Le champ d'habilitation est l'autre aspect de notre interrogation. Est-il trop important ? A cette question, le rapporteur de la commission des affaires sociales répond par la négative.

M. Claude Bartolone. Quelle surprise !

M. Daniel Mandon, rapporteur. L'ampleur de l'habilitation n'a d'égale que celle des réformes à accomplir dans les meilleurs délais. La finalité des mesures consiste en un retour à l'équilibre financier, à la simplification de la gestion des caisses, en des réformes structurelles nécessaires à la pérennité de l'assurance vieillesse, de la branche famille et de l'assurance maladie.

Qui nierait aujourd'hui l'urgence d'une réforme hospitalière ?

Qui souhaiterait le maintien d'un système décisionnel marqué par l'éclatement des responsabilités et l'absence de légitimité démocratique des gestionnaires ?

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Qui n'est attaché à plus de justice dans l'attribution des prestations familiales ?

Qui ne souhaiterait clarifier la mission du fonds de solidarité vieillesse ?

M. Edouard Landrain. Des pleutres !

M. Rémy Auchedé. Et vous avez mis cinquante ans pour voir cela ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. Le champ d'application de cette habilitation, la diversité des domaines qu'elle concerne et le redressement financier qu'elle vise à opérer doivent permettre de sortir du réformisme permanent que connaît le financement de la sécurité sociale depuis de nombreuses années. Cette succession ininterrompue de réformes, modifiées avant même d'avoir produit leurs effets, de textes inappliqués, de solutions ambiguës, fait penser à la fameuse *Sagrada Família* de Gaudí, cette cathédrale de Barcelone dont l'édifice baroque flamboyant doit être restauré avant même qu'il ne soit achevé.

M. Jean-Pierre Brard. Il fréquente les cathédrales ! (*Sourires.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est une très bonne comparaison !

M. Jean-Pierre Brard. Votre discours, ce n'est pas la *Sagrada Família*, c'est la tour de Babel !

M. Edouard Landrain. Au moins, ce n'est pas de l'art stalinien !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Les images fleurissent, aussi flamboyantes que l'œuvre de Gaudí... Voilà qui est bien ! On fait école...

Les ordonnances, qui devraient être au nombre de cinq, seront suivies de projets de loi portant sur la création du régime universel d'assurance maladie, sur la réforme des prélèvements obligatoires et sur la mise en place d'un nouveau mécanisme d'épargne retraite ; elles permettront, enfin, de sortir de l'ère des chantiers inachevés et de faire en sorte que la sécurité sociale, à laquelle tous nos concitoyens sont légitimement attachés, ne ressemble ni à l'œuvre de Gaudí que l'on vient d'évoquer, ni à un collage surréaliste de son compatriote et contemporain, le peintre Juan Gris, l'un des maîtres du cubisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Auriez-vous quelque chose contre Juan Gris ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. Enfin, la commission a souhaité apporter des précisions au projet de loi qui nous est soumis sur un certain nombre de points. Je préciserai à l'occasion de la discussion des articles les améliorations rédactionnelles suggérées par la commission. Mais, d'ores et déjà, je voudrais insister sur deux propositions importantes.

La première, concernant l'assurance vieillesse, vise à préciser l'habilitation demandée par le Gouvernement, en excluant clairement les régimes spéciaux.

La seconde, à l'article 2, tend à exclure du champ de la rétroactivité les mesures de trésorerie, celles-ci ne pouvant être par nature que la traduction comptable, matérielle, de décisions prises par ailleurs.

M. Jean-Pierre Brard. Pas de troisième ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. Je voudrais enfin, paraphrasant Montesquieu,...

M. Jean-Pierre Brard. Encore !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ... indiquer qu'il ne faut toucher à la rétroactivité que d'une main tremblante ; plus le recours à la rétroactivité sera limité, mieux ce sera. En effet, celle-ci entretient une incertitude sur la stabilité des situations juridiques. Mais, en même temps, pour des raisons de calendrier, il n'est pas possible de l'éviter.

M. Jean-Pierre Brard. Vos citations de Montesquieu à contresens sont tout à fait détestables !

M. le président. Messieurs, laissez le rapporteur s'exprimer.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Sous réserve de ces précisions, la commission a adopté l'ensemble du projet de loi. (« Bravo ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je souhaiterais conclure, mes chers collègues. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Encore ! Encore !

M. Jean-Pierre Brard. A propos de Montesquieu...

M. Denis Jacquat. Ils ne connaissent pas Montesquieu !

M. Henri Emmanuelli. Montesquieu n'est sûrement pas pour les ordonnances !

M. le président. Mes chers collègues, vous êtes appelés à passer plusieurs jours en compagnie de M. le rapporteur. N'en demandez pas trop tout de suite.

Poursuivez, monsieur le rapporteur.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Je vous rappelle enfin, mes chers collègues, que le projet de loi d'habilitation se situe dans le cadre plus vaste d'une réforme qui consacrera le rôle du Parlement en matière de protection sociale. En effet, à l'heure actuelle, la question essentielle, s'agissant des droits du Parlement, n'est plus de répondre à un manque d'information ; la loi du 25 juillet 1994 a largement comblé les vides existant en la matière. En revanche, il subsiste une réelle difficulté juridique en ce qui concerne la décision parlementaire.

En effet, les obstacles juridiques à un vote annuel sur l'évolution des comptes sociaux sont particulièrement sérieux. Le vote des crédits du ministère ou, encore cette année, l'engagement de la responsabilité du Gouvernement et l'application de l'article 49, alinéa 4, au Sénat permettent, certes, à la représentation nationale de s'exprimer, de débattre et de voter, mais ils ne lui permettent pas pour autant de s'exprimer en votant sur les données de l'équilibre des comptes sociaux. En outre, la périodicité des votes et celle des débats est laissée à la libre appréciation du Gouvernement. C'est pourquoi la meilleure solution pour sortir de ces blocages juridiques successifs consistait bien en une réforme vers le haut, c'est-à-dire en une révision de la Constitution.

Mme Muguette Jacquaint. Vous réformez plutôt vers le bas !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Celle-ci a été annoncée par le Premier ministre au cours de sa déclaration de politique générale, le 15 novembre. Ce sera la clé de

voûte de la réforme, l'acte fondateur qui donnera, cinquante ans après, une nouvelle légitimité à notre protection sociale.

M. Jean-Pierre Brard. Je ne suis pas sûr que vous serez là pour le voir !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Il était parfaitement anormal que le Parlement fût écarté, faute d'une procédure adéquate, de décisions aussi fondamentales au regard des masses financières en jeu, de l'importance qualitative des sujets en cause et tout simplement des exigences de démocratie sociale. Ce renforcement des pouvoirs du Parlement était indispensable.

M. Henri Emmanuelli. D'ailleurs, on va le voir !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Il fut trop longtemps différé, tenté sans succès, oublié. Il convient de saluer la claire volonté du Premier ministre de mettre fin, et de la manière la plus indiscutable, à cet état de fait.

M. Henri Emmanuelli. Il est tout, sauf clair !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Désormais, un vote annuel du Parlement sur les recettes et les dépenses aura lieu, ce qui renovera en profondeur la gestion des caisses et permettra de maîtriser l'évolution des dépenses sociales et d'en contrôler l'affectation.

C'est dans le cadre de la chronologie que je viens de décrire et de cette amélioration fondamentale du rôle dévolu au Parlement qu'il faut replacer le présent projet de loi et la demande d'habilitation du Gouvernement tendant à autoriser le recours.

M. Julien Dray. Comment cela se passe-t-il au Puy-en-Velay ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. Je souhaiterais conclure en rappelant une fois encore que le recours aux ordonnances fait partie du paysage juridique français, notamment en matière sociale. Écoutez bien cette citation...

M. Jean-Pierre Brard. Encore ?

M. Henri Emmanuelli. De qui ?

M. Daniel Mandon, rapporteur. « Aucune mesure ne sera prise sans un vote précis, exprès et explicite des chambres. Elles auront voté le principe de toutes les réformes », indiquait Léon Blum à la tribune de la Chambre des députés le 6 juin 1936, à l'appui de la demande d'habilitation des lois-cadres.

M. André Fanton. Très bien !

M. Yves Verwaerde. Quelle référence !

M. Rémy Auchédé. La sécu n'existait pas !

M. Jean-Pierre Brard. Aujourd'hui, c'est la chambre noire !

M. Julien Dray. C'était la III^e République, nous en sommes à la V^e ! Vous ne comprenez rien !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Depuis, combien de Premiers ministres ont procédé de la sorte ? Le recours à l'article 38 est aujourd'hui parfaitement justifié, comme il l'a déjà été par le passé. La situation actuelle est donc loin d'être sans précédents.

Mme Muguette Jacquaint. Ça, c'est vrai !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Le Parlement ne sort donc pas de son rôle en abandonnant temporairement une partie de ses pouvoirs législatifs en fonction des finalités prévues par la loi d'habilitation.

Cette compétence, il peut la récupérer lors du vote de la loi de ratification. Je formule à ce propos le souhait que le dépôt du projet de loi de ratification soit suivi d'un vrai, d'un grand débat et d'un vote. Ainsi le Parlement retrouvera-t-il la compétence qu'il lui est aujourd'hui demandée de déléguer provisoirement, dans la grande tradition de notre République.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous demande donc d'adopter ce projet, compte tenu des précisions et des améliorations qu'elle vous propose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Rappels au règlement

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, monsieur le président, vous avez le sens du dialogue. La preuve, c'est que vous nous donnez la parole, alors que l'orateur précédent a refusé le dialogue.

M. le rapporteur vient de citer Michel Crozier. Or ce n'est pas à un accouchement, mais à un avortement auquel le Gouvernement se livre. Tout à l'heure, M. Bourg-Broc parlait d'obstruction. Il nous faut expliquer clairement le sens de votre action. Le Gouvernement veut un débat à l'esbroufe et, le plus extraordinaire, c'est que des parlementaires osent monter à la tribune pour proposer à leurs collègues de renoncer à leur pouvoir !

M. Henri Emmanuelli. Ce sont des mercenaires ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, ne faites pas ce que vous reprochiez à d'autres de faire tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Brard. Moi, je n'ai rien dit, monsieur le président. (*Sourires.*)

M. le président. Mais vous avez été interrompu.

M. André Fanton. Par M. Emmanuelli, qui a jadis présidé cette assemblée !

M. Jean-Pierre Brard. Certes, mais j'accepte les interruptions, moi, car cela fait partie du dialogue.

M. le président. Vous l'assumez donc. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Absolument !

Face à cette manœuvre, nous voulons permettre au débat de durer suffisamment longtemps pour que le pays se rende compte qu'il y a ici des parlementaires qui refusent d'abdiquer et qui sont solidaires du peuple français. Nous, nous entendons ceux qui sont dans la rue, mais également ceux qui sont en grève et ceux qui les soutiennent, même quand ils ne font pas grève. Vous, vous n'avez d'oreilles que pour la Bourse et pour les marchés ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est cette confiance-là que vous recherchez. La confiance du peuple de France, vous n'en avez que faire !

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas croyable !

M. Denis Jacquat. C'est faux !

M. Maurice Ligot. C'est inacceptable !

M. le président. Monsieur Ligot, calmez-vous.

M. Jean-Pierre Brard. M. Ligot nous avait habitués à plus de sérénité, monsieur le président.

M. André Fanton. Et M. Brard à moins de provocation !

M. le président. Mais M. Brard va conclure son rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Quant à vous, monsieur Fanton de Lisieux, je vous prie de me laisser continuer. (*Sourires.*)

M. Mandon évoquait Montesquieu. Evoquons-le, mais à bon escient. Montesquieu est l'un de nos premiers philosophes à avoir reconnu le droit au divorce. Mais le divorce entre le peuple de France et vous, il est déjà consommé. Voilà pourquoi vous ne voulez pas regarder vos électeurs dans les yeux.

M. Denis Jacquat. Oh !

M. Jean-Pierre Brard. Voilà pourquoi vous abdiquez, vous renoncez, vous capitulez et vous allez voter la loi d'habilitation, pour ne pas avoir à en répondre devant vos électeurs.

M. Denis Jacquat. Mais non !

M. Jean-Pierre Brard. Comme Ponce Pilate, vous allez vous laver les mains de la sale besogne que le Gouvernement va accomplir sur le dos du peuple de France. Mais nous sommes là, pour faire durer le débat, afin que le peuple français soit éclairé.

M. Denis Jacquat. C'est l'aveu !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Mandon.

M. Edouard Landrain. Ah, elle était bonne !

M. le président. Monsieur Brunhes, aidez-moi, faites semblant de faire référence au règlement ! Le temps pour moi de vérifier, cela vous donne le temps de parler ! (*Sourires.*)

M. Jacques Brunhes. Je fais tout à fait référence au règlement, monsieur le président, et à son article 58, alinéa 1 !

M. le président. Merci ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Sans compter l'alinéa 6 !

M. Jacques Brunhes. Cette intervention me paraît poser un problème d'une extrême gravité. De quoi s'agit-il ? Un parlementaire de la majorité, rapporteur,...

M. François Rochebloine. De très grande qualité !

M. Jacques Brunhes. ... professeur d'université,...

M. Edouard Landrain. Il parle bien, lui !

M. Jacques Brunhes. ... monte à la tribune pour nous expliquer clairement que les ordonnance et les lois d'habilitation sont supérieures à la procédure législative ordinaire. Cela est grave. Vous nous aviez lu, monsieur le président, un message du Président de la République au début de son mandat, dans lequel il affirmait vouloir restaurer les pouvoirs du Parlement.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Jacques Brunhes. Vous-même, monsieur le président, avez avec beaucoup de passion et d'acharnement contribué à faire que ces pouvoirs du Parlement soient pour une part restaurés. Or, dans le même temps, un de nos collègues monte à la tribune pour soutenir que les ordonnances, c'est mieux que la procédure ordinaire ! Ce n'est pas acceptable.

M. Daniel Mandon, rapporteur. Non ! Je n'ai pas dit cela !

M. Edouard Landrain. Erreur d'interprétation !

M. le président. Monsieur Mandon, vous vous expliquerez une autre fois !

M. Jean-Pierre Brard. Nous sommes une République bananière !

M. le président. Monsieur Brard, je vous en prie, n'interrompez pas M. Brunhes !

M. Jacques Brunhes. Vous l'avez dit et justifié, monsieur le rapporteur, en partant du paysage politique français. Vous avez même fait référence à Léon Blum !

M. Edouard Landrain. Quelle erreur !

M. Denis Jacquat. Il faut une suspension de séance !

M. Jacques Brunhes. Or qu'y a-t-il de changé désormais dans l'organisation de notre Parlement ? C'est l'instauration de la session unique, et nous ne pouvons plus aborder désormais le problème des ordonnances de la même façon !

Je vous le demande, monsieur le ministre, monsieur le président : quelle raison maintenant interdirait une procédure ordinaire ? Ce n'est pas le caractère exceptionnel : nous avons le temps qu'il faut, nous pouvons siéger en janvier, en février, en mars. Or les ordonnances ne seront pas prises avant mars ! Qu'est-ce qui empêcherait de légiférer d'une manière normale,...

M. Jean-Pierre Brard. La trouille !

M. Jacques Brunhes. ... sinon la peur des électeurs, la peur de la majorité de devoir elle-même se prononcer ? Elle laisse au Gouvernement le soin de le faire, mais pas sur rien...

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Brunhes !

M. Jacques Brunhes. ... sur l'assurance vieillesse, sur les prestations familiales, sur les professions médicales, sur l'hôpital, sur l'organisation des équipements sanitaires et, naturellement, sur le financement. Le champ d'application est considérable. Or, par l'habilitation, le Parlement s'en trouve dessaisi.

Devant une telle différence entre vos propos, monsieur le président, les termes du message du Président et les arguments que nous venons d'entendre,...

M. Edouard Landrain. Excellents !

M. Jacques Brunhes. ... il nous est nécessaire de nous réunir pour discuter de ce problème de fond. Je demande donc une suspension de séance d'une heure !

M. Edouard Landrain. Enfin quelqu'un qui parle sérieusement !

M. le président. Vous souffrirez, monsieur Brunhes, qu'avant de vous répondre je donne la parole à M. Dray et à M. Mazeaud qui l'ont sollicitée, pour des rappels au règlement.

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58, alinéa 1, qui permet aux parlementaires d'interrompre un débat afin de donner un certain nombre d'informations sur des événements de nature à le transgresser... (*Rires.*)

M. Henri Emmanuelli. A le transcender !

M. Julien Dray. ... à le transcender et à le nourrir.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. C'est une interprétation du règlement assez spéciale !

M. le président. Interprétation à laquelle je vais réfléchir ! (*Sourires.*)

M. Julien Dray. Monsieur le président, je voudrais, pour commencer, faire une lecture. En effet, le débat sera long et nombre d'entre nous sont attachés à nourrir nos discussions, pour en assurer la qualité, des réflexions de ceux qui, tout au long de l'histoire de l'humanité, ont cherché à éclairer la vie des hommes et des femmes de ce monde.

M. Edouard Landrain. Amen !

M. Pascal Clément. Evitez de remonter à la préhistoire !

M. Julien Dray. Je commencerai par une première réflexion sur la vérité, du rabbi Nachman de Breslau :

« La vérité est unique.

« Le mensonge est multiple.

« Le mensonge entraîne l'œil de l'esprit

« à voir double de telle sorte

« que ce qui est unique ressemble

« à ce qui est duel et que ce qui est

« en plénitude apparaît fragmentaire.

« Efforcez-vous sans cesse de développer

« la " vision parfaite " de la vérité. »

M. Xavier Deniau. *Filibustering !*

M. Julien Dray. Et puisque le Parlement s'apprête à adopter un projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder par ordonnances, je reviens maintenant sur les événements qui se déroulent en ce moment même à l'extérieur de l'hémicycle.

M. le président. Cela a été fait pendant votre absence, monsieur Dray. (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. Il fallait être là, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Certes, monsieur le président, mais un événement très important vient de survenir, sous la forme d'une lettre qui, j'en suis sûr, touchera directement le cœur du ministre des affaires sociales...

M. Jean-Pierre Brard. Il n'en a pas !

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas bien de dire cela !

M. Julien Dray. ... puisqu'elle émane de la CFTC-Ile-de-France. Celle-ci, dans une lettre adressée à M. le Président de la République et reprise par l'AFP, propose jeudi à Jacques Chirac de changer son vieux gouvernement contre un neuf.

« La CFTC espère que vous avez fait un bon voyage à Baden-Baden, écrit l'union régionale de la CFTC. Malheureusement pendant votre absence, une crise sociale s'est développée. Peut-être vous l'a-t-on dit ?

« Visiblement, l'Etat patine, dérape, négocie mal les virages et risque de finir dans le décor », poursuit la CFTC, qui propose au chef de l'Etat « une bonne affaire à l'occasion des fêtes : changez votre vieux gouvernement contre un neuf. »

Et le syndicat de lancer : « Vous pouvez vous adresser à votre concessionnaire ENA le plus proche, ou à toute autre marque... Ne serait-ce pas une bonne idée ? »

M. Edouard Landrain. Quel cadeau de Noël !

M. Jean-Pierre Brard. Très bien ! Vive la CFTC !

M. Julien Dray. Cette lettre d'un syndicat qui, vous le savez comme moi, n'est pas considéré dans la vie syndicale française comme l'un des plus contestataires à l'égard du Gouvernement montre bien l'état dans lequel se trouve notre pays.

Ajoutons à cela les dépêches de l'AFP qui sont tombées il y a quelques minutes et qui font état de ce qui vient de se passer aujourd'hui dans le pays : à Nice, plus de 40 000 manifestants ; au Mans, plus de 30 000 ; à Valence, dans la Drôme, plus de 2 000 ; à Montélimar, 2 000 ; à Livron, petite ville de la Drôme, 250 ; à Nantes 25 000 ; à Clermont-Ferrand, 40 000.

M. Adrien Zeller. Et vous croyez nous impressionner ?

M. Pierre Mazeaud. Bon, d'accord !

M. Julien Dray. A Roanne, 6 000 manifestants ; A Bordeaux, 30 000...

M. Gilles de Robien. A Amiens, 10 000 !

M. le président. Monsieur Dray, chacun pourra profiter de la suspension de séance pour prendre connaissance de ces informations.

M. Julien Dray. Monsieur le président, je vais interrompre ce tour de France et vous épargner la lecture longue que nous pourrions faire.

M. Jean-Pierre Brard. Nous, on continuera !

M. Julien Dray. L'ensemble des salariés qui sont descendus aujourd'hui dans la rue, l'ensemble de la population souhaitent qu'il y ait un véritable débat sur l'avenir de la protection sociale et que l'on engage des réformes, mais ils refusent que, dans l'urgence, dans une sorte de précipitation, et sans qu'il y ait de discussion sans qu'on ligifère, on dessaisisse le Parlement et on se livre à ce qui est perçu par des millions de petites gens aujourd'hui comme un véritable matraquage fiscal.

Voilà pourquoi il me paraît nécessaire que l'ensemble de nos collègues puissent méditer pendant quelques minutes sur ce qui vient de se passer dans le pays, qu'ils puissent réfléchir et abandonner la logique qui les conduit à se dessaisir de leur mandat au profit du Gouvernement.

M. Claude Bartolone. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Mon rappel au règlement est fondé également sur l'article 58, alinéa premier.

Comme nous l'avons tous entendu, un orateur du groupe communiste vient de dire, en s'adressant à la majorité : « Nous, nous représentons le peuple vous, vous représentez les marchés financiers ! »

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Pierre Mazeaud. Je voudrais lui dire que nous sommes toutes et tous députés à l'Assemblée nationale, et que nous représentons toutes et tous le peuple tout entier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Touché ! Et bientôt coulé !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Reprise de la discussion

La parole est à M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Julien Dray. Je ne suis pas d'accord avec ce qu'il va dire !

M. le président. Monsieur Dray !

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis. C'est un procès d'intention !

Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la commission des finances a décidé de se saisir pour avis du projet de loi d'habilitation en raison de son importance pour les finances publiques au sens large et de ses incidences sur l'architecture globale de notre système de prélèvement.

Ne pouvant entrer dans la technique, à vrai dire très compliquée, du sujet dans le temps qui m'est imparti,...

M. Julien Dray. Nous avons tout le temps !

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis. ... je vous renvoie à mon rapport écrit et je me contenterai de donner le cadrage financier d'ensemble du texte qui nous est soumis.

Depuis plus de vingt ans, les finances sociales connaissent une crise structurelle, due d'abord à une insuffisante maîtrise de la dépense et, subsidiairement, dans la période récente, à une croissance ralentie de la base principale des recettes, c'est-à-dire la masse salariale.

Comme bien d'autres, j'ai, depuis de longues années, dans plusieurs rapports parlementaires, appelé l'attention des gouvernements successifs sur cette situation. Des progrès ont été faits. Certains n'ont consisté qu'à introduire une nouvelle recette fiscale, détachée de la masse salariale. Cela a été le cas de la CSG. D'autres, en 1993 et 1994, ont au contraire porté sur la racine du mal, c'est-à-dire l'insuffisante maîtrise des dépenses, mais de manière encore incomplète, surtout dans le domaine des dépenses de santé.

Si l'on fait le bilan des nombreux plans de redressement des comptes de la sécurité sociale qui se sont succédé au cours des deux dernières décennies, on doit constater qu'ils se sont pour la plupart bornés à relever les prélèvements et à réduire les prestations, en particulier les remboursements d'assurance maladie, sans action sur la dynamique de la dépense et sans s'attaquer structurellement aux racines du mal, si bien que la France est devenue l'un des pays d'Europe où les prélèvements affectés à l'assurance maladie sont les plus élevés et les taux de remboursement des dépenses de soins les plus bas sans que l'effort financier consenti par la collectivité et les assurés se traduise par des résultats exceptionnels en matière de santé publique.

Le projet qui nous est présenté a le mérite de proposer, dans le prolongement des mesures prises depuis plus de deux ans, une réforme des finances sociales qui met enfin un terme à leur dérive structurelle.

Les évaluations du déficit tendanciel du régime général de la sécurité sociale devraient suffire à nous convaincre de l'urgence d'une réforme : 60 milliards en 1996 dont plus de 34 milliards pour la seule assurance maladie. Si l'on ajoute à ces 60 milliards, prévisionnels évidemment, à la fois les déficits cumulés de 1994 et 1995 et les déficits publics, on aboutit à un total très nettement supérieur à l'objectif de 4 p. 100 qui doit jalonner l'année prochaine le processus d'assainissement de nos finances publiques.

Nous ne pouvons plus continuer dans la voie de ces déficits publics qui, bon an mal an, restent accrochés au-delà d'un niveau de 5 p. 100 du PIB.

L'enjeu n'est pas seulement le respect des critères européens, quelle qu'en soit l'importance politique. L'essentiel et la vérité, c'est que, indépendamment de toute pression européenne, il n'est plus possible de laisser filer les déficits et monter les taux d'intérêt dus sur la dette publique. Non seulement nous abandonnerions les finances publiques à l'enchaînement des déficits et de l'endettement, ce qui est contraire à l'intérêt national, mais encore nous mettrions définitivement en péril les conditions et les possibilités de croissance.

Les charges d'intérêt, qui représentent aujourd'hui plus de 20 p. 100 des recettes fiscales, absorberaient progressivement toutes les marges de manœuvre budgétaire, ce qui obligerait à des coupes de plus en plus sévères sur les autres postes de dépenses et en particulier sur ceux de la protection sociale.

L'urgence commande à présent, mes chers collègues, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas ne pas accorder au Gouvernement les moyens nécessaires à la remise en ordre financière de la protection sociale.

Nous le faisons toutefois avec confiance car le programme qui nous est proposé va bien au-delà d'un ajustement conjoncturel et comptable des recettes et des dépenses. Il prévoit une réforme en profondeur de notre système de protection sociale, en particulier dans le domaine de la santé, et, pour ma part, pour m'être occupé depuis longtemps de ces affaires, je ne peux que me féliciter de voir ainsi passer dans les faits des orientations de maîtrise médicalisée des dépenses de santé que, avec de nombreux autres collègues, j'ai préconisées dans le passé.

Des normes nationales seront fixées pour les dépenses de santé. Des mécanismes correcteurs permettront enfin de contrôler et d'en assurer effectivement le respect.

Dans le domaine de la médecine ambulatoire, il ne pourra encore s'agir que d'une maîtrise collective de la dépense parce que nous avons trop tardé à mettre en place les indispensables outils individuels de suivi, mais le codage des actes et des pathologies et le développement du contrôle des références médicales opposables devraient permettre de combler ce retard.

Une action sur l'offre de soins sera également engagée. Des dispositifs de reconversion des médecins, dont j'ai eu l'occasion de souligner la nécessité, seront enfin établis. Dans le domaine hospitalier, les outils juridiques et comptables d'une gestion plus efficace seront mis en place, et les indispensables restructurations pourront avoir lieu.

Il faut souligner que l'effort portera à la fois sur la maîtrise de la dépense et sur l'amélioration de la qualité des soins grâce, en particulier, au développement de la formation des praticiens et à la généralisation du carnet de suivi médical. Car nous avons, en matière de santé, dépassé depuis longtemps le stade où l'accroissement de la dépense était synonyme d'amélioration de la santé publique.

Dans le domaine de la famille et de la vieillesse, le programme qui nous est proposé ne comporte, en revanche, que peu de mesures structurelles.

Les négociations qui devront s'engager pour garantir la pérennité des régimes spéciaux sortent du cadre des mesures d'urgence et devront, le moment venu, conduire à des mesures législatives ordinaires.

Quant à l'assurance vieillesse du régime général, elle a connu en juillet 1993 la grande réforme de structures nécessaire à sa viabilité jusqu'à l'horizon 2015.

Dans le domaine de la famille, une rationalisation limitée des prestations est proposée. Mais là encore, les changements de fond relèveront de la procédure législative ordinaire.

Les réformes de structures envisagées par le Gouvernement ne produiront tous leurs effets financiers qu'à terme. Dans l'immédiat, le rétablissement de l'équilibre des comptes passe principalement par des économies relevant de la gestion courante, comme le gel des allocations familiales ou la limitation de la revalorisation des retraites et par des prélèvements.

De ces deux catégories de mesures, celle des prélèvements est, de loin, la plus importante. Alors que les économies représenteront environ 11,5 milliards de francs en 1996 et 21 milliards de francs en 1997, les prélèvements s'établiront respectivement pour ces deux années à 51,8 milliards et 65 milliards de francs.

Le plus lourd de ces prélèvements est sans doute constitué par le remboursement de la dette sociale dont l'assiette devra être très large pour atteindre le rendement prévu de 25 milliards de francs. Et l'on voit mal quels revenus pourront être exonérés au-delà de ceux explicitement mentionnés par le Premier ministre, c'est-à-dire les revenus des plus démunis et l'épargne déposée sur le livret A.

Ces 25 milliards seront affectés à l'apurement, sur treize ans, d'un passif de 250 milliards de francs au sein duquel entrent – bien que leur financement ait été assuré en son temps et qu'ils aient été intégrés dans la dette de l'Etat, – les 110 milliards que le fonds de solidarité vieillesse a pour mission temporaire de rembourser au budget général. Le fonds de solidarité vieillesse est ainsi déchargé d'une obligation de remboursement de 12,5 milliards de francs, qu'il reversera en quasi-totalité à l'assurance vieillesse par le biais de l'accroissement de sa participation au financement des avantages non contributifs.

Ces opérations, je vous le concède, sont complexes et justifieront une information complète du Parlement sur leur mise en place et, en particulier, sur les mouvements de trésorerie qu'elles nécessiteront. La commission des finances a adopté, sur ma proposition, un amendement en ce sens. Elles doivent, en toute hypothèse, garantir à la fois le redressement des comptes de la sécurité sociale et l'équilibre du fonds de solidarité vieillesse.

Ce dernier point est essentiel et a également fait l'objet d'un amendement adopté, toujours sur ma proposition, par la commission des finances. Il n'en reste pas moins que si l'équilibre du fonds de solidarité vieillesse est

garanti à la fois par l'interruption de ces versements au budget général et par l'affectation à son profit d'une taxe sur la contribution des employeurs au régime de prévoyance, on ne voit pas comment il pourrait disposer des ressources nécessaires à sa participation ultérieure au financement de l'allocation dépendance. Et je vous rappelle que je souhaite, depuis longtemps maintenant, la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale chargée de ce problème.

M. Rémy Auchédé. Très bien !

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis. Les prélèvements nouveaux que le projet de loi d'habilitation permet d'instituer représentent, pour la seule année 1996, 0,6 p. 100 du PIB. Ils feront passer le taux des prélèvements obligatoires de 44,7 p. 100 à 45,3 p. 100 du PIB, niveau historique en France et exceptionnel en Europe. Le profil de la croissance en 1996 dépendra des effets que cette ponction exercera sur une consommation toujours hésitante. Plus fondamentalement, mes chers collègues, il convient de se demander si cet effort, aujourd'hui inévitable, n'est que conjoncturel, si le retour à la croissance permis par l'assainissement des comptes publics favorisera à terme rapproché la décade des prélèvements et comment nous pourrions éviter que le niveau aujourd'hui atteint par ces prélèvements ne se transforme en un seuil incompressible.

En toute hypothèse, il est essentiel de se fixer cet objectif. La France ne doit pas être structurellement condamnée à subir, dans la concurrence internationale, le handicap de prélèvements excessifs qui mineraient sa capacité d'innovation et sa création de richesses.

La procédure des ordonnances constitue, par définition, un dessaisissement du Parlement. Lorsque la loi d'habilitation aura été adoptée, le Parlement devra retrouver tout son rôle, d'abord pour poursuivre par la voie législative habituelle les réformes de structure indispensables, ensuite pour se doter, dans le cadre de la révision constitutionnelle à venir, d'un nouveau pouvoir de contrôle des finances sociales.

La nouvelle procédure d'élaboration d'une loi de finances sociale est depuis longtemps demandée par l'Assemblée nationale, et plus particulièrement par la commission des finances – on se souvient de l'initiative prise par notre regretté collègue Michel d'Ornano. Elle devra être l'occasion de rendre compatibles la satisfaction des besoins sociaux et le respect indispensable des disciplines financières. A cet égard, la question de son examen en commission devra être examinée attentivement. Comment éviter par exemple...

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis. Monsieur le président, la commission des finances, qui compte soixante-treize membres, dispose en tout et pour tout de dix minutes pour s'exprimer dans ce débat...

M. le président. C'est tout à fait conforme au règlement. Vous comprendrez que je vous oppose le respect du règlement comme je le fais pour d'autres.

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis. Comment éviter par exemple qu'un vote sur le budget social touchant une subvention de l'Etat ou une taxe affectée ne soit contredit par un vote sur la loi de finances ? La mise en cohérence des deux lois de finances militerait en faveur de l'examen au fond par la seule commission des finances. En revanche, la dualité de nature de la loi de

finances sociale pourrait être l'occasion d'établir une procédure nouvelle de cosaisine au fond des deux commissions compétentes ou de créer, par la voie constitutionnelle, une commission *ad hoc*.

Pour conclure, monsieur le président...

M. le président. Je vous en prie...

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis. ... nous n'avons plus le choix entre une maîtrise voulue de la dépense sociale et une dérive qui conduirait inévitablement, à plus ou moins longue échéance, à des réductions drastiques, subies dans des conditions qui mettraient en cause les principes d'équité et de solidarité sur lesquels est fondée la sécurité sociale.

De gré, ou à regret, nous ne pouvons plus tarder davantage pour en saisir l'occasion. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'adopter le projet de loi qui nous est présenté. La commission des finances a émis sur ce texte un avis favorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union de la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Merci !

Rappels au règlement

M. Rémy Auedé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Rémy Auedé, pour un rappel au règlement.

M. Rémy Auedé. Ce rappel au règlement, fondé sur l'article 58, alinéa 1, répond à notre souci d'informer le Parlement et le Gouvernement sur les événements extérieurs, pour qu'ils les prennent en considération dans l'important débat que nous avons engagé aujourd'hui sur le devenir de la sécurité sociale.

Selon les dépêches de l'AFP, des centaines de milliers de personnes ont aujourd'hui manifesté, et ces manifestations sont plus importantes que toutes les précédentes. Je rappelle que M. Juppé avait dit que s'il y avait deux millions de personnes dans la rue, il retirait son plan – ou se retirait lui-même, je ne m'en souviens plus...

Mme Muguette Jacquaint. Les deux !

M. Rémy Auedé. Nous aimerions au moins qu'il retire son plan.

Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir dire que ce score est aujourd'hui atteint. S'il y a incertitude, mobilisons les moyens d'information de l'Assemblée nationale pour comptabiliser, à partir des dépêches AFP, le nombre de manifestants. Chose promise, chose due : M. Juppé a atteint son « objectif » de mobiliser deux millions de personnes dans la rue : qu'il retire son plan !

Par ailleurs, nous constatons que les ministres parlent de concertation alors que nous assistons, dans le même temps – et c'est l'événement d'aujourd'hui – à des provocations et à une répression exercées à l'encontre des salariés. Les directions de EDF et GDF traînent systématiquement devant les tribunaux les agents en lutte, comme s'il s'agissait de malfrats ! Voici quelques exemples de directions, ou d'unités locales d'EDF qui ont assigné les grévistes devant les tribunaux : Mulhouse, Brest, Caen, Annecy, Bourg-en-Bresse, Grenoble, Charleville, Chambéry...

M. le président. Je vous en prie, il y a une limite à tout ! Concluez votre intervention.

M. Rémy Auedé. Oui, monsieur le président. J'en ai terminé avec EDF.

M. le président. Voilà !

M. Rémy Auedé. Mais je voudrais dire aussi un mot sur ce qui s'est passé ce matin avec les mineurs des houillères de Lorraine, confrontés à une véritable provocation policière.

De telles provocations venant des directions et des forces de police sont inadmissibles et intolérables ! Le Gouvernement doit les faire cesser pour que le débat continue à être serein, si toutefois un débat est encore nécessaire puisque, je le répète, le score des deux millions de manifestants semble avoir été atteint et que l'issue à donner à cette crise est le retrait immédiat du plan.

M. le président. La parole est à M. André Gérin.

M. André Gérin. Monsieur le président, m'appuyant sur le règlement, je voulais réagir...

M. le président. Non, écoutez ! Trop, c'est trop ! Je suis saisi d'une troisième demande du groupe communiste. Il y a une limite à tout. Je préférerais que vous demandiez tout de suite le quorum et que l'on s'arrête. Il y a un moment où l'on tombe dans la mascarade ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pour ma part, je veillerai à ce qu'on ne franchisse pas la limite. Lorsque vous serez exprimé, monsieur Gérin, je passerai la parole au membre du groupe socialiste qui défendra l'exception d'irrecevabilité.

M. Denis Jacquat. Qu'il nous dise où est Pierre Lang. Il a été séquestré !

M. André Gérin. Mon rappel au règlement concerne l'intervention du rapporteur...

M. le président. Monsieur Gérin, il est possible, au moment de la discussion générale, de commenter les propos du rapporteur !

M. André Gérin. Je ne veux pas les commenter, je veux signaler les oublis !

M. le président. Alors, allez-y...

M. André Gérin. J'ai lu la presse ce matin.

M. Edouard Landrain. Nous aussi !

M. André Gérin. Certains revenus sont exonérés par le plan Juppé qui nous est proposé ici. C'est que vous ne voulez pas y toucher, monsieur le ministre ! Et je démontrerai – ce sera le discours des députés communistes – que nous avons des propositions de réforme alternatives au plan Juppé.

Où sont les prélèvements sur les revenus financiers familiaux qui représentent, selon les comptes de la nation de 1994, 310 milliards ?

M. Denis Jacquat. Où est Pierre Lang ?

M. André Gérin. Où sont les prélèvements sur les produits financiers des entreprises, qui représentaient 330 milliards en 1994 ?

Où sont les prélèvements sur les produits des institutions financières qui représentaient 444 milliards en 1994 (« Où est Pierre Lang ? » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Ces revenus sont complètement exonérés par le plan Juppé.

Leur prise en compte, et je m'arrête là (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)...

M. le président. Très bien !

M. André Gérin. ... représenterait 310 milliards de francs de rentrées fiscales.

Voilà des propositions sérieuses qui s'intègrent au débat et qui confirment que les députés communistes ont des propositions pour réformer la sécurité sociale dans un sens progressiste.

M. Jacques Brunhes. Je demande la parole !

M. le président. Monsieur Brunhes, je vais lire à votre intention les recommandations du groupe de travail chargé de la réforme du règlement, dont vous faisiez partie...

M. Jacques Brunhes. En effet !

M. le président. ... recommandations qui ont été adressées aux présidents de séance : « S'en tenir, en règle générale, à une pratique rigoureuse en matière de rappels au règlement, en refusant en particulier ceux qui ne sont fondés sur aucun article du règlement ou qui le sont sur son article 58. Les présidents de séance auraient toutefois la possibilité de donner brièvement la parole, au début des séances de l'après-midi, à un représentant de chaque groupe politique pour s'exprimer sur un événement d'actualité, lorsqu'ils estimeraient que l'importance exceptionnelle de l'événement le justifie. Ils pourraient également, bien entendu, ne pas donner suite aux demandes de parole, notamment lorsqu'il apparaîtrait qu'un seul groupe est désireux de s'exprimer. »

Monsieur Brunhes, je vous donne la parole si vous souhaitez demander une suspension de séance, parce que je ne peux pas vous la refuser. Mais, je vous en prie, arrêtons cette litanie. Vous aurez la possibilité – si on y arrive jamais – de vous exprimer dans le cadre de la discussion générale. N'empêchons pas nos autres collègues, qui sont inscrits, de dire ce qu'ils ont à dire.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, j'ai en effet participé...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Où est Pierre Lang ?

M. le président. S'agissant de M. Pierre Lang, je peux vous rassurer : la présidence s'est tenue informée, minute par minute, du sort de M. Lang, par l'intermédiaire de la direction des Houillères et par l'intermédiaire de la préfecture de la région Lorraine, et elle n'a cessé ses efforts que lorsque M. Lang a été libéré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, j'ai en effet participé, avec beaucoup d'intérêt, au travail sur notre règlement et à l'élaboration de ces recommandations. Je fais simplement remarquer qu'il s'agissait, dans mon esprit, de recommandations se rapportant à des textes ordinaires. Or nous examinons ici un texte d'habilitation sur une procédure d'ordonnances qui dessaisissent le Parlement de son pouvoir. Le cas est tout à fait particulier, original et nouveau. C'est pourquoi je demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'une heure.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Je vois M. Barrot me regarder d'un air inquiet...

Vous avez rappelé, tout à l'heure, monsieur le président, qu'un rappel au règlement pouvait être fondé sur un fait d'actualité important.

M. le président. Ce n'est pas moi qui l'ai dit !

M. Jean-Pierre Brard. En tout cas, vous l'avez lu.

M. le président. Mais c'est réservé aux débuts de séance !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes le gardien austère (*Sourires*) de nos règles de fonctionnement, et vous savez qu'ici nous vous en rendons grâce.

M. Denis Jacquat. M. Brard devient spirituel !

M. Jean-Pierre Brard. Selon une dépêche de l'AFP qui vient de tomber, M. Waigel a déclaré devant le Bundestag : « Quatorze autres pays d'Europe ont donné leur accord pour que la future politique monétaire commune soit dirigée depuis Francfort et donc depuis l'Allemagne... Quatorze pays en Europe, et d'autres qui veulent y rentrer, sont prêts à modifier le fonctionnement de leur banque centrale sur le modèle de la Bundesbank. Quatorze pays font des efforts d'assainissement budgétaire pour aller au-delà de ce que nous avons déjà fait. » (*Exclamations sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.*) Ecoutez donc, mes chers collègues.

M. Pierre Mazeaud. On écoute !

M. Jean-Pierre Brard. Le ministre allemand des finances a ajouté : « Quatorze pays changent leurs lois et adoptent le principe de l'ordre monétaire et la politique de stabilité de l'Allemagne. »

« Mesdames et messieurs, cela est un succès de la politique étrangère, économique et budgétaire de l'Allemagne. »

Avons-nous encore le droit, mesdames, messieurs, monsieur le ministre – mais peut-être faudrait-il dire *Meine Damen und Herren, Herr Minister* – d'avoir notre propre politique ?

M. Pierre Mazeaud. Ça mérite un véritable débat, parce que c'est grave !

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis le début de cet après-midi, nous avons essayé de vous informer de ce qui se passe à l'extérieur de nos murs.

M. Jacques Brunhes. Pour notre part, nous avons de nombreuses informations !

M. le président. N'interrompez pas M. Bartolone.

M. Claude Bartolone. Je vais donc continuer à vous tenir au courant au fur et à mesure.

M. Jean-Pierre Brard. Au Pré-Saint-Gervais, où Jaurès avait coutume de s'exprimer, combien y a-t-il eu de manifestants ?

M. Claude Bartolone. Vous le savez bien, puisque nous sommes du même département : l'ensemble des employés communaux, tous syndicats confondus, étaient aujourd'hui en grève pour manifester contre le plan Juppé. Mais je pense qu'il ne s'agissait pas d'une exception.

Monsieur le président, je me permettrai, avec votre autorisation, de livrer à notre assemblée une information qui émane de l'AFP et qui me paraît importante. Selon un sondage qui a été publié pendant que nous étions réunis...

M. Pierre Mazeaud. Quel rapport avec la Constitution ?

M. Claude Bartolone. Je vais y venir.

Selon ce sondage, 53 p. 100 des Français sont contre le maintien du plan Juppé.

M. Denis Jacquat. Ça baisse !

M. Jacques Brunhes. Répétez, monsieur Bartolone, car M. Barrot n'a pas entendu !

M. Jean-Pierre Brard. M. Barrot a mis des boules Quiès !

M. Claude Bartolone. Je suis sûr que la courtoisie habituelle de M. le ministre ne peut que le conduire à m'écouter.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. De toute façon, je sais que vous allez vous répéter !

M. Claude Bartolone. Donc, 53 p. 100 des Français n'approuvent pas la décision du Premier ministre Alain Juppé de maintenir son plan contre 44 p. 100 qui l'approuvent, selon ce sondage réalisé par l'institut IPSOS pour la chaîne de télévision France 2 et l'hebdomadaire *Le Point*, et dont les résultats ont été publiés jeudi soir...

M. Denis Jacquat. On est encore jeudi après-midi ! Vraiment, ça ne s'arrange pas !

M. Claude Bartolone. En effet, cela ne s'arrange pas, puisque, selon ce sondage, qui porte sur un échantillon représentatif de personnes âgées de plus de dix-huit ans et qui a été réalisé mercredi, c'est-à-dire au lendemain de l'intervention de M. Juppé devant l'Assemblée nationale, 58 p. 100 des Français estiment que la poursuite de la grève est tout à fait justifiée ou plutôt justifiée,...

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas encore assez !

M. Jacques Brunhes. Ecoutez, monsieur Barrot !

M. Claude Bartolone. ... alors que 38 p. 100 considèrent qu'elle n'est plutôt pas justifiée ou n'est pas du tout justifiée, 4 p. 100 n'ayant pas d'avis.

La mobilisation actuelle semble être populaire, puisque 56 p. 100 des Français déclarent éprouver beaucoup de sympathie...

M. Eric Duboc. Ça aussi, ça baisse !

M. Claude Bartolone. ... ou plutôt de la sympathie pour la grève, alors que 41 p. 100 manifestent que peu de sympathie ou aucune sympathie pour elle, 3 p. 100 n'ayant pas de position sur la question.

M. Pierre Mazeaud. Et la Constitution, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Je vais y venir, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Il ne faudrait pas tarder !

M. Claude Bartolone. Nous voulons tous une Constitution vivante, moderne, qui tienne compte de ce qui se passe dans le pays. Ni vous, ni nous, ne voulons d'un texte sentant la naphthaline ! Je suis certain, monsieur le président de la commission des lois, que vous êtes favorable à cette Constitution vivante.

M. Pierre Mazeaud. Il n'y en a qu'une à ma connaissance !

M. Claude Bartolone. C'est la raison pour laquelle nous parlons de la même.

M. Pierre Mazeaud. Vous n'en vouliez pas à l'époque !

M. Claude Bartolone. Les Français s'attendent à une épreuve longue, puisque seulement 25 p. 100 d'entre eux pensent que les mouvements de grève vont s'arrêter dans les jours qui viennent, alors que 65 p. 100 croient qu'ils vont continuer à se développer, 10 p. 100 ne faisant aucune prévision.

M. Jean-Pierre Brard. Ecoutez cela au lieu de vous confesser à votre voisin, monsieur Barrot ! (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. Interrogés sur leur position quant au maintien du plan Juppé, 23 p. 100 des Français ont déclaré l'approuver tout à fait, alors que 53 p. 100 ont émis une opinion défavorable.

S'agissant de la crédibilité personnelle de M. Juppé, 54 p. 100 de nos concitoyens le trouvent plutôt pas convaincant ou pas du tout convaincant dans les motifs qu'il a donnés pour maintenir sa réforme, alors que 38 p. 100 le considèrent très convaincant ou plutôt convaincant.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Mes chers collègues, j'ai l'impression que nous en sommes arrivés là parce que bon nombre de nos concitoyens ont lu, dans les mois qui viennent de s'écouler, certains textes. Aussi, avant d'en venir au fond de mon propos, je voudrais vous lire certains passages de ces textes.

M. Denis Jacquat. Vous êtes trop bon !

M. Claude Bartolone. Je cite : « La France est dans une situation paradoxale. Quatrième puissance économique du monde, elle dispose de l'un des niveaux de vie les plus élevés de la planète. Ses atouts sont nombreux : sa démographie, malgré ses faiblesses actuelles, sa recherche scientifique, ses grands groupes industriels et de services, ses petites et moyennes entreprises, la richesse de son agriculture, son potentiel maritime, ses départements et territoires d'outre-mer, l'espace francophone et les Français de l'étranger, la créativité et l'universalité de sa culture. Et pourtant, les Français sont inquiets. »

M. Denis Jacquat. Quelles sont donc les références de ce livre ?

M. Claude Bartolone. Je vous les donnerai dans quelques instants, mon cher collègue.

M. Denis Jacquat. Il a l'air bon. Je vais sûrement l'acheter !

M. Jean-Pierre Brard. Profitez-en, il est en solde !

M. Claude Bartolone. Je continue ma citation : « Inquiets car les inégalités se développent. Inégalité devant l'emploi, devant le logement, la santé, le service public, la sécurité, la formation. »

M. Xavier de Roux. C'est la conséquence de quatorze ans de socialisme !

M. Claude Bartolone. « La France fut longtemps considérée comme un modèle de mobilité sociale. Certes, tout n'y était pas parfait. Mais elle connaissait un mouvement continu qui allait dans le bon sens. Aujourd'hui, la "machine France" ne fonctionne plus pour tous les Français. Une fracture sociale se creuse. »

M. Christian Bataille. C'est le recul social maintenant !

M. Claude Bartolone. « Du coup, les Français ne se reconnaissent plus dans leur propre image et leur générosité en souffre. »

M. Henri Emmanuelli. Ne serait-ce pas du Chirac ?

M. Claude Bartolone. « Au terme d'une longue période de réflexion, après être allé, jour après jour, à la rencontre des Français, je suis arrivé à la conviction que cette situation a une cause principale. »

M. Henri Emmanuelli. J'ai reconnu l'auteur : c'est Chirac !

M. Claude Bartolone. « De même que les succès de la France tenaient aux valeurs de la République, qui avaient rassemblé les Français, la crise qu'elle traverse tient à ce que ces valeurs ont été négligées. »

M. Xavier de Roux. Eh oui !

M. Claude Bartolone. « Je veux parler de la solidarité nationale, ... »

M. Xavier de Roux. Eh oui !

M. Claude Bartolone. « ... l'intégration, ... »

M. Xavier de Roux. Eh oui !

M. Claude Bartolone. « ... la laïcité, ... ».

M. Jean-Pierre Brard. M. Béteille n'en peut plus, il s'enfuit !

M. Claude Bartolone. « ... la tolérance, ... ».

M. Xavier de Roux. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. « ... la juste récompense du travail et du mérite, ... ».

M. Xavier de Roux. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. « ... l'égalité des droits et des chances, la primauté de l'intérêt général. »

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Bartolone, M. Béteille ne supporte plus, M. Lamontagne non plus. Ils s'en vont !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Vous voulez tous savoir qui a écrit cela, mes chers collègues ?

M. Henri Emmanuelli. Oui !

M. Claude Bartolone. Alors, laissez-moi finir ma citation.

Je poursuis : « Ces valeurs fondent la cohésion de notre pays et garantissent l'utilité de la nation. Elles lui ont valu son destin exceptionnel. Ces valeurs ne sont ni de droite ni de gauche. Elles font de la République un modèle social, ... »

M. Xavier de Roux. Très bien !

M. Claude Bartolone. « ... une référence morale. »

M. Xavier de Roux. Parfait !

M. Claude Bartolone. « La République s'affaiblit lorsque triomphe le chacun pour soi, ... »

M. Xavier de Roux. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. « ... lorsque l'on passe de la saine émulation à la loi du plus fort, lorsque l'intérêt général s'efface devant les intérêts particuliers. »

M. Xavier de Roux. C'est exactement ce qui se passe actuellement ! On ne saurait mieux dire !

M. Claude Bartolone. « Tout se passe de manière diffuse d'arbitrage en compromis, de résignation en renoncement, dont aucun ne paraît scandaleux, mais dont l'addition vaut rupture du pacte républicain. »

M. Jean-Pierre Brard. C'est intéressant !

M. Claude Bartolone. « Finalement, nous en sommes arrivés à penser que nous n'avons pris sur rien. Le pouvoir des gouvernements se résumerait à gérer prudemment les contraintes imposées par la mondialisation des économies. Ainsi s'est établi le règne de ce que certains ont appelé joliment la "pensée unique". »

M. Xavier de Roux. Eh oui !

Mme Muguette Jacquaint. Voilà !

M. Jean-Pierre Brard. Quel est le nègre qui a écrit cela ?

M. Claude Bartolone. « Cette pensée unique, qui prétend tout contrôler, s'appuie sur la supériorité de la technocratie, maîtrise les centres de décision et d'influence. »

M. Xavier de Roux. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. « Une technocratie à laquelle la politique a concédé, par manque de volonté, par facilité aussi, ... »

M. Xavier de Roux. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. La technocratie, c'est Juppé !

M. Claude Bartolone. « ... l'essentiel de son autorité. Je connais autant que quiconque les disciplines que nous imposent la concurrence extérieure, l'ouverture des frontières, la mobilité des capitaux. Mais je crains que nous ayons tendance à exagérer nos propres contraintes, et à reporter sur d'autres le poids de nos propres inerties. »

M. Eric Duboc. Vous lisez toujours ?

M. Claude Bartolone. C'est l'élément essentiel de notre débat d'aujourd'hui, un tel rappel est indispensable.

Je continue ma citation : « Il est temps de renoncer au renoncement. »

M. Henri Emmanuelli. Oui !

M. Claude Bartolone. « Rien n'est inéluctable. »

M. Xavier de Roux. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. « Certains considèrent que la politique est l'art du possible. Il est des moments, me semble-t-il, où elle est aussi l'art de rendre possible ce qui est nécessaire. »

M. Xavier de Roux. Et voilà !

M. Claude Bartolone. « Il y a deux façons de voir l'avenir. D'un côté, il y a ceux qui s'en tiennent aux recettes du passé, ... »

M. Xavier de Roux. Exactement !

M. Denis Jacquat. La gauche !

M. Claude Bartolone. « ... se défaussent sur des tables rondes, les partenaires sociaux ou des commissions d'experts. »

M. Xavier de Roux. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Brard. Elle s'appelle comment la commission qui a été créée ? La commission Le Vert, je crois !

M. Claude Bartolone. C'est bien cela. Elle s'appelle la commission Le Vert.

Je reprends ma citation : « Attendant le retour de la croissance, ils pensent rassurer en ne modifiant qu'un minimum de choses. Ils font tout, disent-ils, pour éviter une fracture sociale, comme si celle-ci n'existait pas déjà. Ils soignent les effets plutôt qu'ils ne traitent les causes.

« De l'autre côté, il y a ceux qui continuent de croire à la force de l'idéal républicain et qui refusent les conformismes de droite ou de gauche. Ceux qui estiment que la mondialisation des économies ne condamne pas les nations, mais les obligent à forcer leur destin. »

M. Xavier de Roux. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. « C'est la voie que j'ai choisie car je crois en la force de la volonté politique.

« J'ai la conviction que les Français veulent le changement, qu'ils comprennent que l'immobilisme entraîne la France sur la pente d'une mauvaise aventure : toujours plus de chômage, de dépenses d'assistance, de prélèvements obligatoires, de déficits publics. Des forces vives toujours plus découragées. La réforme n'est pas une potion amère à prendre sous tranquillisants, c'est une chance. Les réformes ébauchées, camouflées ou improvisées échouent toujours. »

M. Henri Emmanuelli. Tu peux relire cette phrase ?

M. Claude Bartolone. « Les réformes dont la France a besoin doivent être simples, franches, porteuses de justice et d'égalité. »

M. Xavier de Roux. C'est ce qui est en train de se faire !

M. Claude Bartolone. « Nous devons redéfinir les priorités de notre politique. Depuis quinze ans – je ferai observer que les socialistes ne sont restés au pouvoir que dix ans – ...

M. Denis Jacquat. Plus !

M. Claude Bartolone. Je reprends : « Depuis quinze ans, nous avons privilégié la spéculation, les placements sans risque, les rentes de situation au détriment du travail et de l'investissement.

« Le résultat, c'est qu'il y a toujours plus de déficits, toujours plus de prélèvements, toujours plus de chômage, toujours plus d'exclus. »

M. Henri Emmanuelli. Oh !

M. Claude Bartolone. « Au nom des valeurs de la République, comme au nom du bon sens économique, je propose, aujourd'hui, un changement dans l'ordre des priorités.

« Je souhaite que l'on mette la finance au service de l'économie réelle et de l'emploi, ... »

M. Xavier de Roux. Oui !

M. Claude Bartolone. « ... que l'on donne une priorité absolue à la lutte contre le chômage. »

M. Jean-Pierre Brard. Ecoutez cela, ça vaut la peine !

M. Claude Bartolone. « Nos déficits ne seront maîtrisés que lorsque le chômage, qui nous coûte si cher, aura été vaincu. »

M. Xavier de Roux. C'est ce que nous faisons !

M. Claude Bartolone. Mes chers collègues, comment voulez-vous que je résume ma pensée si vous m'interrompez tous ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Ecoutez, mes chers collègues !

M. Jean-Pierre Brard. Les députés de la majorité ne supportent pas qu'on leur tende un miroir !

M. Pierre Mazeaud. Tournez la page, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas moi qui vais tourner la page, c'est le peuple qui manifeste actuellement qui va le faire ! (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Xavier de Roux. Il est formidable ! C'est du Mirabeau !

M. Claude Bartolone. Je reprends ma citation : « Je souhaite que l'on mette la finance au service de l'économie réelle et de l'emploi, que l'on donne une priorité absolue à la lutte contre le chômage. »

M. Denis Jacquat. Vous avez sauté une ligne !

M. Claude Bartolone. Non, je suis revenu sur une phrase parce qu'il me paraissait indispensable de la citer deux fois.

« Nos déficits ne seront maîtrisés que lorsque le chômage, qui nous coûte si cher, aura été vaincu. Je veillerai à ce qu'on remette l'homme au centre des choix économiques et sociaux et que l'on juge la politique sur le critère de l'égalité, de l'emploi, du bien-être, au moins autant que sur celui du commerce extérieur et de la stabilité des prix. »

Voilà la première citation que je voulais faire de *La France pour tous*.

M. Xavier de Roux. Excellente citation !

M. Claude Bartolone. J'ai tendance à croire que le silence qui régnait dans cet hémicycle au moment de cette lecture n'était pas simplement dû au respect que nous devons, les uns et les autres, au Président de la République, mais plutôt au fait que cet ouvrage a moins été lu par certains d'entre vous que par nos concitoyens.

Si de nombreuses manifestations se déroulent aujourd'hui dans le pays – on a cité tout à l'heure les chiffres impressionnants du nombre de manifestants – à Marseille, à Nantes, à Bordeaux, ...

M. Xavier de Roux. A Epinal !

M. Claude Bartolone. ... à Epinal, à Paris, à Lille ! ...

M. Henri Emmanuelli. A Epinay !

M. Adrien Zeller. La politique ne se fait pas dans la rue !

M. Denis Jacquat. Pierre Lang a été frappé !

M. Claude Bartolone. Mon cher collègue, si vous voulez critiquer la conduite du ministère de l'intérieur, appelez le ministre, mais ne faites pas une telle remarque à un représentant de l'opposition !

Si tant de manifestants sont aujourd'hui dans la rue, c'est que certains de nos concitoyens ont cru à ce message lors de la campagne de l'élection présidentielle.

M. Christian Bataille. La déception a été d'autant plus grande !

M. Claude Bartolone. Ils ont cru à la possibilité de choisir entre la politique de M. Balladur et la politique de M. Chirac. Ils ont cru qu'il y avait une autre politique. Ils ont cru qu'enfin serait prise en considération leur volonté de voir le chômage vaincu, les prélèvements fiscaux réduits, la protection sociale mise à la disposition de chacun.

M. Pierre Mazeaud. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bartolone ?

M. Claude Bartolone. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, avec l'autorisation de M. Bartolone.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je souhaite rappeler à M. Bartolone l'article 91, alinéa 4, du règlement : « Il ne peut ensuite être mis en discussion et aux voix qu'une seule exception d'irrecevabilité dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles. »

Je souhaite donc, monsieur Bartolone, que vous traitiez du sujet pour lequel vous vous êtes inscrit,...

M. Henri Emmanuelli. C'est ce qu'il va faire !

M. Christian Bataille. Mais laissez-le terminer ! C'est scandaleux !

M. Pierre Mazeaud. ... à savoir l'anticonstitutionnalité !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ce qui est anti-moral est pire que ce qui est anticonstitutionnel !

M. Christian Bataille. M. Mazeaud est un intolérant !

M. Claude Bartolone. Mes chers collègues, certains d'entre vous ne siègent sur ces bancs que depuis peu de temps.

M. Jean-Pierre Brard. Et pas pour longtemps !

M. Claude Bartolone. Je fais quant à moi partie de ces parlementaires qui ont été formés par les talents de collègues comme M. le président Mazeaud. C'est en effet à de nombreuses reprises qu'il a soulevé des exceptions d'irrecevabilité ...

M. Christian Bataille. Ce n'était pas le dernier !

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. ... et, avant d'aborder l'essentiel de son propos, il a parfois emprunté des chemins pour le moins détournés !

M. Rémy Auedé. Tortueux !

M. Jean-Pierre Brard. Sinueux !

M. Henri Emmanuelli. Glauques !

M. Claude Bartolone. Mais ne vous en faites pas, monsieur Mazeaud, j'examinerai dans quelques instants le problème de la constitutionnalité.

M. Henri Emmanuelli. Donnez-nous d'abord le contexte, monsieur Bartolone, nous avons besoin de comprendre ! (*Sourires.*)

M. le garde des sceaux. Eh oui, vous avez besoin de comprendre !

M. Claude Bartolone. C'est ce que j'essaie de faire, monsieur Emmanuelli !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Puisque nous avons la joie de pouvoir noter la présence de M. le garde des sceaux, j'en profite pour lui dire que la réflexion qu'il a faite hier au Sénat était tout à fait justifiée à propos des grèves : « il n'y a pas de monopole du cœur. »

M. le garde des sceaux. Vous n'avez pas le monopole du cœur ! Voilà ce que j'ai voulu dire !

M. Claude Bartolone. Mais nous ne revendiquons pas un tel monopole, monsieur de garde des sceaux !

Interpellé par l'opposition à propos des grèves dans le secteur public à l'occasion de la séance des questions au Gouvernement, vous avez déclaré hier au Sénat : « Le Gouvernement est extrêmement sensible aux difficultés aussi bien des usagers que des grévistes et la porte est entièrement ouverte aux organisations syndicales, mais la réforme ne se négocie pas. »

M. Henri Emmanuelli. C'est original !

M. Jean-Pierre Brard. Cela manque de dialectique !

M. Claude Bartolone. D'une certaine manière vous avez ainsi remarquablement résumé le problème que rencontre votre Gouvernement.

Mme Muguette Jacquaint. C'est le groom qui est bloqué !

M. Claude Bartolone. Nous sommes là pour vous dire, d'une manière silencieuse pour certains membres de la majorité et plus bruyante pour les représentants de l'opposition, que la mobilisation à laquelle nous assistons dans la plupart des villes est à comparer à celle des manifestations de 1968.

M. Christian Bataille. Les manifestants étaient 100 000 à Marseille, 70 000 à Bordeaux, 50 000 à Caen !

M. Claude Bartolone. Peut-on alors se contenter d'inviter à venir discuter en précisant qu'on prendra le café mais qu'on ne parlera de rien ? Cette situation n'est pas tenable. Elle l'est d'autant moins que nos concitoyens, qui ont voté majoritairement pour Jacques Chirac, n'ont pas seulement lu les propos que je vous citais il y a quelques instants, mais d'autres encore sur la baisse des impôts, qui me paraissent extrêmement intéressants. Je vous les livre, puis j'en resterai là en ce qui concerne les citations :

« La réforme fiscale sera l'un des principaux enjeux du prochain mandat présidentiel. Je souhaite rendre notre fiscalité plus favorable à l'argent qui s'investit qu'à l'argent qui dort. »

M. Xavier de Roux. Très bien ! C'est ce qu'il faut faire !

M. Claude Bartolone. Au niveau de l'annonce, ce n'est pas mal, mais celui qui met des centaines de milliers de Français dans la rue aujourd'hui, c'est Jacques Chirac, et je vais essayer de vous le démontrer ! Je le cite toujours : « Je demanderai au Gouvernement de favoriser le travail, grâce à une diminution de l'impôt sur le revenu. »

M. Xavier de Roux. Il faut le faire !

M. Claude Bartolone. « Il faut engager, parallèlement, une réforme de la fiscalité de l'épargne pour encourager les placements dans les entreprises petites et moyennes, favoriser l'innovation et soutenir le logement. Une réforme de la fiscalité agricole rendra nos exploitations plus compétitives. »

M. Xavier de Roux. Très bien !

M. Claude Bartolone. « La fiscalité sur les transmissions d'entreprises, qui, telle qu'elle est, nous fait perdre 80 000 emplois chaque année, sera modifiée. »

M. Xavier de Roux. C'est sur le point de se faire !

M. Claude Bartolone. « On ne réduira pas les déficits en durcissant la pression fiscale, ... »

M. Henri Emmanuelli. Tu parles !

M. Claude Bartolone. « ... pour une raison très simple : lorsqu'un nombre croissant de personnes vit du travail d'un nombre toujours plus réduit d'actifs, l'effort est découragé et le chômage augmente. »

M. Xavier de Roux. L'analyse est parfaite !

M. Claude Bartolone. Mes chers collègues, cette citation nous amène exactement au cœur du problème que nous connaissons aujourd'hui. Oui, certains de nos concitoyens ont cru au discours tenu sur la fiche de paie qui n'est pas l'ennemi de l'emploi, sur la baisse de la pression fiscale ! Alors que, pendant de nombreuses années des gouvernements, de droite mais surtout de gauche, ont travaillé pour permettre la modernisation de l'appareil de production du privé, alors qu'un effort important a été fait pour que la croissance se déroule par une augmentation de l'investissement, donc par une amélioration de l'offre, ces citoyens ont pensé que, le temps venu, d'un seul coup la demande viendrait au secours de l'offre et qu'ils pourraient, d'une certaine manière, participer à ce monde de la consommation que nos étranges lucarnes leur montrent à longueur de journée, notamment dans les pages publicitaires. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, au-delà du problème de la protection sociale, bon nombre de manifestants battent le pavé de Paris et des grandes villes de province en disant : « On nous avait promis autre chose ! Nous souhaitons une autre politique ! Nous souhaitons réellement que notre pouvoir d'achat, notre fiche de paie, nos impôts nous permettent de consommer, de vivre dignement sans avoir à compter au franc près ce qui nous restera à la fin du mois, comme doivent le faire certains. »

Mes chers collègues, je vous ai promis d'être court en ce qui concerne ces citations, ...

M. Henri Emmanuelli. Oh non !

M. Claude Bartolone. ... et je voudrais en terminer sur le sujet d'aujourd'hui, c'est-à-dire la solidarité.

« Le problème posé aujourd'hui par la protection sociale n'est pas celui de son niveau, ni *a fortiori* celui de son existence. C'est la question de son financement. La clarté n'a pas encore été faite entre ce qui doit relever de l'Etat et ce qui relève de notre système d'assurance. Surtout, le système actuel de prélèvements, concentré sur le travail, pénalise l'emploi.

« Il faut donc accélérer le transfert à l'impôt du financement des dépenses de solidarité, en concentrant nos premiers efforts sur les bas salaires. Au-delà, il faut s'interroger sur l'avenir de notre sécurité sociale. Qu'est-ce qui le compromet ? Son déficit. D'où vient-il ? D'abord de la progression du chômage et des pertes de recettes croissantes qu'elle provoque. C'est dire que l'équilibre de notre sécurité sociale dépend étroitement de notre politique de l'emploi. On a trop tendance à proposer, comme seule réponse au déficit, le rationnement des dépenses. L'approche est bien réductrice. Tout concourt, en fait, à leur augmentation : l'allongement de la vie, le progrès médical, la volonté de nos concitoyens de se soigner mieux, de mieux prendre en charge les personnes handicapées, l'apparition de nouveaux fléaux – la toxicomanie, le sida – qui exigent une grande politique de santé publique.

« Le seul effet des plans d'économie qui se succèdent depuis vingt ans aura été de remettre en cause l'égal accès aux soins, au détriment des plus démunis. La solution consiste à renforcer l'efficacité de nos dépenses pour rendre notre système de protection sociale plus performant, plus juste. »

M. Henri Emmanuelli. C'est remarquable !

M. Claude Bartolone. Oui, et c'est la raison pour laquelle il m'a semblé indispensable de rappeler ces textes forts à tous nos collègues. (*Sourires.*)

Je poursuis : « Ainsi, nous devons nous interroger sur la façon dont les 300 milliards de francs consacrés à l'hôpital sont répartis et utilisés... Le moment est venu d'une grande réforme hospitalière permettant de motiver et de responsabiliser l'ensemble des personnels, de clarifier les missions de l'hôpital et de définir des contrats d'objectifs avec les équipes soignantes. Il faudra aussi développer de nouvelles formes d'hospitalisation, à commencer par l'hospitalisation à domicile.

« Les personnes âgées sont une force, et non une charge pour notre collectivité. Leur place est au cœur de notre société et non à ses marges. Il est essentiel que les jeunes retraités puissent jouer un rôle actif dans leur environnement, aider à la formation des jeunes, servir de tuteur en entreprise, s'impliquer dans des associations, faire œuvre bénévole. Au nom du pacte entre les générations que j'entends garantir, le pouvoir d'achat des pensions sera préservé et la réforme des retraites de l'été 1993 sera complétée... »

M. Jacques Brunhes. C'est faux !

M. Claude Bartolone. Mais oui, cher collègue, c'est faux puisque le texte qui devrait nous être proposé fera payer un lourd tribut aux retraités pour la réforme de la protection sociale.

M. Christian Bataille. Ce sont des mensonges, comme d'habitude ! Monsieur le président, M. Barrot n'écoute pas !

M. Henri Emmanuelli. M. Barrot est muré dans son banc ! (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. M. Barrot écoute avec attention mes propos car je suis sûr que ce sujet le préoccupe. Compte tenu de sa tradition politique, je ne suis pas certain d'ailleurs qu'il accepte sans quelques états d'âme le passage en force que lui impose, par certains côtés, le Premier ministre.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes optimiste, monsieur Bartolone !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je suis un martyr !

M. Claude Bartolone. Comment en sommes-nous arrivés là ? Pour le savoir, il me semble bon de reprendre un peu l'histoire de la protection sociale.

« La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » Cet extrait du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reconnaît pour la première fois des droits sociaux à nos concitoyens. En les inscrivant dans la Constitution, les rédacteurs entendaient ainsi faire respecter ces droits. Le Conseil constitutionnel les a d'ailleurs reconnus et veille aujourd'hui à leur application.

Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui, autorisant le Gouvernement à réformer la protection sociale, doit être conforme à la Constitution, à son préambule. Il doit respecter ces droits sociaux inscrits dans la Constitution, approuvés depuis par le peuple français.

M. Henri Emmanuelli. Vous voyez, nous y sommes, monsieur Mazeaud !

M. Christian Bataille. Il est en train de faire la démonstration que vous espérez !

M. Claude Bartolone. Cette reconnaissance constitutionnelle est le fruit d'un long combat. Elle marque l'avènement de la sécurité sociale. Le chemin pour y parvenir fut long, semé d'embûches, contredit par les conservatismes, refusé longtemps par la classe dirigeante de notre pays. Il faut bien le savoir, il faut s'en souvenir, la révolution industrielle, le développement du capitalisme n'avaient laissé que peu de place aux préoccupations concernant la protection sociale. La III^e République avait bien adopté quelques grandes lois sociales, nécessaires pour réduire la misère, les injustices, les exploitations, mais son action n'avait pas porté sur une reconnaissance générale du droit de la famille, du droit à la santé, du droit à la retraite. Il faut dire que, jusqu'en 1870, la classe ouvrière et paysanne était maintenue dans la misère. C'est tout juste si, en 1841, une loi fut adoptée sur le travail des enfants.

M. Léonce Deprez. On n'en est que là ? Vivement 1995 !

M. Claude Bartolone. Il fallut donc l'avènement de la République,...

M. Léonce Deprez. La République ! Laquelle ?

M. Christian Bataille. On pourrait s'arrêter à chaque année !

M. Léonce Deprez. On refait l'histoire de France !

M. le président. Je vous en prie !

M. Claude Bartolone. Mes chers collègues, comment peut-on légiférer sur un sujet aussi important sans savoir d'où l'on vient pour mieux comprendre où l'on va ?

Il est absolument nécessaire de connaître l'histoire de cet élément essentiel du pacte républicain pour savoir dans quelles conditions celui-ci peut être renforcé et comment, si nous n'y prenons garde, il pourrait être affaibli.

M. le président. Mes chers collègues, j'ai cru comprendre que certains d'entre vous au moins souhaitaient que le débat avance. Je leur fais observer que ce n'est pas en interrompant systématiquement l'orateur qu'ils parviendront à leurs fins.

M. Denis Jacquat. Il est monotone alors on met un peu de sel !

M. Yves Verwaerde. C'est Emmanuelli qui interrompt tout le temps !

M. Jacques Brunhes. Cela permet d'approfondir le débat, monsieur le président. Ce n'est pas inintéressant !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Il fallut donc l'avènement de la République, le programme de certains milieux républicains avancés, ainsi que la naissance du mouvement ouvrier et social vers 1880 pour que commence à prendre forme une législation sociale dans notre pays.

En 1898, ce fut la loi sur les accidents du travail.

En 1910, ce fut une loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

En 1928, ce fut une loi, d'ailleurs corrigée en 1930, sur les assurances sociales.

En 1932, ce fut une loi rendant obligatoires les caisses de compensation en matière d'allocations familiales.

M. Jacques Brunhes. Tout cela imposé par le mouvement ouvrier !

M. Claude Bartolone. C'est vrai ! C'est la raison pour laquelle d'ailleurs on peut comprendre la mobilisation actuelle : ce sont les héritiers de ce mouvement qui veulent préserver la protection sociale !

Mme Muguette Jacquaint. Quel héritage !

M. Denis Jacquat. Vous oubliez le régime local d'Alsace-Moselle !

M. le président. Monsieur Jacquat, je vous en prie ! Soyez attentif à ce que je dis au moins une fois ! Voulez-vous que je vous dise : l'orateur attend vos interruptions ! Il les souhaite !

M. Denis Jacquat. C'est un malin !

M. le président. Mais oui, enfin !

M. Claude Bartolone. C'est un procès d'intention que vous me faites, monsieur le président !

M. le président. Mais non ! Placé là où je suis, je peux lire dans vos pensées. (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. Je n'en doute pas, monsieur le président !

M. Jacques Brunhes. Vous lisez dans sa nuque ! (*Sourires.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Je n'en doute pas !

En 1932,...

M. Xavier de Roux. A quelle heure ? (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. ... une loi rend obligatoires les caisses de compensation en matière d'allocations familiales, et c'est pourquoi je voulais insister sur ce point. Mais cette législation sociale reste bien timide. Nombreux sont ceux qui n'ont aucune couverture sociale, faute de pouvoir souscrire.

M. Jacques Brunhes. A cause de la droite !

M. Claude Bartolone. Avec l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale, tout va changer. Dans des conditions dramatiques, le paysage social se modifie.

En juin 1941, afin de permettre la participation des travaillistes anglais à un gouvernement d'union nationale, les Britanniques créent une commission d'enquête sur les assurances sociales présidée par William Beveridge.

Mme Muguette Jacquaint. Nos collègues étaient trop jeunes ! Ils ne s'en souviennent plus !

M. Henri Emmanuelli. Moi si ! Je venais de naître ! *(Sourires.)*

M. Claude Bartolone. Le rapport rendu par cette commission préconise de lutter contre « les cinq génies malfaisants »,...

M. Léonce Deprez. On est en France !

M. Claude Bartolone. ... le chômage, la vieillesse, la maladie, l'ignorance, les taudis. Voyez le contexte dans lequel la France a tout de même pu avancer ! Tenez-en compte, mon cher collègue, parce que – j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure au cours d'un rappel au règlement – il ne faut pas n'avoir qu'une vision franco-française ! Un bon moyen de construire l'Europe – je le disais, le Président de la République n'est pas à Baden-Baden simplement pour voyager – est de faire de la France un modèle en ce qui concerne la protection sociale, c'est d'amener un certain nombre d'autres pays à découvrir ces valeurs-là. Nous avons su, à un moment de notre histoire, nous enrichir de ce qui se passait en Angleterre. Faisons en sorte que demain, Allemands, Anglais, Espagnols, Italiens...

M. Dominique Bussereau. Et les Danois ?

M. Claude Bartolone. ... puissent s'enrichir de ce que nous faisons.

M. Maurice Ligot. Donc, il faut réformer !

M. Jacques Brunhes. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Claude Bartolone. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Brunhes. Juste un mot, monsieur le président. Je ne partage pas forcément l'opinion de M. Bartolone concernant le déplacement à Baden-Baden. Le moment choisi par le Président de la République pour s'y rendre, quand la France vit une crise sociale de l'ampleur que nous connaissons, me paraît au contraire particulièrement mal choisi. Un report de cette rencontre aurait été sans doute préférable. De même, la déclaration de Cotonou, dans les jardins de l'ambassade de France,...

M. Dominique Bussereau. Territoire français.

M. Jacques Brunhes. ... ne fut sans doute pas la chose la mieux perçue par les Français. Il y avait là une sorte de mépris pour tous ceux qui luttent, et c'est bien dommage.

M. Henri Emmanuelli. Et les essais nucléaires pour le cinquantième anniversaire de la bombe d'Hiroshima ?

M. le président. Monsieur Bartolone, veuillez poursuivre.

M. Claude Bartolone. Mon cher collègue Brunhes, je peux comprendre votre remarque sur l'opportunité de ce voyage. Mais permettez à un Européen convaincu – et nous sommes nombreux sur ces bancs dans ce cas – ...

M. Julien Dray. Quand même !

M. Claude Bartolone. Je vais y venir, monsieur Dray. Je pense que vous ne serez pas déçu de mes remarques.

Je disais donc que vous permettez à un Européen convaincu de penser que ce voyage est une bonne initiative pour renforcer l'amitié franco-allemande que la politique menée depuis quelque temps semblait affaiblir. Mais surtout, et nous en revenons au débat sur la protection sociale, mes chers collègues, nous sommes nombreux à avoir remarqué les uns et les autres que, au moment du référendum sur Maastricht, nous étions passés juste à côté d'une catastrophe en ce qui concerne la construction européenne...

M. Julien Dray. C'est vrai.

M. Claude Bartolone. ... et qu'à partir de ce résultat rien ne pourrait continuer comme avant.

M. Julien Dray. Eh oui !

M. Claude Bartolone. Il faut faire de cette Europe une Europe démocratique. Il faut éviter que cette construction européenne ne soit menée que par des technocrates. Il faut montrer à l'ensemble de nos concitoyens que c'est aussi leur Europe que nous voulons construire.

M. Adrien Zeller. Très juste.

M. Dominique Bussereau. Eh oui !

M. Claude Bartolone. Et la protection sociale sera l'élément essentiel qui permettra à l'ensemble des Européens de se reconnaître dans ce grand dessein et de voir que l'Europe, ce n'est pas seulement celle des marchands, des capitaux, des technocrates, mais une grande ambition, un grand dessein, une grande aventure humaine.

M. Rémy Auchedé. Alors, il fallait voter contre Maastricht !

M. Claude Bartolone. C'est la raison pour laquelle je pense, monsieur Brunhes, que si ce voyage peut à la fois renforcer cette Europe et permettre au Président de la République de prendre conscience à son retour de la préoccupation de nos concitoyens et lui donner la volonté d'entreprendre une grande négociation avec les responsables des organisations syndicales, il aura rendu un grand service et à la France et à l'Europe.

M. Christian Bataille. Très bien !

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, puis-je maintenant poursuivre le fil de mon discours ?

M. le président. Nous n'attendons que cela.

M. Jean-Luc Préel. Allez, concluez !

M. Claude Bartolone. Je n'en suis qu'au début de mon intervention, mon cher collègue.

A l'initiative du socialiste André Philip, en juillet 1943, le rapport Beveridge, que je rappelais tout à l'heure, circule parmi les résistants de Londres et d'Alger.

Le Conseil national de la Résistance en prend ainsi connaissance. Celui-ci prépare l'avenir de la France, car chacun de ses membres ne doute pas qu'elle sera prochainement libérée.

En février 1944, après bien des débats entre socialistes, communistes et gaullistes, après bien des discussions avec les courants syndicaux et politiques de l'époque, le programme d'action de la Résistance est adopté par le Conseil national de la Résistance. Il propose « un plan complet de sécurité sociale »...

M. Jacques Brunhes. Très remarquable.

M. Claude Bartolone. C'est vrai.

... « visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat. »

Nous passons ainsi du libéralisme d'avant-guerre, injuste socialement, même s'il était quelque peu corrigé par un système de prévoyance volontaire, à un système de protection sociale générale et obligatoire où le rôle de l'Etat est central. L'Etat acquiert alors une nouvelle vertu, celle de protéger socialement tous les citoyens. La France adopte de nouveaux principes, elle établit une véritable solidarité nationale, elle se dote d'un outil formidable, nécessaire au maintien de la cohésion sociale.

Le 2 septembre 1944, le gouvernement provisoire tient son premier conseil des ministres. Parmi eux, beaucoup de figures du Conseil national de la Résistance.

M. Léonce Deprez. Présidé par De Gaulle !

M. Maurice Ligot. Eh oui : il y avait De Gaulle, aussi !

M. Claude Bartolone. Deux ministères retiennent l'attention, celui de François Billoux, ministre de la santé publique, et celui d'Alexandre Parodi, ministre du travail et de la sécurité sociale. Ce gouvernement va très vite se mettre au travail.

M. Julien Dray. Quels étaient les noms des ministres ?

M. le président. Monsieur Dray, ces rappels ne me paraissent pas justifier ce genre d'interruptions. Ce sont des passages qui méritent d'être écoutés avec dignité et dans le silence.

M. Yves Verwaerde. Bravo !

M. le président. Poursuivez monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Ce gouvernement réunit – j'institute parce que cela nous ramène au débat que nous avons aujourd'hui – l'ensemble des forces politiques françaises : les gaullistes, les socialistes...

M. Henri Emmanuelli. Ah !

M. Claude Bartolone. ... les radicaux, les démocrates-chrétiens.

Un conseiller d'Etat, Pierre Laroque, se voit confier la lourde tâche de mettre en place la sécurité sociale. Dans son esprit, il s'agit « de débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain » et encore « d'instaurer une sécurité pour tous ».

Le 6 octobre 1945, on peut lire enfin dans le *Journal officiel* de la République française, l'acte de naissance de notre protection sociale rédigé ainsi :

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs capacités de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

Par la loi du 22 mai 1946, tous les Français sans exception, quels que soient la nature et le montant de leurs revenus, sont obligatoirement assujettis à la sécurité sociale qui couvre les risques maladies, invalidité, vieillesse, décès et accidents du travail.

M. Henri Emmanuelli. Vous vous rendez compte, le ministre s'en va !

M. Christian Bataille. Ça ne l'intéresse pas. On pourrait faire un rappel au règlement.

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. En 1946, les frais médicaux sont remboursés à 80 p. 100, des indemnités journalières sont allouées aux salariés en cas de maladie, un droit à une retraite dépassant 20 p. 100 du meilleur salaire voit le jour, un capital-décès est instauré.

Ces textes sont l'aboutissement de plusieurs mois de travail. Deux principes fondamentaux sont retenus : l'unité du système et la gestion démocratique.

Les débats sont longs, les discussions difficiles. A l'époque, les réformes ne passent pas par ordonnances. Le respect du programme du Conseil national de la Résistance prime. Les forces politiques du pays se retrouvent rassemblées pour défendre et mettre en place ce système de protection.

Ce dispositif fonctionne sans difficulté jusqu'en 1967. Si les particularismes vont freiner la généralisation du régime, ce dernier s'organise.

Sur le plan départemental, des caisses primaires de sécurité sociale, des caisses d'allocations familiales et des unions de recouvrement des cotisations santé sont créées. Elles sont complétées par des caisses au niveau régional et, enfin, par une caisse nationale de sécurité sociale, établissement public chargé de gérer la trésorerie commune. Toutes ces caisses sont gérées par des conseils d'administration marqués par une large prépondérance des représentants des salariés, administrateurs élus.

Sous la IV^e République, les avancées sociales sont nombreuses : les pensions vieillesse sont indexées sur les salaires, la répartition se substitue à la capitalisation ; l'assurance longue maladie est portée de six mois à trois ans ; les remboursements médicaux se font sur les frais réels, le ticket modérateur 20 p. 100 restant à la charge de l'assuré ; quatre prestations familiales sont instaurées : les allocations familiales, l'allocation de salaire unique, les allocations préalables, l'allocation logement.

Fin 1951, notre pays réussit à se doter d'un réel système de sécurité sociale. Celui-ci ne tarde pas à être cité en exemple, tant en Europe que dans le reste du monde, et vous comprenez, cher collègue Brunhes, pourquoi je faisais tout à l'heure le lien entre la discussion qui a lieu aujourd'hui dans notre hémicycle et la rencontre importante de Baden-Baden.

En 1951 donc, par la force des débats entre l'ensemble des forces politiques de l'époque, en relation avec les organisations syndicales, nous réussissons à bâtir un socle de protection sociale qui fait de la France le champion, la locomotive du train social européen, le modèle social en Europe et dans le reste du monde et c'est, d'une certaine manière, l'ambition que je souhaite défendre ici.

M. Léonce Deprez. D'être la locomotive !

M. Claude Bartolone. Les locomotives sont un bel exemple, de plus tout à fait d'actualité, mon cher collègue : aujourd'hui, comme la protection sociale, elles sont en panne, puisque vous avez poussé les cheminots à la grève. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli. Vous ne parlez pas du plan Barrot en 1979 ?

M. Claude Bartolone. Attendez ! Je vais y arriver !

Puis viennent les plans à répétition à partir de 1967. Cette année-là, le gouvernement Pompidou crée les trois caisses autonomes : la maladie-maternité, la vieillesse

et la famille ; il diminue le taux de remboursement des médicaments de 80 p. 100 à 75 p. 100 et modifie la représentation patronale et syndicale dans les caisses.

M. Henri Emmanuelli. Et maintenant, c'est le garde des sceaux qui s'en va !

Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Il n'y a pas de rappel au règlement pendant les interventions. A la fin !

Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Henri Emmanuelli. Je demande à interrompre l'orateur.

M. le président. Non ! Vous n'avez pas son autorisation.

M. Henri Emmanuelli. Mais la moitié des représentants du Gouvernement sont partis !

M. le président. Le Gouvernement est représenté. Et en tout état de cause, ce n'est pas lui qui vote sur l'exception d'irrecevabilité, mais l'Assemblée.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Christian Bataille. Reste un secrétaire d'Etat !

M. Henri Emmanuelli. Mais brillant !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. En juillet 1970, le gouvernement Chaban-Delmas décide de transférer 1 p. 100 des cotisations d'allocations familiales, bénéficiaires, aux deux autres caisses.

M. Christian Bataille. Où sont les 31 autres ministres ?

M. Julien Dray. En réunion avec M. Juppé !

M. Claude Bartolone. En décembre 1975, le gouvernement Chirac, déjà, dé plafonne la part salariale pour la maladie et réduit la TVA sur les produits pharmaceutiques.

Puis, les plans s'accélérent.

En septembre 1976, premier plan du gouvernement Barre, qui décide de ne plus rembourser certains médicaments et qui contribue au financement du régime vieillesse par la vignette auto.

M. Henri Emmanuelli. Nous n'étions pas encore là !

M. Claude Bartolone. En avril 1977, deuxième plan Barre, dit « plan Veil », portant sur d'autres médicaments de confort et prévoyant de baisser le taux de leur remboursement de 70 à 40 p. 100.

M. Henri Emmanuelli. Nous n'étions toujours pas là !

M. Claude Bartolone. En décembre 1978, troisième plan Barre, deuxième plan Veil.

M. Henri Emmanuelli. On était là ! Avec le président Séguin, on venait d'arriver.

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Cela vous donne la durée pour observer ce qui se passe sur ce sujet, monsieur Emmanuelli. Ce troisième plan Barre, deuxième plan Veil, disais-je, augmente de 1,75 p. 100 les cotisations vieillesse et institue une cotisation maladie pour les retraités.

En janvier 1979 et en juillet 1979, deux nouveaux plans, dont le plan Barrot – je regrette que notre ministre des affaires sociales ait dû s'absenter quelques instants, parce que cela lui rappellerait certainement des souvenirs.

M. Edouard Landrain. Mais vous le lui répérez quand il reviendra !

M. Christian Bataille. Il a fui.

M. Claude Bartolone. Le plan Barrot bloque le budget des hôpitaux publics et des honoraires médicaux, majore de 1 p. 100 la cotisation maladie des salariés et crée une contribution exceptionnelle des pharmaciens.

M. Henri Emmanuelli. A l'époque, M. Mandon manifestait ! Il était dans la rue ! (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. De 1981 à 1986 (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), le rythme de ces plans se ralentit. Mais, en novembre 1981 et septembre 1982, deux plans pour rétablir la sécurité sociale sont adoptés, celui de Nicole Questiaux et celui de Pierre Bérégovoy. Ils instaurent le forfait hospitalier, la dotation globale hospitalière.

En juillet 1986, en novembre 1986 et en mai 1987, les trois plans Séguin sont mis en place.

M. Yves Verwaerde. Ils étaient bons, ceux-là !

M. Claude Bartolone. Vous ne vous trompez pas beaucoup. Si je peux me permettre un aparté pour rendre hommage au président Séguin,...

M. Léonce Deprez. Nous permettons. (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. ... il n'y a pas eu de nombreuses décisions en ce qui concerne la protection sociale qui ont eu des conséquences sur le long terme. C'est le cas d'une partie de celles dont je parle, comme le « déremboursement » de médicaments dits « de confort ».

Nous avons eu les uns et les autres à porter un jugement, à dire ce que nous pensions d'une telle mesure mais, je le reconnais à cette tribune, c'est une des décisions qui a permis de maintenir, pendant un certain temps, à un niveau acceptable, les dépenses pharmaceutiques. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Dominique Bussereau. Vous aviez oublié de le dire, à l'époque !

M. Claude Bartolone. Je reconnais que je n'ai peut-être pas réussi à faire assez entendre mon point de vue, mais j'ai eu l'occasion, notamment dans le cadre de la commission des affaires culturelles, présidée par M. Bourg-Broc, de dire que, en ce qui concerne les différents plans de la sécurité sociale, peu ont eu l'occasion de freiner d'une manière forte la dérive de nos dépenses de santé. Il y a eu certainement l'instauration du budget global, qui, sur le moment, a été une bonne chose. Il a permis d'améliorer la situation financière d'établissements hospitaliers, même si, maintenant, ce système doit être profondément modifié ; il y a eu les accords avec certaines professions médicales, comme les cardiologues, les infirmières libérales. Et c'est la raison pour laquelle, profitant de la remarque que vous avez faite en ce qui concerne le président Séguin, mon cher collègue, je tenais à...

M. Jean-Luc Prével. A lui rendre hommage !

M. Claude Bartolone. ... rappeler les mesures qu'il avait prises à l'époque.

M. Henri Emmanuelli. A l'époque, M. Mandon était pour !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Très juste !

M. Christian Bataille. Maintenant, il est contre !

M. Claude Bartolone. Pour exprimer complètement ma pensée, je dirai que nous avons eu les uns et les autres du retard, faute d'un débat de fond dans un contexte comparable à celui que nous avons connu au moment de réunions de la commission chargée de réfléchir sur la protection sociale. Or, si nous voulons que des mesures soient acceptées par les professions, les assurés sociaux et comprises par nos concitoyens, je suis sûr que nous réussirons beaucoup mieux à avancer par le débat et par l'observation du passé que par des prises de position à court terme qui nous ont tous conduits à dénoncer des blocages et à nous en tenir là.

Je sais, lorsque je m'adresse à vous, M. Jacquat, que je parle à un expert.

M. Denis Jacquat. Merci !

M. Claude Bartolone. Souvenez-vous de la grande manifestation de 1992...

M. Christian Bataille. Avec les notaires !

M. Claude Bartolone. ... où vous avez eu l'occasion de défiler à la tête des professions libérales, pour vous opposer à un certain nombre de propositions de M. Teulade et M. Bérégoovoy. Vous avez fait échouer une partie de leur réforme, alors que vous reprenez maintenant certaines pistes de l'époque pour tenter de mettre en place une nouvelle organisation de la protection sociale.

M. Denis Jacquat. Ces éléments sont mieux présentés !

M. Christian Bataille. M. Chamard aussi avait défilé !

M. Henri Emmanuelli. Pourquoi M. Mandon était-il contre le plan Barrot et pour le plan Séguin ?

M. Claude Bartolone. C'est une question qu'il faut lui poser, à lui et à d'autres. Sur tous les bancs de l'Assemblée, certains d'entre nous ont eu une réflexion pertinente sur le sujet, même s'ils ont été débordés par la position de leur groupe. Nos excellents collègues Denis Jacquat ou Jean-Yves Chamard avaient formulé à l'époque des remarques fort judicieuses sur la protection sociale.

M. Jean-Yves Chamard. Ils ont permis à la loi Teulade d'être votée !

M. le président. Monsieur Chamard, nous sommes heureux de vous voir arriver, mais n'interrompez pas l'orateur !

M. Henri Emmanuelli. Si ! Si !

M. Christian Bataille. Laissez-le s'exprimer, monsieur le président !

M. Claude Bartolone. M. Chamard a pris des positions courageuses et je tenais à lui rendre hommage aujourd'hui.

M. Jean-Yves Chamard. Merci !

M. Henri Emmanuelli. Il a joué un rôle capital !

M. Christian Bataille. Mais moins que Daniel Mandon !

M. Henri Emmanuelli. D'ailleurs, si Chamard était à la place de Barrot...

M. Claude Bartolone. J'en arrive au mois de juin 1988. Après le retour au pouvoir des socialistes et la réélection de François Mitterrand, Claude Evin revient sur la limitation des remboursements à 100 p. 100, disposition que nous jugeons injuste, car frappant en premier lieu les personnes âgées.

De 1967 à 1988, dix-huit plans se sont succédé. Ils ont tous eu pour objet de rétablir comptablement les équilibres. Seul celui de 1967 touchait à la structure même de l'organisation de la sécurité sociale.

Majoritaires en 1988, nous avons conscience que ces replâtrages ne pouvaient durer et assurer la pérennité du système. Pour la première fois, en 1990, nous proposons et nous adoptons la première réforme d'envergure : la création de la contribution sociale généralisée.

M. Henri Emmanuelli. Ah ! M. Barrot revient dans l'hémicycle !

M. Julien Dray. Se souvient-il de ce qu'il déclarait en 1979 ?

M. Christian Bataille. Vous devriez le lui rappeler, monsieur l'orateur !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Je ne voudrais pas insister, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur les raisons politiques qui vous avaient amenés, à l'époque, à voter contre la CSG. Cette attitude, lorsqu'on analyse l'histoire, on pourrait la qualifier d'un peu irresponsable.

Une irresponsabilité que nous avons retrouvée à nouveau en juin 1992 et janvier 1993. Face aux deux plans Teulade, deux plans qui, là encore, cherchaient à réformer notre système de santé en profondeur par la mise en place de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, vous avez préféré soutenir certains corporatismes plutôt que de juger et de vous prononcer en fonction de l'intérêt général.

En 1993, on reprend le rythme des plans comptables...

M. Henri Emmanuelli. Il y a une panne d'électricité, monsieur le président, les lumières des tribunes se sont éteintes !

M. le président. Ce n'est pas une panne, c'est une erreur de manipulation. Je crains que M. Bartolone n'ait marché sur quelque chose. (*Rires.*)

M. Jean-Yves Chamard. Du pied gauche !

M. Claude Bartolone. Je n'ai touché à rien, monsieur le président. Mais alors que je souhaite faire la lumière sur le sujet, la lumière disparaît dans les tribunes : étrange coïncidence !

Mme Muguette Jacquaint. L'horizon s'assombrit !

M. Henri Emmanuelli. Il faut suspendre la séance !

M. Claude Bartolone. La seule fois où nous ayons suspendu en raison d'un incident, il y avait un volatile dans l'hémicycle. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. (*Sourires.*)

M. Denis Jacquat. Vous n'y voyez plus clair !

M. Claude Bartolone. Ne vous en faites pas : sur le sujet, comme dans l'hémicycle, je vois parfaitement clair ! D'ailleurs, la lumière revient.

M. le président. Profitez-en pour poursuivre !

M. Claude Bartolone. De 1967 à 1988, dix-huit plans se sont succédé. Ils ont tous eu pour objet de rétablir comptablement les équilibres. Seul celui de 1967 touchait à la structure même de l'organisation de la sécurité sociale.

Majoritaires en 1988, nous avons conscience que ces replâtrages ne pouvaient durer...

M. Léonce Deprez. Vous avez déjà lu ce passage !

M. Claude Bartolone. Compte tenu de la panne d'électricité, j'essaie de vous remettre en tête le contexte de ma démonstration. Mais, après ce bref rappel chronologique, je reviens à 1993.

M. Léonce Deprez. Je voulais juste vous éclairer !
(*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. En 1993, on reprend le rythme des plans comptables, avec le cinquième plan Veil, qui décide une nouvelle baisse des remboursements, une nouvelle hausse des cotisations.

Cette succession de plans – vingt et un, je le répète, de 1967 à 1993 – a progressivement fait de notre système l'un des moins efficaces du monde. A tel point qu'aujourd'hui les droits sociaux garantis constitutionnellement sont menacés.

Rappelons-nous !

En 1946, après le départ du général de Gaulle, le nouveau gouvernement propose un projet constitutionnel aux Français. Celui-ci est adopté le 13 octobre 1946.

Les rédacteurs, profondément inspirés par les idées généreuses des mouvements de la Résistance, décident d'inscrire dans la Constitution les droits sociaux. Pour la première fois, à côté des libertés politiques, des droits sociaux qualifiés de « particulièrement nécessaires à notre temps » sont reconnus. Notre Constitution n'est plus seulement politique ; elle est ainsi devenue économique et sociale. Le droit à la sécurité sociale y côtoie le droit syndical et le droit de grève.

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. Claude Bartolone. Il convient donc, monsieur le ministre, que cette assemblée examine votre projet de loi d'habilitation en se référant au Préambule de 1946, repris dans celui de la Constitution de la V^e République en 1958.

M. Julien Dray. Pouvez-vous nous rappeler le Préambule de 1946, monsieur Bartolone ?

M. Claude Bartolone. Je l'ai déjà fait, cher collègue.

M. Henri Emmanuelli. S'il vous plaît, je n'ai pas tout suivi !

M. Claude Bartolone. Oh, monsieur le président Emmanuelli, je fais toute confiance à votre sagacité et à votre science parlementaire !

M. Raoul Béteille. Cela ne peut plus durer !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur Bartolone, parlez-nous de la Constitution et respectez le règlement !

M. Julien Dray. Monsieur Mazeaud, le Préambule de 1946 mérite plus de considération de votre part !

M. Claude Bartolone. Je parle de la Constitution depuis un bon moment, monsieur le président Mazeaud. Mais vous êtes pris dans un dialogue avec votre collègue Béteille et vous ne m'écoutez pas.

M. Pierre Mazeaud. Oh ! j'écoute avec intérêt tout ce que vous nous dites.

M. Julien Dray. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Mazeaud. Taisez-vous, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Le Préambule mérite plus de respect ; il est fondateur, il est supraconstitutionnel !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Yves Verwaerde. M. Dray interrompt constamment l'orateur, ce n'est plus possible !

M. Julien Dray. C'est M. Mazeaud qui ne cesse d'interrompre : il se prend pour un professeur !

M. Léonce Deprez. Mais il l'est !

M. Julien Dray. Alors, j'aurais aimé l'avoir pour professeur ! (*Sourires.*)

M. le président. Monsieur Dray...

M. Pierre Mazeaud. Revenez à la Constitution, monsieur Bartolone !

M. le président. Monsieur Mazeaud...

M. Claude Bartolone. Justement, ce projet est-il conforme au Préambule de 1946 ?

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. Claude Bartolone. Encore une fois, monsieur Mazeaud, j'en parle depuis dix minutes !

Ce projet est-il conforme à la Constitution, texte fondamental qui unit tous les Français, où notre peuple proclame son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le Préambule de 1946 ?

La question mérite d'être posée.

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 27 décembre 1973, s'était appuyé sur une disposition de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Mais c'est le 15 janvier 1975 qu'il fit pour la première fois clairement référence au Préambule de la Constitution de 1946 et plus précisément à la disposition suivante : « Elle – la nation – garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». A l'époque, le Conseil, saisi du projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse, avait répondu qu'en l'espèce aucune disposition ne méconnaissait le principe énoncé dans le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 selon lequel la nation reconnaît à l'enfant la protection de la santé. Cette décision a consacré les dispositions du Préambule de 1946 comme ayant valeur de droit positif.

M. Julien Dray. Evidemment !

M. Claude Bartolone. Elle a encore consacré le fait que la protection de la santé de l'enfant et des autres personnes énumérées était une exigence constitutionnelle, et je suis sûr que le président Mazeaud en est persuadé.

M. Henri Emmanuelli. Pourquoi ne vous référez-vous jamais à la Déclaration de 1793 ?

M. Julien Dray. Exactement ! Le Préambule de 1946 est inspiré des principes de 93 !

M. le président. Je vous en prie !

Continuez, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Cette exigence constitutionnelle, la protection de la santé, s'applique à tous. En effet, au-delà du problème de 1975 lié à l'interruption de gros-

sesse, cette décision est d'une grande importance, car elle élargit le contrôle de constitutionnalité en confirmant l'intégration dans le bloc de constitutionnalité des principes du Préambule de 1946. Ces principes s'imposent donc au législateur que nous sommes. C'est un progrès à mon avis considérable.

La protection de la santé, les conditions nécessaires au développement de la famille, le repos garanti aux vieux travailleurs sont heureusement, aujourd'hui, des exigences constitutionnelles.

C'est pour une part sous cet angle que je me permettrai, monsieur le ministre, d'examiner votre projet.

Les « conditions nécessaires au développement de la famille » sont-elles réunies ? Pour notre part, nous ne le croyons pas. Votre projet, à cet égard, va à l'encontre de l'intérêt des familles françaises.

Nous ne sommes pas d'accord sur les propositions du Premier ministre lorsqu'il nous dit, dans sa déclaration du 15 novembre dernier, qu'il entend mettre en place une politique familiale plus juste et plus équitable. Selon lui, « une majorité d'opinions s'est dégagée pour estimer que la meilleure manière de corriger les inégalités[...], c'est de soumettre à l'impôt sur le revenu les allocations familiales ». Or, vous le savez, nous sommes contre la fiscalisation des allocations familiales.

M. Julien Dray. Oui !

M. Claude Bartolone. Nous pensons que les inclure dans le revenu imposable est profondément injuste.

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce n'est pas dans la loi d'habilitation !

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre, vous savez très bien qu'une fois que votre majorité aura laissé passer cette loi d'habilitation, il n'y aura plus moyen d'arrêter le Gouvernement ! Permettez au moins aux parlementaires que nous sommes de défendre leur point de vue sur un sujet aussi important !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je le signale quand même.

M. Claude Bartolone. Et moi je le répète, monsieur Barrot, une fois passée la loi d'habilitation, ce sera cuit pour nos concitoyens ! Vous pourrez faire ce que vous voudrez, y compris dans le domaine que je suis en train d'évoquer.

M. Julien Dray. Monsieur l'orateur...

M. le président. Monsieur Bartolone, M. Dray souhaite vous interrompre ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ah ! je vous en prie, chers collègues !

Vous avez la parole, monsieur Dray.

M. Julien Dray. Merci, monsieur le président. Je veux juste demander à M. Bartolone à combien il estime le nombre de foyers qui vont devoir payer l'impôt sur le revenu à cause de la fiscalisation des allocations familiales.

M. le président. Parfait ! Voilà une question très courte à laquelle M. Bartolone va pouvoir répondre.

M. Henri Emmanuelli. Et si je peux la compléter, monsieur le président...

M. le président. N'allongez pas le débat, monsieur Emmanuelli.

M. Yves Verwaerde. A quoi joue-t-on ici ?

M. Julien Dray. Ici, c'est un débat parlementaire ! Vous, vous avez assez à faire, en ce moment, avec les réunions du parti républicain !

M. Yves Verwaerde. Quel rapport ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Je crois en effet, monsieur le président, qu'il faut aller au fond du débat. D'après les informations qui me sont transmises, il y a en ce moment même 300 000 manifestants à Paris ! Lorsque l'on voit tant de femmes et tant d'hommes venir signifier au Gouvernement qu'il est indispensable de retirer le plan Juppé pour ouvrir une vraie négociation sur la protection sociale, on se dit que notre débat mérite d'avoir lieu, et le plus longuement possible.

M. Michel Péricard. Vos informations sont inexactes !

M. Claude Bartolone. Monsieur le président Péricard, je suis certain, compte tenu de votre passé de journaliste, que vous vérifierez mes sources, et que vous aurez l'occasion, dans la soirée, de corriger ce chiffre si vous le souhaitez.

M. Michel Péricard. Je me fie aux journalistes.

M. Henri Emmanuelli. Les journalistes, ce n'est plus comme à l'époque où vous l'étiez ! Aujourd'hui, ils sont indépendants !

M. Michel Péricard. Cessez d'insulter les gens ! Vous êtes un pauvre type ! Quand on pense que vous avez été à la tête du parti socialiste...

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Julien Dray. C'est une dépêche de l'AFP !

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas l'ORTF !

M. le président. Monsieur Bartolone, continuez, je vous prie.

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre, vous le savez, nous sommes contre la fiscalisation des allocations familiales. Nous pensons que les inclure dans le revenu imposable serait profondément injuste. Des ménages qui, jusqu'alors, n'étaient pas imposables le deviendraient. Des effets secondaires, tout aussi néfastes, pénaliseraient ces familles désormais assujetties à l'impôt sur le revenu, car elles devraient alors s'acquitter de la totalité de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle pour lesquelles elles bénéficiaient d'exonérations. Enfin, les barèmes sociaux qui leur sont applicables seraient revus à la hausse.

Accepter de fiscaliser ces prestations, c'est aller à l'encontre de la mise en place de conditions nécessaires au développement de la famille. C'est frapper en premier lieu les familles défavorisées, c'est se servir des prestations familiales pour combler les déficits de l'Etat par l'intermédiaire de l'impôt sur le revenu.

M. Julien Dray. Développez ! On ne comprend pas très bien !

M. Claude Bartolone. Nous l'avons toujours dit, la protection sociale est un investissement. Elle met en jeu le futur de notre société.

M. Henri Emmanuelli. Pas trop vite ! On aimerait mieux comprendre !

M. Claude Bartolone. Et malheureusement, la nécessité d'une véritable politique familiale dans notre pays n'est plus reconnue dans ce projet.

M. Julien Dray. Voilà ! C'est le bon rythme !

(*M. Philippe Séguin remplace M. Loïc Bouvard au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. Claude Bartolone. Vous nous dites encore, monsieur le ministre, que la fiscalisation des allocations familiales s'intégrerait dans une réforme d'ensemble de l'impôt sur le revenu, et notamment de son barème. Si cette réforme, c'est, comme on l'a entendu récemment dans la bouche du ministre de l'économie et des finances, la suppression de l'abattement de 20 p. 100 consenti aux salariés, alors vous pénaliserez encore une fois le monde du travail, les salariés, les familles et les retraités.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Le Premier ministre a démenti !

M. Claude Bartolone. Nous avons en effet assisté, mardi dernier, à la dégradation sur le front des troupes du ministre de l'économie et des finances, qui a été obligé d'oublier la déclaration qu'il avait « faite »...

M. Raoul Béteille. Qu'il avait « faite » !

M. Claude Bartolone. ... une dizaine de jours auparavant devant les micros de RTL ou d'Europe 1.

M. Pierre Mazeaud. Qu'il avait « faite » : il s'agit d'une déclaration et non d'un discours !

M. Claude Bartolone. Pardonnez-moi, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. Oh ! vous devez être fatigué.

M. Bernard Accoyer. Mais quand on veut parler beaucoup, on parle au moins français !

M. Henri Emmanuelli. M. Bartolone a sans doute été influencé par M. le garde des sceaux qui avait commis la même erreur à 7 sur 7. Il faut le comprendre.

M. Claude Bartolone. Je vous ai montré tout à l'heure que je prêtais une attention soutenue aux déclarations de M. Toubon. C'est ce qui a dû provoquer ce léger incident dans ma pratique de la langue française.

M. Julien Dray. Il s'excuse auprès de la langue française ! (*Sourires.*)

M. le président. Les excuses seront transmises. (*Sourires.*)

Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Nous sommes pour une réforme du régime familial, mais pas pour la vôtre. Notre projet est tout autre. Nous nous prononçons clairement pour la mise sous conditions de ressources des allocations familiales.

Mme Muguette Jacquaint. Là encore, nous ne sommes pas d'accord !

M. Claude Bartolone. L'instauration d'une modulation des prestations familiales selon le niveau de revenus doit en effet permettre d'accorder des aides dès le premier enfant pour les ménages les plus modestes. Nous voyons là un moyen de renforcer une véritable politique de la famille et de stopper la diminution du niveau des prestations familiales pour les plus défavorisés.

Nous nous prononçons encore contre le gel des prestations familiales en 1996 et en 1997, mesure annoncée le 15 novembre par le Premier ministre.

Nos propositions sont claires. Elles représentent une véritable alternative aux vôtres. Elles répondent à l'exigence constitutionnelle que j'ai évoquée.

Votre politique, quant à elle, n'est pas de nature à assurer aux familles les conditions nécessaires à leur développement.

J'en viens à la deuxième question d'importance. Votre projet est-il de nature à « garantir le repos des vieux travailleurs », conformément à l'énoncé du Préambule de 1946 ?

Nous sommes partisans d'une réforme du régime de retraite. Mais, là encore, nous ne sommes pas d'accord avec vous.

Vous nous dites que la répartition reste et restera le socle de nos régimes de retraite. Je serais plutôt tenté de vous poser la question suivante : que restera-t-il du régime de retraite par répartition après l'application de votre réforme ? Car, au-delà des bonnes intentions que vous semblez afficher chaque fois que vous abordez un problème, les mesures qui suivent ont bien peu de rapport avec la présentation que vous en avez faite.

Qu'est-ce qui se cache derrière l'épargne-retraite ? Vous nous dites que vous la favoriserez pour préparer l'avenir. Là encore, vous nous annoncez des dispositions fiscales pour le début de l'année prochaine. Votre projet, encore une fois, est flou, incomplet. Vous ne dites pas tout !

Ne s'agit-il pas de la création de ces fameux « fonds de pension » qu'un de nos collègues a baptisés, pour les rendre plus présentables, « fonds de retraite » ? « Épargne-retraite », ou « fonds de retraite », la différence de vocabulaire est minime ; ce qui se cache derrière est plus important.

J'y vois, pour ma part, votre volonté, qui ne date pas d'hier, d'ouvrir la porte à la capitalisation. Ce serait l'instauration d'une retraite à deux vitesses entre les plus aisés, qui pourront épargner, et ceux ne disposant pas de revenus suffisants, qui ne le pourront pas. La retraite par répartition serait réduite à un rôle de minimum vieillesse, le supplément permettant une paisible retraite serait assuré par la capitalisation et réservé aux ménages les plus aisés. Ce serait un retour en arrière, à la situation d'avant 1945.

Ce n'est pas comme cela que nous concevons le repos des salariés après une vie de travail. Ce n'est pas notre conception de la solidarité entre les générations, base du pacte républicain qui nous unit. Comme le dit l'adage, « on juge une société à la place qu'elle sait réserver à ses personnes âgées ».

M. Julien Dray. Ça c'est vrai !

M. Claude Bartolone. J'ai bien peur qu'avec cette réforme et les effets de celle de Mme Simone Veil en 1993 – pour mémoire...

M. Julien Dray. Triste mémoire !

M. Claude Bartolone. ... je vous rappelle le passage de 37,5 ans à 40 ans de cotisation pour pouvoir prétendre à sa retraite, le calcul de la pension sur les vingt-cinq et non plus sur les dix meilleures années, l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires – j'ai bien peur donc que l'on juge sévèrement notre société.

Nous avons dans ce domaine des propositions justes et équitables. Nous avons, ne vous en déplaise, un véritable projet alternatif.

La justice sociale voudrait que l'on permette à tout salarié qui a travaillé et cotisé pendant quarante années de pouvoir faire valoir ses droits à la retraite avant sa soixantième année. C'est une de nos propositions.

La justice sociale voudrait encore dans ce domaine que vous portiez progressivement le taux des pensions de réversion à 60 p. 100, poursuivant ainsi l'effort que vos prédécesseurs, Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur, avaient entrepris. C'est une autre de nos propositions.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Bartolone, si vous voulez arriver à la retraite, il faudrait boire un peu d'eau !

M. Claude Bartolone. Les financements de ces mesures, nous les avons programmés avant 1993, lorsque Pierre Bérégovoy proposait la création par l'Etat d'un fonds de solidarité. Ce fonds devait être alimenté par des contributions à caractère fiscale et social touchant par mesure d'égalité l'ensemble des revenus et par la cession d'actifs de certaines entreprises nationalisées.

Cela avait le mérite de la clarté, le mérite d'être juste. Cela avait le mérite de préparer l'avenir et si, en son temps, votre majorité l'avait accepté, nous ne serions pas réunis aujourd'hui pour examiner ce projet de loi d'habilitation.

Sur la réforme des régimes spéciaux...

M. Julien Dray. Ah !

M. Claude Bartolone. ... vous mentez aux fonctionnaires. Car, le 15 novembre dernier, je vous ai bien écouté. Vous avez proposé « d'engager la réforme des régimes spéciaux de retraite, de préciser les mesures nécessaires à l'équilibre de ces régimes et notamment les modalités d'allongement de 37,5 ans à 40 ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ».

En faisant cette proposition, sans concertation, sans consultation, le Premier ministre, c'est le moins que l'on puisse dire, a mis le feu aux poudres. Comment aurait-il pu en être autrement alors qu'en proposant d'aligner les régimes spéciaux sur le régime général, vous niez l'histoire, le vécu de certaines professions dans notre pays ?

Les conditions de travail de certaines professions ont justifié en leur temps cette possibilité de bénéficier de la retraite dans de meilleures conditions. Heureusement, car le « repos des vieux travailleurs », garanti par le préambule de 1946 aurait bien souvent été de courte durée. Car, à la lumière de l'expérience, l'égalité dont vous vous réclamez pour appliquer cette réforme, ne serait-elle pas au fond inégalitaire ? Car, si pour certaines professions, les conditions de travail se sont nettement améliorées, pour d'autres, nous sommes loin du compte !

L'espérance de vie dans notre pays pour un cadre est de neuf ans supérieure à un manœuvre, et l'écart ne cesse de s'accroître. Le niveau moyen des rémunérations dans certaines professions est nettement inférieur à la moyenne nationale.

M. Léonce Deprez. C'est tout cela qu'il faut étudier !

M. Claude Bartolone. Ces deux considérations justifient l'existence encore aujourd'hui de beaucoup de ces régimes spéciaux. Car les mineurs comme les cheminots ont encore des conditions de travail souvent plus pénibles qu'un salarié qui travaille dans un bureau. Car les fonctionnaires ont encore des rémunérations inférieures d'environ 20 p. 100 au secteur privé, à compétence et poste équivalents.

Ce ne sont pas des privilégiés contrairement à ce que vous cherchez à faire croire à nos concitoyens. Votre attitude est actuellement peu admissible. A la fracture sociale tant décriée par le Président Chirac, vous en ajoutez une nouvelle entre le secteur public et le secteur privé !

Vous avez, monsieur le ministre, en lançant cette réforme ignoré la vie quotidienne de ces professions. Vous n'avez pas consulté, vous n'avez pas dialogué, contrairement à vos affirmations devant les caméras de télévision. Vous refusez toujours de négocier, vous restez campé sur vos positions. Au lieu de débloquer la situation, vous dressez les Français les uns contre les autres ! Ce n'est pas notre conception de la République. Ce n'est pas responsable, ce n'est pas acceptable de la part de votre gouvernement.

M. Julien Dray. Il vient de nommer un médiateur !

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre, vous avez fait là une erreur. Ne pas tenir compte des spécificités de chaque profession, annoncer une réforme touchant l'ensemble de ces régimes est, en effet, une erreur.

M. Léonce Deprez. Au contraire !

M. Claude Bartolone. Votre prétendue « égalité » pourrait vous amener bien loin dans la généralisation : elle pourrait tout bonnement contribuer à creuser les inégalités. Monsieur le ministre, soyez responsable, engagez la négociation, une véritable négociation avec l'ensemble des partenaires sociaux avant qu'il ne soit trop tard.

Sur ce sujet aussi sensible des retraites, je voudrais, chers collègues, vous amener à regarder d'un peu plus près les mesures qui ont été arrêtées par le précédent gouvernement. A cet égard, on entend bien souvent parler du rapport commandé par un de nos amis : Michel Rocard. Ce rapport préconisait un certain nombre de pistes. Mais vous n'y lirez nulle part qu'il fallait appliquer l'ensemble des mesures ainsi préconisées.

Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, je suis sûr que vous allez être très attentif aux éléments que je vais souligner. Non seulement vous avez augmenté le nombre d'années de cotisations, non seulement vous avez augmenté le nombre d'années de référence, mais surtout chaque année mise au compte des salariés, chaque année qui permettra plus tard de calculer le montant de la retraite à laquelle il a droit, sera revalorisée en fonction non plus de l'indice des salaires, comme cela était fait avant, mais de l'indice des prix. Cela a conduit des spécialistes du monde des retraites à faire le calcul suivant : dans les dix années qui viennent la pension de réversion du régime général sera, non plus de presque 50 p. 100 comme cela est le cas actuellement, mais de l'ordre de 37 p. 100. Comment ne pas comprendre nos interrogations, nos doutes, nos inquiétudes, alors que se profile de temps en temps cet appel à l'épargne individuelle ?

Si, dans les années qui viennent, la pension du régime général devait connaître cette dégradation – et je vous invite, chers collègues, à vous pencher sur ces prévisions réalisées par l'ensemble des spécialistes du monde de la retraite, ce ne sont pas des calculs secrets – si elle devait flirter avec les 37 p. 100, imaginez ce que sera la situation de bon nombre de retraités dans ce pays !

J'en viens maintenant à la troisième exigence constitutionnelle d'importance : la garantie pour tous les citoyens de bénéficier de la protection de la santé.

Mme Muguette Jacquaint. C'est dépassé !

M. Claude Bartolone. Je vous le rappelle, la jurisprudence du Conseil constitutionnel est, depuis 1975, constante. Un droit économique et social, la protection de la santé, est garanti pour tous.

Or notre protection sociale est de moins en moins égalitaire. Elle se caractérise par les insuffisances du système de santé. Notre système de santé coûte de plus en plus

cher alors que le niveau de remboursement des soins nous place au seizième rang des pays développés comparables. Les inégalités ont tendance à s'accroître : 71 p. 100 de taux de couverture maladie en France, contre 85 p. 100 en moyenne en Europe.

Notre pays connaît actuellement environ 600 000 exclus de toute couverture maladie. Une personne sur cinq renonce à certains soins pour des raisons financières – soins dentaires, lunettes, analyses de laboratoire.

La recrudescence de la tuberculose inquiète. L'espérance de vie est, je le répète, inférieure pour un ouvrier par rapport à un cadre supérieur. On dépense beaucoup moins en Normandie qu'en Languedoc-Roussillon. La France ne figure qu'au douzième rang des pays de l'OCDE pour la mortalité périnatale, elle est très en retard en matière de prévention. Elle a de forts besoins, non couverts, de médecins dans les écoles, les entreprises, les prisons.

Paradoxalement, on assiste, cette année, à une nouvelle explosion de certains postes de dépenses : ainsi, les honoraires médicaux ont augmenté de 5,5 p. 100 au lieu des 2,9 p. 100 prévus et le médicament connaît une hausse de 8,5 p. 100 au lieu des 3,4 p. 100 prévus. Au total, le rapport qualité-prix de la santé et de l'assurance maladie s'est sensiblement détérioré en France.

Là encore, contrairement à vos dires, nous avons nos propositions. Nous avons une approche radicalement différente de la sécurité sociale qui ne saurait se limiter aux seuls aspects financiers. Que l'on ne nous fasse pas le coup des réformateurs d'un côté et des conservateurs de l'autre !

M. Julien Dray. Ah non !

M. Claude Bartolone. Nous sommes tous convaincus qu'il faut réformer notre système de protection sociale, et notamment notre système d'assurance maladie...

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Claude Bartolone. ... parce que, sur ce point, les Français n'en ont pas pour leur argent !

M. Yves Verwaerde. Très bien !

M. Claude Bartolone. Mais, monsieur le ministre, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, il faudrait cesser de voir ce dossier avec les yeux de Bercy pour le regarder avec ceux de l'Avenue de Ségur ! Si nous voulons réformer, ce n'est pas pour réaliser des économies en faveur de la macro-économie ! Non, nous voulons réformer pour permettre à l'ensemble de nos concitoyens d'être soignés convenablement, et surtout d'être remboursés dans de bonnes conditions !

M. Jean Bardet. C'est ce que nous faisons !

M. Claude Bartolone. Dans la continuité de l'action des gouvernements de gauche et des propositions développées pendant la campagne présidentielle, nous nous prononçons clairement pour une politique de santé guidée par des impératifs d'égalité, de qualité et de sécurité, mais aussi de maîtrise de l'offre et de lutte contre les gaspillages.

L'égalité d'accès représente l'impératif numéro un. En effet, l'inégalité sociale et socioprofessionnelle se cumule souvent avec l'inégalité géographique ou territoriale parce que la politique de « déremboursement » a éloigné des centaines de milliers d'assurés sociaux d'un accès véritable aux soins, en particulier en dentisterie et en lunetterie.

Il est inacceptable qu'en France des assurés puissent renoncer à se soigner pour des raisons financières. Qu'ils ne puissent plus espérer être couverts à 100 p. 100 même en cotisant à une mutuelle. La qualité et la sécurité redeviennent, à juste titre, des exigences de notre époque. Elles supposent une meilleure prévention sanitaire et une plus grande prise en compte des risques sanitaires : infections en milieu hospitalier, contre-indications de traitements médicamenteux, interventions chirurgicales inutiles.

Cette politique est indissociable, pour des raisons sociales, d'une maîtrise des dépenses et, par conséquent, d'un contrôle de l'offre de soins. Les exemples étrangers, notamment en Allemagne et au Danemark, et la réussite incontestable des gouvernements socialistes dans certains secteurs professionnels – biologistes, kinésithérapeutes, infirmières – montrent que c'est à la fois souhaitable et possible.

Cette démarche passe par une triple exigence dans l'esprit des lois Teulade de juin 1992 et de janvier 1993 : définir des objectifs, responsabiliser les acteurs, et d'abord ceux qui offrent les soins, et sanctionner les dérapages et donc élaborer des instruments d'évaluation.

Cette politique doit s'appuyer encore sur un renforcement du rôle du généraliste, qui doit devenir la véritable plaque tournante du système et sur une véritable coordination des soins avec un carnet médical disposant d'un véritable contenu.

M. Jean Bardet. C'est ce que nous faisons !

M. Henri Emmanuelli. Mais non, ce n'est pas ce que vous faites !

M. Claude Bartolone. Vous savez très bien sur quelles couches de la population il a été mis en pratique et avec quelles imperfections ! Il faut donc aujourd'hui non seulement le généraliser, mais le rendre vraiment performant en attendant une marche à pas forcés en faveur de l'informatisation des cabinets puis de l'informatisation de la carte santé des différents assurés sociaux.

M. Léonce Deprez. D'où la réforme !

M. Claude Bartolone. Elle exige aussi une politique régulatrice du médicament.

Conformément aux dispositions législatives qu'avaient proposées les gouvernements de gauche, il est possible, dans le secteur du médicament, de concilier les impératifs économiques de l'assurance maladie et l'indispensable financement du progrès thérapeutique. Il s'agirait ainsi d'envisager des sanctions financières en cas de dépassement des objectifs, tout en favorisant le développement des produits génériques et, à terme, de fonder le remboursement sur le principe du meilleur rapport « qualité-prix » pour chaque famille de produit. Symétriquement, des moyens spécifiques, hors enveloppe, pourraient être dégagés pour les produits les plus innovants dont les prix, dépendants du marché international, sont nécessairement plus élevés.

Le rationnement financier actuellement imposé aux hôpitaux est doublement néfaste. Il accentue les défauts du budget global qui, désormais, tend à figer les inégalités entre les établissements bien dotés et les autres. Il empêche en réalité les véritables restructurations.

Or, la grande loi hospitalière adoptée en 1991 prévoit les outils nécessaires en ce domaine : une démarche concertée et locale de planification et d'adaptation des moyens, par le biais de schémas directeurs d'organisation sanitaire ; le développement indispensable des outils

d'évacuation médicale, les PMSI ; un développement des partenariats – réseaux ville-hôpital, coopération inter-hospitalière.

La mobilisation de ces dispositifs, aujourd'hui dénaturés, s'appuyant sur une véritable responsabilisation des acteurs hospitaliers, les gestionnaires notamment, permettra de conforter les performances du service public hospitalier et son statut de pôle d'excellence de la santé publique.

La même approche doit guider la politique conduite en direction des cliniques privées, dans le respect des spécificités de chaque secteur, étant entendu que, dans ce secteur comme dans d'autres, la lutte contre les gaspillages doit être conduite avec une particulière vigilance.

Voilà ce que nous proposons, voilà quelle est la politique de santé qui nous semble la mieux à même de garantir ce droit social, constitutionnel, qu'est le droit à la protection de la santé. Oui, nous voulons une réforme. Mais pas la vôtre, monsieur le ministre ! Car, votre plan, ce plan Chirac-Juppé, tant décrié par la rue, vient dans un contexte que vous-même et vos partenaires de la majorité avaient contribué à rendre insupportable pour beaucoup.

Comment voulez-vous que les Français ne réagissent pas ? Aujourd'hui, après M. Balladur, voici M. Chirac et M. Juppé, voilà une politique qui fait tout aussi mal : des impôts en plus,...

M. Julien Dray. Oui.

M. Claude Bartolone. ... des salaires gelés,...

M. Julien Dray. Oui.

M. Claude Bartolone. Des retraites plus tardives,...

M. Julien Dray. Oui.

M. Claude Bartolone. ... des universités sans moyens...

M. Julien Dray. Oui.

M. Claude Bartolone. Et il faudrait que les Français soient optimistes et confiants !

M. Henri Emmanuelli. Il faudrait qu'ils soient masochistes !

M. Claude Bartolone. Vous leur présentez facture sur facture : hier la hausse de la TVA, aujourd'hui la majoration de la CSG rebaptisée RDS, demain la suppression de l'abattement de 20 p. 100 et il faudrait que les Français aient le cœur à dépenser, à se ruer dans les magasins pour consommer !

M. Henri Emmanuelli. Et la TIPP !

M. Claude Bartolone. Ce n'est qu'un résumé, monsieur Emmanuelli !

Et, quand experts et chefs d'entreprise s'inquiètent du ralentissement de l'activité, le porte-parole de votre gouvernement ironise sur « les modes intellectuelles ». Trop, c'est trop !

M. Denis Jacquat. Cela manque de conviction !

M. Claude Bartolone. Il n'est pas besoin d'insister, en termes de temps, pour faire passer une conviction, mon cher collègue Denis Jacquat, vous le savez bien.

Puisque vous ne voulez pas les entendre, les étudiants, les fonctionnaires, les cheminots manifestent. Vous disiez les syndicats moribonds et divisés ; la brutalité de votre pouvoir les a réveillés. Et si elle divise la CFDT, votre

politique rapproche tous les autres, y compris FO et la CGT qui n'avaient pas manifesté ensemble depuis la scission... en 1949.

La survie de votre pouvoir contre l'avenir de millions de Français, tel est l'enjeu du conflit actuel. Vous avez tout à perdre ; les Français, eux, jugent qu'à trop donner, ils ont trop perdu.

M. Julien Dray. C'est vrai.

M. Claude Bartolone. Puisque les urnes n'ont, finalement, rien changé, puisque, après M. Balladur, MM. Chirac-Juppé, c'est la même chose, ils n'ont d'autre choix que celui de descendre dans la rue pour vous imposer le changement.

Si la croissance n'est pas au rendez-vous, loin de se réduire, les déficits se creuseront et vous devrez tout reprendre à zéro, demander aux Français de nouveaux efforts, c'est-à-dire de nouvelles hausses d'impôts.

Les Français qui manifestent et ceux, plus nombreux encore, qui « comprennent » les manifestants ne veulent pas de troisième fois.

M. Henri Emmanuelli. Deux fois, cela suffit !

M. Claude Bartolone. Avec Balladur, ils ont déjà payé de la CSG en plus pour réduire le déficit de la sécurité sociale ; il est toujours là.

M. Julien Dray. Cela fait deux fois qu'on leur fait le coup !

M. Claude Bartolone. Ils retrouvent les fameux 110 milliards alors qu'ils ont déjà cotisé pour les rembourser.

De plus, M. Balladur avait annoncé le retour de la croissance. Or les Français commencent à s'apercevoir que ce ne fut qu'un mirage.

M. Henri Emmanuelli. Ils sont en train de tuer le malade.

M. Claude Bartolone. Vous auriez dû vous méfier : chat échaudé craint l'eau froide. Or les Français ont été échaudés par la politique de Balladur.

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. Ils refusent donc la douche que veulent leur imposer M. Juppé et M. Chirac.

M. Julien Dray. Il faut changer de Gouvernement !

M. Paul Mercieca. C'est une douche glaciale !

M. Claude Bartolone. Oh oui, glaciale !

La croissance n'est pas menacée par la grève des transports. Elle a été cassée par la politique menée depuis 1993 et la seule manière de la relancer, ce n'est ni d'aggraver les ponctions fiscales ni de porter atteinte aux retraites, mais de redonner du pouvoir d'achat aux Français.

M. Henri Emmanuelli. Très bien !

M. Claude Bartolone. Les syndicats se sont mobilisés contre l'austérité. Demain, le mouvement pourrait bien s'élargir et se transformer en une vaste mobilisation pour une hausse des salaires et en une lutte pour la création d'emplois.

M. Julien Dray. Ce serait utile !

M. Claude Bartolone. Ce serait justice pour des millions de travailleurs et cela constituerait une vraie chance pour la consommation, donc pour la croissance et l'emploi.

M. Henri Emmanuelli. Cela ferait baisser la bourse, mais ce serait bon pour le pays !

M. Julien Dray. Cela ferait baisser la corbeille !

M. Claude Bartolone. Je vous le répète, nous sommes pour la réforme, mais pour une vraie réforme qui garantisse les droits sociaux constitutionnels et non cette réforme, cette « autre solution » que certains députés de votre majorité défendent.

En novembre 1993, seize députés de l'UDF et du RPR, parmi lesquels M. Beaumont, qui s'est abstenu sur le vote de confiance à votre gouvernement, MM. Cardo, Griotteray ou encore Philippe de Villiers, ont déposé une proposition de loi dont le titre est pour le moins évocateur puisqu'elle propose d'« abroger le monopole de la sécurité sociale,...

M. Julien Dray. Ils sont cohérents eux !

M. Claude Bartolone. ... d'encourager la participation personnelle des Français à la gestion de leur assurance maladie ». Il s'agit, ni plus ni moins, de privatiser la sécurité sociale.

M. Henri Emmanuelli. Ne prononcez pas ce mot !

M. Claude Bartolone. Les Français ne seraient plus assujettis automatiquement à un régime de protection sociale.

M. Léonce Deprez. Ils n'étaient que seize !

M. Claude Bartolone. Certes, mais ils sont l'avant-garde éclairé pour certains d'entre vous !

M. Léonce Deprez. Plutôt l'arrière-garde !

M. Claude Bartolone. Derrière une prétendue liberté de choix d'une assurance privée pour se prémunir du risque maladie, c'est la fin de notre sécurité sociale qui nous était proposée. Les cotisations sociales, salariales et patronales auraient même été supprimées.

Comment des représentants de la nation osent-ils formuler de telles propositions ?

M. Julien Dray. C'est scandaleux !

M. Claude Bartolone. La société américaine, avec son système d'assurance privée, est-elle pour eux un modèle ?

Pour notre part, nous nous opposerons à de telles initiatives, même lorsqu'elles émaneront de minorités – pour le moment – afin de bien faire comprendre à celles et à ceux qui sont membres des mêmes groupes de la majorité qu'il faut faire attention quand de telles propositions sont présentées.

Dans sa décision des 25 et 26 juin 1986, à propos des privatisations, le Conseil constitutionnel estime qu'il « existe des services publics dont la nécessité découle de principes ou de valeurs constitutionnelles ». Ainsi, selon l'institution suprême, des services publics seraient constitutionnels dès que leur existence et leur fonctionnement seraient exigés par la Constitution.

Il en est ainsi, de manière certaine, des services publics de la défense nationale, de la justice, des affaires étrangères et de la police, mais cette liste n'est pas exhaustive. On peut, en effet, déduire logiquement qu'il existe d'autres services publics constitutionnels découlant du Préambule de la Constitution de 1946.

M. Pierre Mazeaud. Allons !

M. Claude Bartolone. Tel nous semble être le cas du service public de l'enseignement, mais aussi – cela nous intéresse aujourd'hui – de celui de la santé et de l'aide sociale.

M. Henri Emmanuelli. M. Mazeaud n'a pas compris !

M. Claude Bartolone. Je suis persuadé que le président Mazeaud a tout à fait intégré cette notion.

M. le président. Poursuivez, il a compris.

M. Claude Bartolone. Je ne voudrais pas être obligé de lui rappeler la décision des 25 et 26 juin 1986. Je suis persuadé qu'il l'examinera de près et qu'il saura la commenter à sa manière.

Je répète donc que les services publics de l'enseignement, de la santé et de l'aide sociale sont des services publics constitutionnels. Ils ont une particularité : celle de n'admettre l'existence du secteur privé qu'à condition que le secteur public assure un niveau minimum de prestation, de telle façon que, en l'occurrence, chacun puisse avoir un égal accès au service public de la santé.

Nous serons donc vigilants par rapport à vos projets, afin d'éviter toute remise en cause de notre protection sociale. Si tel était le cas, nous ne manquerions pas de saisir le Conseil constitutionnel dans ce cadre, d'autant plus que, dans sa décision du 20 janvier 1984, il a estimé, pour la première fois, que certaines libertés fondamentales et certains droits sociaux ne sont susceptibles d'être réglementés par le législateur que si celui-ci s'emploie à renforcer leurs garanties.

Ainsi, lorsqu'une loi abroge les dispositions d'une loi précédente, sans reprendre à son compte les garanties que prévoyait le texte antérieur, elle est inconstitutionnelle. Cette jurisprudence, dite du « cliquet », pourrait bien valoir pour votre projet, car elle a été appliquée pour la protection de la santé dans une décision du Conseil constitutionnel, le 16 janvier 1991.

Les dispositions de votre projet, dans bien des domaines, n'offrent pas de garanties équivalentes, pour la protection de la santé, les retraites et la famille, à celles dont bénéficient aujourd'hui les Français. Elles seraient alors inconstitutionnelles.

Au-delà de ces aspects juridiques, cette exception d'irrecevabilité, à propos de laquelle je vais essayer de renforcer mon argumentation et que je vous proposerai de voter, se justifie encore dans la forme.

J'en arrive ainsi à la séparation entre le domaine législatif et le domaine réglementaire.

L'article 34 de la Constitution délimitant le domaine de la loi dispose que la loi est votée par le Parlement et qu'elle fixe les règles concernant certains points qui sont énumérés. Il ajoute que, dans d'autres domaines, elle détermine les principes fondamentaux : tel est le cas du droit du travail, du droit syndical et, ce qui nous intéresse aujourd'hui, du droit de la sécurité sociale.

La détermination des « principes fondamentaux de la sécurité sociale » est, parmi les rubriques de l'article 34, celle qui a donné naissance à la jurisprudence du Conseil constitutionnel la plus abondante et la plus élaborée. La notion de sécurité sociale, au sens de l'article 34, a été interprétée de façon extensive. Elle vise non seulement le régime général mais aussi les régimes particuliers, comme, par exemple, celui des assurances sociales agricoles ou encore le régime des retraites des marins de commerce. La jurisprudence a également défini les principes fondamentaux de la sécurité sociale.

Ces principes fondamentaux qui régissent la sécurité sociale ont été interprétés par la haute instance d'une manière aussi extensive. Relèvent ainsi de la loi différents domaines dont : l'existence d'un régime de prestations, comme, par exemple, le logement, les allocations pré-

natales ou l'allocation du fonds national de solidarité ; la détermination des principes applicables à chacun des régimes de prestations ; la détermination des catégories de bénéficiaires ainsi que la nature des conditions qui doivent être remplies par eux ; la détermination des catégories de personnes assujetties à l'obligation de cotiser et le partage de cette obligation entre employeurs et salariés ; la détermination des catégories de prestations que comporte le régime, par exemple, pour l'assurance maladie, la catégorie de prestation que constitue le remboursement des frais d'hospitalisation et de traitement dans des établissements de cure ; la détermination des principes dans la gestion des organismes de sécurité sociale, qui comprend : la mission impartie à ces organismes de promouvoir l'action sanitaire et l'action sociale, le principe de participation du personnel à la gestion des risques d'accident du travail et de maladie professionnelle, le principe de l'administration des caisses de sécurité sociale par des représentants, des employeurs et des salariés et, par voie de conséquence, la détermination des conditions que doivent remplir les personnes appelées à composer les conseils d'administration.

La compétence ainsi reconnue au législateur a été protégée vis-à-vis du pouvoir réglementaire par l'interdiction qui lui a été faite de dénaturer les principes posés par la loi.

En dehors de cette compétence d'attribution reconnue à la loi, le pouvoir réglementaire se voit reconnaître une compétence de droit.

Vous sollicitez donc, aujourd'hui, notre avis sur votre projet de loi d'habilitation pris en vertu de l'article 38 de la Constitution. Or ce dernier dispose : « Le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. »

En l'espèce, il s'agit du domaine de la sécurité sociale et de la protection sociale. Par conséquent, les sujets relevant du domaine de la loi que vous comptez « réformer » par cette méthode doivent s'identifier aux principes fondamentaux que je viens d'exposer.

De plus, la présentation au Parlement de la loi d'habilitation répond à certaines obligations définies, elles aussi, par la pratique.

La jurisprudence – décision n° 76-72 du Conseil constitutionnel du 12 janvier 1977 – oblige le Gouvernement, lorsque celui-ci dépose un projet de loi d'habilitation, à en préciser la portée devant le Parlement. Je vais en traiter maintenant.

En effet, le Conseil constitutionnel a exigé que soit indiquée la finalité de l'habilitation par rapport à un programme déterminé et non par rapport au programme sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité. La haute instance a ajouté que les domaines d'intervention des mesures que le Gouvernement entendait prendre devaient eux-mêmes être précisés.

En ce qui concerne d'abord l'information sur la finalité des mesures par référence à un programme déterminé, la décision fait obligation au Gouvernement d'indiquer avec précision au Parlement, lors du dépôt d'un projet de loi d'habilitation et pour la justification de la demande présentée par lui, la finalité des mesures qu'il se propose de prendre.

La décision en déduit qu'il y a lieu d'exclure toute autre interprétation. Notamment, le recours à des notions de circonstances imprévues ou de situations requérant des mesures d'urgence ne peut pas être utilisé.

M. Henri Emmanuelli. Ah ! monsieur Mazeaud...

M. Claude Bartolone. Pour ce qui est des domaines d'intervention des ordonnances, les règles posées par la décision n° 76-72 du Conseil constitutionnel ont été précisées et complétées par sa décision n° 86-207 des 25 et 26 juin 1986. Celle-ci précise ainsi qu'il est fait obligation au Gouvernement d'indiquer avec précision au Parlement quelle est la finalité des mesures qu'il se propose d'adopter et leurs domaines d'intervention.

Il ressort de la jurisprudence qu'une loi d'habilitation ne saurait en aucun cas autoriser le Gouvernement, agissant par voie d'ordonnances, à porter atteinte à des règles constitutionnelles.

En étudiant votre projet de loi d'habilitation au regard de cette exégèse du texte constitutionnel et de la jurisprudence qui en a été tirée, trois défauts majeurs apparaissent.

Premièrement, la qualification que vous utilisez pour vos six domaines principaux d'interventions pose problème. Ce sont, je le rappelle : la coordination des durées d'assurance ; la simplification des conditions d'attribution des prestations ; le renforcement de la politique de maîtrise médicalisée des dépenses de médecine de ville ; l'organisation, les modalités de financement, d'évaluation et de contrôle des établissements de santé ; l'organisation et le financement des institutions ; le traitement de la dette.

La détermination de ces six domaines principaux d'intervention ne permet pas de considérer qu'ils peuvent être inclus dans le domaine des principes fondamentaux reconnus par la loi. Si l'on ne peut clairement qualifier toutes ces interventions comme relevant du domaine législatif, elles ne peuvent être de la compétence du Parlement et ressortissent donc au domaine réglementaire.

En l'espèce, l'intervention des ordonnances, donc de cette loi d'habilitation en vue d'autoriser le Gouvernement à « légiférer » par ordonnances, serait alors caduque. En clair, les domaines prévus pour votre intervention sont mal définis et ne peuvent être précisément qualifiés comme relevant de l'article 34 de la Constitution et de la jurisprudence qui en a été dégagée.

Deuxièmement, dans sa décision du 12 janvier 1977, le Conseil constitutionnel exposait qu'une évocation de situations requérant des mesures d'urgence ne saurait être avancée pour rendre légitime le recours aux ordonnances. Or, dans l'exposé des motifs de votre projet de loi d'habilitation, la principale raison de l'utilisation de cette technique est la crise. En effet, selon vous, une crise doit nous conduire à prendre « des mesures immédiates et urgentes ».

La voie des ordonnances ne pourra donc pas être utilisée pour ces mesures, car la motivation de votre loi d'habilitation est contraire à cette décision du Conseil constitutionnel.

Faut-il voir autre chose dans votre volonté d'utiliser la technique des ordonnances, vous qui, mercredi, prétendiez que le groupe socialiste n'avait déposé une motion de censure contre votre gouvernement, que pour des raisons tenant à un règlement de compte interne au parti socialiste. Auriez-vous trouvé, avec les ordonnances, un moyen d'éviter un débat au sein de votre propre majorité ?

M. Henri Emmanuelli. Là, monsieur Bartolone, vous mettez le doigt...

Mme Muguette Jacquaint. Où il faut !

M. Claude Bartolone. Je le crois.

M. le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Voulez-vous éviter ce que *Le Monde* du 16 novembre décrivait comme une psychanalyse de groupe à l'Assemblée nationale, en parlant de l'ambiance « de pleine sérénité » qui règne au sein de votre groupe ?

Avez-vous si peu confiance en votre majorité parlementaire, pour lui demander de voter un blanc-seing sur des mesures qui pourraient la froisser ?

Troisièmement, le Conseil constitutionnel énonce clairement qu'il est expressément fait obligation au Gouvernement d'indiquer avec précision ses intentions au Parlement, lors du dépôt du projet de loi d'habilitation. Or votre projet de loi – que ce soit dans l'exposé des motifs ou dans vos articles – manque de clarté. Faut-il y voir un nouvel exemple du manque de lisibilité de votre action en matière de protection sociale ?

Ce projet est flou.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Bartolone, il n'est pas flou, il est glauque !

M. Claude Bartolone. Je préfère le qualifier de flou, mais votre remarque ne manque pas de pertinence.

M. Léonce Deprez. C'est un dialogue ?

M. Claude Bartolone. Ce projet est donc flou non seulement quant aux mesures envisagées, mais également quant aux domaines d'intervention dans lesquels vous envisagez d'intervenir.

Certes, messieurs les ministres, cela n'est pas une surprise pour nous, car vous nous avez habitués, depuis des années, à nous promettre tout et son contraire.

Votre position en matière de protection sociale a toujours été et demeure inconstante. Que ce soit au moment du projet de loi Teulade ou de votre projet de réforme actuelle, votre groupe parlementaire ne s'est jamais caractérisé par une position définie sur cette question.

Je me rappelle ainsi le discours tenu par Mme Elisabeth Hubert, alors député, lors de la première séance du 4 juin 1992, en défendant la question préalable opposée à la discussion du projet de loi Teulade au nom de votre groupe parlementaire. Dans son intervention – qui avait eu fort peu de rapport avec la Constitution – elle avait fait preuve de beaucoup de ferveur pour combattre un projet de loi salué par tous comme une réforme juste et pleine de bon sens.

Je l'entends encore se révolter au nom du RPR contre un texte qui, selon elle, définissait « des sanctions individuelles et quasi automatiques encourues par les praticiens qui n'auraient pas respecté les taux d'évolution ».

Or, dans sa déclaration sur la réforme de la protection sociale, M. le Premier ministre avait envisagé de conditionner les rémunérations des médecins en fonction du respect des objectifs. Il a donc dit le contraire de son ancienne ministre qui en appelait, à l'époque, aux grands principes de la liberté.

J'entends encore Mme Hubert s'étonner, lors de cette même question préalable, de l'interventionnisme de l'Etat dans le projet Teulade. Elle expliquait qu'il n'était plus possible de continuer dans cette voie, les mesures coercitives toujours brandies à l'encontre des professions de santé ne pouvant en aucun cas créer le climat de confiance indispensable à ces discussions qui engagent chaque fois un peu plus l'avenir de notre système de soins.

Je l'entends vous encore déclarer à propos des PMSI : « Depuis le temps qu'ils sont à l'essai, je doute qu'ils fonctionnent un jour. » Faut-il vous rappeler qu'ils semblent être à l'ordre du jour dans votre projet ?

M. Henri Emmanuelli. Vous vous en souvenez ? Cela vous a marqué, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Tout à fait ! Et la manière dont elle a été congédiée m'a marqué aussi.

M. Julien Dray. Cela vous a fait de la peine ?

M. Claude Bartolone. Par certains côtés, en effet. La pauvre a eu le tort de croire possible l'application des mesures annoncées par le Président de la République durant sa campagne. Elle aura payé un lourd tribut à sa foi militante.

M. Henri Emmanuelli. Et vous pensez que M. Barrot, lui, a compris ?

M. le président. Allons, allons, messieurs. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Seule, sa conclusion peut, hélas ! nous servir aujourd'hui. « Vous voulez nous imposer un projet de loi qui ne respecte pas l'esprit contractuel des négociations entre partenaires sociaux », déclarait-elle à la fin de sa question préalable.

M. Henri Emmanuelli. Elle parlait d'or !

M. Claude Bartolone. Vous pouvez me rétorquer que ces propos n'appartiennent qu'à Mme Hubert, qui déclarait, toujours au cours de cette question, « qu'elle ne croyait pas à l'esprit sain » ministériel, en parlant de M. Teulade. Ces propos, au regard de la suite, montrent bien avec quelle clairvoyance elle jugeait son bref passage et son action au sein du ministère de la santé.

Mais pour ce qui concerne le Président de la République, M. Jacques Chirac, vous ne pourrez contester la portée de ses propos dans son programme électoral que je vous rappelais tout à l'heure. Celui-ci déclarait dans *La France pour tous* au chapitre s'intitulant « Au nom de la solidarité », « une protection sociale plus juste », que « l'équilibre de notre sécurité sociale dépend étroitement de notre politique de l'emploi. On a trop tendance à proposer comme seule réponse au déficit, le rationnement des dépenses ». L'approche est bien réductrice !

Or, à en croire votre discours, vous proposez la limitation de la progression des dépenses, hôpital et médecine de ville, à 2,1 p. 100 en 1996, et au niveau de la hausse des prix pour 1997. Est prévu également le gel pour un an du montant des allocations familiales. Ces deux mesures ressemblent bien à des manœuvres de limitation des dépenses. N'y a-t-il pas là une fracture ?

Pour reprendre une formule – que le Premier ministre a utilisée, mercredi dernier ici même –, « on ment aux Français ».

M. Léonce Deprez. C'est ce que disent vos experts !

M. Claude Bartolone. La question actuellement est de savoir si vous avez menti aux Français en mai dernier pour vous faire élire en occultant votre vrai dessein politique, ou si vous mentez aujourd'hui en faisant croire que ces mesures étaient clairement suggérées dans le programme du candidat Chirac.

Remarquez, monsieur le ministre, que les exemples comme celui-ci de décalage entre un discours électoraliste et une politique inégalitaire et dangereuse pour la cohésion de l'Etat sont nombreux. Six mois ont suffi pour

que les belles phrases deviennent une politique conservatrice. Car c'est vous, avec le Premier ministre et votre majorité, qui faites une politique conservatrice, et non le contraire. Augmentation du nombre des exclus et des inégalités, aides diverses aux revenus du capital, étouffement fiscal des petits et moyens salaires sont bel et bien des attributs d'une politique conservatrice. Faut-il vous rappeler que toutes ces caractéristiques sont, hélas ! présentes dans la politique que vous menez depuis six mois, vous et votre majorité ?

Je ne ferai pas l'inventaire de toutes ces belles promesses non tenues ni de ces belles phrases sur la fracture sociale qu'il faut résorber.

Néanmoins, je ne peux pas passer sous silence quelques-uns de ces exemples. Ils sont, comme ceux que j'ai cités pour la protection sociale, révélateur du mensonge fait aux Français et du revirement politique de ces six derniers mois.

Lorsque le candidat Chirac déclarait qu'il veillerait à ce que l'on remette l'homme au centre des choix économiques, sociaux et que l'on juge la politique sur des critères d'égalité, de l'emploi, du bien-être, de quel homme parlait-il ? Du Premier ministre ou de ces centaines de milliers de manifestants qui réclament le retrait du plan Juppé ? « Remettre l'homme au centre des choix » ne nécessite-t-il pas un minimum de concertation, mais aussi de négociation ?

Votre rigidité retire à ces manifestants, ces citoyens, ces acteurs de la vie sociale la possibilité d'être écoutés sur les choix vitaux de la République. Si vous souhaitez réellement remettre l'homme au centre des choix économiques et sociaux, pouvez-vous faire l'économie d'une négociation, alors que plusieurs centaines de milliers de manifestants expriment leur mécontentement ? Avez-vous peur de cette négociation ?

Il faut juger, dites-vous, la politique sur des critères d'égalité, de l'emploi, du bien-être. Où est le principe d'égalité lorsque vous augmentez des impôts aussi inégalitaires que la TVA ou la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui ponctionnent majoritairement les foyers les plus démunis ?

Où est le combat pour l'emploi, lorsque les chiffres du chômage augmentent – et ce n'est pas un changement de la base de calcul qui peut le cacher –, lorsque les salariés se retrouvent dans des situations de plus en plus précaires, lorsque la situation des étudiants face aux débouchés se fait de plus en plus critique ?

Où est enfin la recherche du bien-être quand le malaise social se développe et que vous n'êtes pas capables de l'écouter ?

J'avais cru entendre que « la feuille de paie n'était pas l'ennemi de l'emploi »...

M. Henri Emmanuelli. vous avez dû mal entendre !

M. Claude Bartolone ... et que « les salariés ne devaient pas être les oubliés de la croissance »

M. Henri Emmanuelli. Vous devriez peut-être marquer une minute de silence après une phrase pareille !

M. Adrien Zeller. On se demande vraiment pourquoi les Français ne vous ont pas gardés !

M. Claude Bartolone. Si vous souhaitez m'interrompre, mon cher collègue, je vous laisserai le faire avec l'autorisation de M. le président.

M. Jacques Limouzy. Il ne veut pas.

M. le président. M. Zeller ne le souhaite pas. Poursuivez monsieur Bartolone.

Mme Muguette Jacquaint. Mais si, il en meurt d'envie !

M. Christian Bataille. Il s'énerve depuis tout à l'heure.

M. Jacques Brunhes. Il n'a rien fait pour la sécurité sociale !

M. le président. Allons, allons, mes chers collègues !

M. Claude Bartolone. La précarisation du travail dans le secteur privé, les aides à l'embauche aux entreprises qui ne créent pas d'emploi puis, dans le secteur public, le gel des traitements sont loin de ces beaux discours électoralistes. Osez-vous dire encore que vous souhaitez faire des fonctionnaires, les partenaires de la modernisation du service public ? Pouvez-vous penser qu'ils vous croiront lorsque vous leur réduisez leur pouvoir d'achat, vous leur augmentez leur durée de cotisations retraite et donc de leur temps de travail, que vous projetez d'augmenter leurs taux de cotisation vieillesse ?

M. Christian Bataille. C'est votre responsabilité, monsieur Zeller !

M. Claude Bartolone. Croyez-vous qu'ils ont confiance en vous, lorsque vous les faites passer pour des privilégiés et que vous essayez de monter une partie de la population contre une autre ? Vous moquez-vous des Français lorsque vous reprenez une phrase du candidat Chirac, « les citoyens ont besoin d'une administration plus proche d'eux » alors que, dans le même temps, vous mettez à mal le service public ?

M. Henri Emmanuelli. De quoi cela a-t-il l'air ?

M. Claude Bartolone. Ignorez-vous la situation des étudiants lorsque vous proposez de créer un statut de l'étudiant plus juste, plus généreux alors que, moins de six mois après, vous laissez les universités dans un tel désarroi et un tel manque de moyen ?

Abusez-vous des formules bien faites lorsque vous déclarez vouloir refaire du logement un facteur de promotion individuelle et de cohésion sociale, lorsque vous déclarez votre attachement au logement pour tous, pour ensuite instituer des surloyers et ponctionner 1 milliard sur le 1 p. 100 logement au monde la réforme de l'accès ?

Faisiez-vous preuve d'ironie lorsque vous déclariez que le prochain gouvernement devra avoir constamment à l'esprit la préoccupation familiale, alors que vous comptez imputer les allocations familiales dans le revenu imposable ?

Etiez-vous sincère lorsque vous déclariez qu'au nom du pacte entre les générations, le pouvoir d'achat des pensions serait préservé et la réforme des retraites de l'été 93 complétée, sans toucher à notre système par répartition, alors que vous augmentez le taux de la cotisation maladie de 1,2 point en 1996 et en 1997 ?

M. Jacques Brunhes. C'est un peu trop rapide, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Souhaitiez-vous séduire lorsque vous annonciez qu'il fallait agir vite dans le domaine de l'environnement, alors que vous diminuez ce budget de 9 p. 100 et celui de l'aménagement du territoire de 18 p. 100 ?

M. Henri Emmanuelli. Vous allez trop vite, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Mes chers collègues, je me suis engagé à un temps de parole, je vais essayer de le respecter.

M. Denis Jacquat. Vous avez encore une demi-heure !

M. Claude Bartolone. Enfin, souhaitez-vous trouver quelque soutien lorsque vous décrétiez que 1 p. 100 du budget irait à la culture, alors que vous n'y êtes officiellement parvenus que par le biais d'un transfert de crédits du budget de l'équipement à celui de la culture ?

Alors, oui, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, on a menti aux Français. Oui, comme vous l'avez dit, on a menti dans les journaux et à la télévision. Oui, on a masqué la vérité ! Mais les auteurs de cette faute ne sont pas ceux qui étaient montré du doigt mercredi dernier.

Oui, vous avez proposé un programme électoraliste, masquant les réalités, oubliant les aspects difficiles, en vous cachant derrière des formules toutes faites.

Oui, vous mentez encore lorsque vous voulez faire croire que vous représentez le changement face à des conservateurs.

Oui, vous mentez lorsque vous voulez nous faire croire que les fonctionnaires et les salariés qui, actuellement, sont en grève ne font preuve que d'immobilisme.

M. Christian Bataille. Vous récoltez ce que vous avez semé !

M. Claude Bartolone. Ayez le courage de la lucidité !

Oui, une réforme de la protection sociale est nécessaire. Oui, une réforme comme celle qu'avait proposée M. Teulade doit être envisagée.

Mais non à votre réforme qui pénalise encore plus les plus démunis. Non à votre méthode qui ne laisse aucune part à l'écoute, à la concertation et à la négociation. Non à cette méthode qui consiste à diviser pour mieux régner. Vous commencez même à diviser dans votre propre majorité.

M. Adrien Zeller. M. Teulade a approuvé cette réforme, monsieur Bartolone !

M. Christian Bataille. Mais non, monsieur Zeller !

M. Henri Emmanuelli. Non ! De quoi tout cela a-t-il l'air, monsieur Zeller ?

M. Christian Bataille. Et votre politique antisociale, monsieur Zeller !

M. Claude Bartolone. On entend de plus en plus de voix au sein de votre groupe et de votre majorité qui expriment leur incompréhension vis-à-vis de votre méthode.

J'arrive à la fin de mon propos.

Vous qui souhaitez amener, pour reprendre vos termes, « la France dans la première division », au moment du passage à la monnaie unique européenne, ne créez pas de fausses divisions dans ce pays. Laissez-nous vous demander qui vous souhaitez amener vers cette première division.

M. Henri Emmanuelli. Le RPR !

M. Claude Bartolone. Est-ce une frange de plus en plus petite de la population française ou est-ce l'ensemble de nos concitoyens ?

Aucune ambition pour la France n'est possible sans le souci absolu de préserver sa protection sociale. Ce n'est pas en cassant nos principes de solidarité ou les institu-

tions de notre démocratie sociale, comme vous projetez de le faire, que pourra être relevé ce formidable défi. Face à vos remises en cause et à vos ambiguïtés, nous entendons opposer une vision cohérente de la protection sociale, fondée sur le respect et l'approfondissement des valeurs qui ont fait leur preuve, mais aussi sur des instruments adaptés, qu'il s'agisse d'assurer son financement ou de parvenir à une véritable maîtrise négociée des dépenses de santé.

L'égalité des chances face aux risques sociaux, la solidarité des Français passent par la clarté et la cohérence d'une réforme juste et négociée. Faut-il vous rappeler que votre projet ne se caractérise ni par sa clarté ni par sa cohérence ?

La sécurité sociale a été pour notre pays une grande conquête de cette deuxième moitié du xx^e siècle.

M. Léonce Deprez. Vous revenez en arrière, vous l'avez déjà dit !

M. Claude Bartolone. Nous en avons encore plus besoin pour la France du XXI^e siècle.

Pour en revenir au projet de loi d'habilitation qui nous est présenté, nous souhaitons remettre en cause sa validité juridique au regard du texte constitutionnel.

Nous le jugeons invalide en ce sens qu'il va contre certains principes énoncés dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Ce même préambule, faut-il vous le rappeler, a été inclus par une décision du Conseil constitutionnel dans le bloc de constitutionnalité.

Il est invalide lorsqu'il remet en cause le principe qui énonce que la nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

Nous le jugeons encore invalide, car il va contre la décision du Conseil constitutionnel du 12 janvier 1977 qui oblige le Gouvernement à un devoir de clarté dans l'énoncé du projet de loi d'habilitation.

Enfin, nous le jugeons invalide en ce sens que la qualification juridique des domaines d'intervention prévus ne semble pas être du ressort exclusif du domaine de la loi énoncé dans l'article 34 de la Constitution.

C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée nationale de voter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Adrien Zeller. Applaudissements mitigés limités !

M. Denis Jacquat. Il abandonne à vingt-cinq minutes de la fin !

M. Raoul Béteille. Cela fait du bien quand ça s'arrête !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le président, au terme de ce marathon...

M. Jacques Brunhes. Non ! Au début du marathon !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. ... on resterait sans voix. Mais l'on a entendu des arguments pour le moins curieux.

L'article 38 de notre Constitution permet le recours à des ordonnances et l'ensemble des gouvernements de la V^e République ont utilisé cette formule. Elle n'a d'ailleurs pas été inventée sous la V^e République...

M. Jacques Brunhes. Il n'y avait pas la session unique !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. M. Mandon l'a rappelé, on a connu les décrets-lois sous le Front populaire avec Léon Blum. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Christian Bataille. A quoi sert la session unique, monsieur le président ?

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Sans remonter aussi loin, pendant toute la période où la gauche était au pouvoir, c'est-à-dire il n'y a pas si longtemps, vous avez, messieurs, voté huit lois d'habilitation, et soixante-dix ordonnances ont été publiées. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Enfin, mes chers collègues, laissez M. le secrétaire d'Etat s'exprimer !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Cette exception d'irrecevabilité me paraît d'autant plus insolite que la plupart des sujets que vous avez évoqués ne sont pas contenus dans l'article 1^{er} de cette loi d'habilitation ! Vous avez abondamment parlé des régimes spéciaux. Or cette question, vous le savez fort bien, ne figure pas dans les ordonnances. Vous avez parlé de la fiscalisation des allocations familiales ; cela n'y est pas non plus et vous le savez.

M. Christian Bataille. On vous demande de répondre, pas de corriger une copie !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Permettez-moi d'ajouter, en m'adressant au seul groupe socialiste – puisque la position du groupe communiste sur ce point est différente –, que je trouve surprenante sa position sur la fiscalisation des allocations familiales alors qu'il propose de les attribuer sous condition de ressources,...

M. Henri Emmanuelli. Cela n'a rien à voir !

M. Claude Bartolone. Nous allons vous l'expliquer au cours du débat !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. ... solution injuste et néfaste pour le dynamisme de notre politique familiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je constate également que vous avez une mémoire merveilleusement sélective. Vous avez rappelé, monsieur Bartolone, les différents plans de réforme de la sécurité sociale adoptés depuis maintenant plus de vingt-cinq ans ; mais dans votre longue, minutieuse, détaillée et processionnelle énumération, ...

M. Claude Bartolone. Processionnelle est le mot qui convient au banc du Gouvernement.

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. ... vous n'avez pas tout dit.

M. Claude Bartolone. Je ne voulais pas être plus long !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. J'ai bien écouté, mais je n'ai pas entendu parler de l'institution du forfait hospitalier par M. Bérégovoy en 1985, ni des plans de régulation de MM. Evin, Kouchner, Bianco, ni de cette « percée conceptuelle » de M. Bérégovoy lorsque, ministre des affaires sociales, il inventa en 1985 l'année de onze mois ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Vous utilisez le mépris, comme votre chef !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. La manipulation des comptes de la sécurité sociale par le ministre, pour « refiler » le déficit à ses successeurs, avait alors été relevée par la commission des comptes de la sécurité sociale, et cette institution indépendante avait présenté des conclusions très précises sur cette tromperie.

M. Christian Bataille. Arrogance et mépris !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Alors, messieurs, je vous en prie, un peu d'humilité.

M. Christian Bataille. Donneur de leçons !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, je demande la parole, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. M. Dray l'a déjà demandée et s'expliquera lui-même à son tour !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Et c'est parce que nous-mêmes nous avons beaucoup d'humilité...

M. Henri Emmanuelli. D'humidité ! Vous prenez l'eau !

M. Christian Bataille. L'humilité, cela ne sert à rien pour gouverner !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. ... et conscience de la nécessité de sauver notre protection sociale, que nous avons le courage de mettre en œuvre une réforme juste, équitable, dont le but est de garantir l'accès aux soins par l'universalisation de l'assurance maladie et l'amélioration de la qualité des soins dispensés à tous les Français.

Mesdames, messieurs les députés, c'est ce gouvernement qui est responsable. C'est ce gouvernement qui a pris en main le chantier de la défense et de la réforme de notre protection sociale pour tous les Français.

M. Henri Emmanuelli. Le Parlement, *out* !

M. Christian Bataille. Le Parlement ne sert à rien !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Cette exception d'irrecevabilité n'a donc pas lieu d'être et le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de la repousser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Vous venez nous expliquer que le Parlement ne sert à rien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Mandon, ne vous laissez pas influencer !

M. Denis Jacquat. On n'interrompt pas le rapporteur !

M. Daniel Mandon, rapporteur. Monsieur Bartolone, vous nous avez proposé une fresque quasi balzacienne où le détail stendhalien perçait parfois, avec des traits acérés. Cela fait parti du jeu. La quantité des sujets abordés s'y prêtait, il est vrai, et abondance de bien ne nuit pas, avez-vous peut-être pensé. Pourtant, vous n'avez pas convaincu.

M. Christian Bataille. Ne défendez pas le contraire de ce que vous pensez ! Vous vous fourvoyez avec les conservateurs !

M. Daniel Mandon. Je sais très bien que les passions sont les orateurs des grandes assemblées !

Cela dit, à cette heure tardive, je serai bref. Je n'envie pas de répondre à l'ensemble de vos propos qui, à l'évidence, ne relèvent pas du champ d'une exception d'irrecevabilité, laquelle a pour but, en application de l'article 91 du règlement, de démontrer l'inconstitutionnalité du projet.

Or ni dans la décision du Conseil constitutionnel du 12 janvier 1977 ni dans celles des 24 et 25 janvier 1986 que vous avez citées, je ne trouve le moindre argument en faveur de la thèse que vous avez tenté de défendre. Je vous renvoie au contraire à mon rapport écrit...

M. Denis Jacquat. Il ne l'a pas lu !

M. Claude Bartolone. Nous le savons par cœur !

M. Daniel Mandon, rapporteur. ...où il est précisé à la page 17 que les dispositions de l'article 38 de la Constitution sont respectées.

La commission n'a pas examiné cette exception d'irrecevabilité car elle ne lui a pas été présentée. En commission, - c'est une petite remarque, *in cauda venenum* - l'opposition était absente.

A titre personnel, je souhaite son rejet. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux explications de vote.

M. Henri Emmanuelli. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Je vous donnerai volontiers la parole s'il s'agissait d'un vrai rappel au règlement, mais, comme nous sommes dans un mini-débat organisé, il est équitable que chaque groupe s'exprime à son tour et ait le même temps de parole.

M. Henri Emmanuelli. C'était pour une considération esthétique !

M. le président. C'est bien ce que je pensais ! (Sourires.)

La parole est à M. Mazeaud, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Pierre Mazeaud. Je serai très bref. Il m'est assez difficile, en effet, de combattre l'exception d'irrecevabilité dans la mesure où la motion présentée est totalement dépourvue de réalité et où il m'apparaît bien difficile de réfuter ce qui n'existe pas ! (Sourires.)

Si l'orateur ne m'a pas convaincu, il avait la possibilité cependant de toucher un problème de fond, celui de la rétroactivité.

Contre vos propres projets de loi, messieurs de la gauche, j'ai saisi à plusieurs reprises le Conseil constitutionnel pour que l'article 2 du code civil sur la non-rétroactivité de la loi soit considéré comme un véritable principe constitutionnel. Il y avait peut-être là une possibilité de débattre. Vous ne l'avez pas utilisée.

M. Bartolone, en réalité, s'est contenté de nous dire que le préambule de la Constitution de 1946 a une valeur constitutionnelle.

M. Jacques Brunhes. C'est vrai !

M. Pierre Mazeaud. Je le remercie de nous le rappeler, même si personne sur ces bancs, naturellement, ne l'ignorait !

Il est vrai, monsieur Bartolone, que la nation garantit à tous la protection de la santé, et vous avez fait une excellente lecture, mais en quoi le texte qui nous est proposé par le Gouvernement touche-t-il à ce principe constitutionnel ?

M. Claude Bartolone. Je vais me réinscrire dans le débat !

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas votre démonstration qui répond à ce qui pourrait être éventuellement une interrogation.

M. Henri Emmanuelli. Vous n'avez pas compris !

M. Pierre Mazeaud. Il est vrai que la nation garantit également aux vieux travailleurs la sécurité matérielle, mais, là encore, je ne vois pas dans votre démonstration une réponse à ce qui pourrait être une interrogation.

M. Henri Emmanuelli. C'était criant pourtant !

M. Pierre Mazeaud. Au contraire, les dispositions qui nous sont présentées sont tout à fait conformes à l'article 38 : il s'agit bien d'une habilitation demandée par le Gouvernement,...

M. Jacques Brunhes. C'est la moindre des choses !

M. Pierre Mazeaud. ... pour l'exécution de son programme, pour une durée limitée de quatre mois, concernant les seules dispositions relevant de l'article 34 de la loi, et vous n'avez pas fait la démonstration contraire, monsieur Bartolone.

M. Henri Emmanuelli. Je n'ai pas bien compris ! Vous pouvez reprendre ?

M. Pierre Mazeaud. En revanche, j'ai tout de même appris quelque chose d'intéressant au cours de ce long propos. C'est l'existence d'une nouvelle notion, le service public constitutionnel. J'avoue que je ne la connaissais pas (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), et j'attends que le Conseil constitutionnel en donne une véritable définition.

Monsieur le président, mes chers collègues, je propose naturellement le rejet de cette exception d'irrecevabilité. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Henri Emmanuelli. Je n'ai pas bien compris, monsieur Mazeaud.

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas grave !

M. Jean Bardet. Ça ne nous étonne pas !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de nous demander de repousser l'exception d'irrecevabilité, mais, dans le pays, d'autres voix s'élèvent, à plus de 60 p. 100, pour vous demander de retirer votre projet. Les députés communistes ont choisi et ils voteront l'exception d'irrecevabilité présentée par le groupe socialiste.

Une autre raison, qui tient à l'actualité la plus récente, milite pour que le Gouvernement ne légifère pas par ordonnance : c'est la révision constitutionnelle du 4 août dernier qui a institué la session parlementaire unique.

Le Gouvernement ne peut plus invoquer l'urgence ni l'opportunité de convoquer le Parlement en session extraordinaire, puisque le Parlement siègera normalement pendant les quatre mois pendant lesquels il prétend monopoliser le pouvoir législatif en matière sociale.

Il y a là un détournement de pouvoir. Le droit de légiférer par ordonnance prévu par l'article 38 n'est bien sûr pas nouveau, je l'accorde à M. le secrétaire d'Etat et à M. Mazeaud, mais ce qui est tout de même nouveau, c'est la situation dans ce pays, même si les uns contestent le chiffre de 400 000 manifestants dans Paris. Ils étaient certes un peu moins, mais il y en avait dans toute la région parisienne.

M. Christian Bataille. Tout à fait ! A Ivry, à Bobigny, à Créteil, à Nanterre...

Mme Muguette Jacquaint. En région Ile-de-France, sans parler de la province, il y avait des milliers et des milliers de manifestants.

L'argument de l'encombrement de l'ordre du jour ne tient plus puisque l'article 34 a fortement réduit le domaine de la loi. Maastricht et les institutions européennes en ont même fait une norme subordonnée aux directives de Bruxelles.

La nécessité objective de la délégation de pouvoirs se justifie donc de moins en moins et l'exiger aujourd'hui correspond de la part du Gouvernement à un abus de droit.

Seule l'extrême technicité pourrait encore justifier aujourd'hui l'usage des ordonnances.

Ce n'est pas le cas pour l'assurance vieillesse, la santé, l'organisation des caisses ou l'hôpital, qui font l'objet, à travers des lois spécifiques ou des DMOS, de révisions régulières plusieurs fois dans l'année.

Ce n'est pas le cas non plus pour la création d'une caisse d'amortissement et celle d'un nouvel impôt, qui auraient eu leur place dans une loi de finances. Or le Parlement est justement en pleine discussion budgétaire, et les délais constitutionnels sont tout à fait respectés.

Le renforcement de l'exécutif a une limite : le respect de la règle d'or que représente la séparation réelle des pouvoirs, et donc la garantie des droits constitutionnels du Parlement. Or cette règle d'or est aujourd'hui violée.

L'abdication du pouvoir législatif est dangereuse pour la démocratie. Quel crédit politique a-t-on quand on abandonne sans réserve un des rares pouvoirs que l'Assemblée conserve pour orienter la vie nationale ? Où est son courage quand la représentation nationale donne blanc-seing au Gouvernement pour bouleverser la loi, y compris de manière rétroactive ?

L'article 2, en effet, ouvre le droit à des mesures rétroactives, et la précaution introduite reste formelle et inopérante puisque, si les libertés fondamentales sont mises en cause dans une ordonnance, les parlementaires n'ont aucune possibilité de saisir le Conseil constitutionnel.

Ils ne pourraient manifester leur opposition qu'au moment du débat du projet de ratification, mais, si le dépôt du projet de ratification est une formalité, le Gouvernement est maître de l'ordre du jour et peut très bien ne jamais l'inscrire en séance.

Le principe général de notre droit que représente la non-rétroactivité des lois ne serait donc plus respecté si la majorité de cette assemblée votait le projet d'habilitation.

Pour ces deux raisons, nous voterons l'exception d'irrecevabilité du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française, la parole est M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Je ne suis pas un spécialiste du droit constitutionnel...

M. Christian Bataille. Mais si !

M. Jean-Pierre Foucher. ... mais le seul élément constitutionnel que vous ayez apporté, monsieur Bartolone, repose sur une fausse interprétation de la décision du Conseil constitutionnel du 12 janvier 1977 : « Considérant qu'il y a donc lieu d'exclure toute autre interprétation »... ; « que celle-ci... ne ferait aucune place, pour une éventuelle justification de recours aux dispositions de l'article 38, aux notions de circonstances imprévues ou de situation requérant des mesures d'urgence ».

Cela veut bien dire que, lorsqu'il y a urgence, on peut avoir recours à l'article 38. C'est la raison pour laquelle le groupe UDF votera contre l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Claude Bartolone. Quelle erreur !

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur, j'indique à l'Assemblée que, sur l'exception d'irrecevabilité, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public. Je vais donc d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Le groupe socialiste – ce n'est peut-être pas une surprise – votera l'exception d'irrecevabilité présentée par notre collègue Claude Bartolone.

Il la votera parce qu'il la trouve totalement fondée au moment où s'engage dans ce pays une discussion fondamentale sur la réforme de notre système de protection sociale.

Il la votera parce que le préambule de la Constitution de 1946, que les Constituants de 1958 ont repris, lui donnant ainsi, comme je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises dans cet hémicycle, une sorte de valeur supra-constitutionnelle, dit entre autres ceci :

« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

C'est bien de cela qu'il s'agit, lorsque nous discutons d'un projet habilitant le Gouvernement à présenter des ordonnances qui, de notre point de vue, vont remettre en cause le niveau de protection sociale de ce pays, la solidarité telle qu'elle s'est organisée dans ce pays, et, nous y reviendrons tout au long de la discussion, la démocratie sociale, telle qu'elle a été organisée par le Conseil national de la Résistance et pérennisée par les dispositifs de 1945 et de 1947.

Il y a là un enjeu essentiel de société, un enjeu qui remet en cause l'ensemble des équilibres tels qu'ils ont été constitués tout au long de ces années.

Les mesures que vous proposez ne sont pas simplement des mesures comptables ou des mesures techniques. Inévitablement, elles se traduiront par une régression du niveau de la protection sociale de ce pays et donc de la cohésion sociale. Vous irez à l'encontre du préambule de

la Constitution de 1946 parce que vous porterez un coup à la cohésion sociale, c'est-à-dire à l'esprit républicain, c'est-à-dire au pacte républicain, tel qu'il est fondé au travers de ces principes de solidarité.

Oui, nous défendons une exception d'irrecevabilité, à partir du moment où ces ordonnances s'en prendront à ce qui a été constitué tout au long des luttes de ce pays, à ce qui a permis à la société française d'avoir une particularité qui s'appelle notre système de sécurité sociale et qui est un modèle.

Nous sommes plusieurs à avoir pu bénéficier d'un certain nombre d'expériences. Ceux qui font partie d'associations avec les autres parlements savent bien que nous sommes souvent interrogés, en particulier par les pays asiatiques, sur notre système de protection sociale. Notamment ceux que l'on appelle « les petits dragons » sont en train de fonder des systèmes de protection sociale qui s'inspirent des principes de la sécurité sociale française.

Au moment où un certain nombre de pays se tournent vers la France pour regarder comment nous avons été capables de constituer et de maintenir cet état d'esprit qui fait la force de la France et sa solidarité, nous pensons que la majorité, en s'engageant dans une telle logique, va à l'encontre de ce qui était le préambule de la Constitution de 1946, rappelé par les Constituants de 1958...

M. Jean-François Copé. Menteur !

M. Adrien Zeller. C'est ridicule, monsieur Dray !

M. le président. Je vous en prie !

M. Julien Dray. Au moment où va avoir lieu ce vote, que chacun d'entre nous sache bien que la situation de ce pays mérite que le Parlement ne délègue pas son pouvoir à un gouvernement qui aura le droit de tout faire. Le système de protection sociale mérite que le Parlement puisse prendre le temps d'avoir une discussion sérieuse.

Vous l'avez dit vous-même, on ne fait pas une réforme contre la volonté du peuple. Selon une dépêche AFP – ce ne sont donc pas des sources syndicales, monsieur Péricard – il y a eu aujourd'hui les plus fortes manifestations que la France ait jamais connues depuis 1968. Cela veut donc bien dire que le corps de la société, ce qui fait la nation, les forces les plus essentielles aujourd'hui, ne veulent pas de votre réforme. On ne pourra donc pas l'imposer contre le peuple.

Nous demandons donc au Parlement d'émettre un vote fort, significatif, en refusant ce projet de loi d'habilitation, en se donnant la possibilité, à partir de là, d'avoir un débat sérieux.

Nous pensons, nous l'avons dit, qu'il y a des possibilités de réforme. Le peuple français souhaite effectivement que son système de protection sociale soit préservé, mais amélioré. Cela ne peut pas se faire dans l'obscurité de cabinets ministériels, en s'appuyant sur quelques relais technocratiques qui, à longueur de tribunes, peuvent donner quelques avis. Vous le savez comme moi, ces soutiens-là ne sont que des soutiens factices, qui ne vous permettront pas de convaincre la population française.

Au moment où il va voter, chacun d'entre vous devra songer que, demain, il devra s'expliquer dans sa circonscription, il devra expliquer à tous ceux qui sont dans la rue ce qu'il a fait aujourd'hui. Alors, pas de mauvais coup. L'unité de la nation impose aujourd'hui que le Parlement refuse ce projet de loi d'habilitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Laurent Fabius.

Je rappelle que je suis saisi d'une demande de scrutin public et que le scrutin a été annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	90
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46
Pour l'adoption	24
Contre	66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je vais suspendre brièvement la séance pour consulter MM. les présidents ou vice-présidents de groupe et le Gouvernement sur la suite de nos débats.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures vingt, est reprise à vingt heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, la durée prévue de l'intervention de M. Hage est de deux heures trente, et il ne serait pas séant de lui demander d'interrompre son propos.

M. Georges Hage. Je vous remercie, monsieur le président !

M. le président. Après avoir consulté MM. les présidents de groupe et le Gouvernement, je décide donc d'interrompre maintenant la discussion et d'en renvoyer la suite à demain, neuf heures, heure à laquelle M. Hage commencera son exposé sur la question préalable déposée par le groupe communiste.

3

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de désignation des représentants de l'Assemblée nationale au sein de trois organismes extraparlimentaires.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 26 du règlement, j'ai confié à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan le soin de présenter :

– deux candidats pour le renouvellement du mandat des représentants de l'Assemblée nationale au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac ;

– un candidat pour le conseil d'administration de l'établissement public de financement et de restructuration ;

– et un candidat pour le conseil d'administration de l'établissement public de réalisation de défaisance ; ces deux derniers organismes ayant été créés par la loi du 28 novembre 1995 sur le Crédit lyonnais.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 14 décembre 1995, à dix-sept heures.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 8 décembre 1995, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 2405) autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale :

M. Daniel Mandon, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 2414) ;

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2415).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

QUESTIONS ÉCRITES

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites ci-après, signalées le 27 novembre 1995 :

N° 29562 de M. Julien Dray à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme (transports urbains ; RER ; ligne C ; fonctionnement).

Cette réponse a été publiée au Journal officiel, Questions écrites du lundi 4 décembre 1995.

N° 10070 de M. Daniel Picotín à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (vin et viticulture, oenologie, laboratoires œnologiques, agrément, politique et réglementation).

N° 19477 de M. Jean-Michel Dubernard à M. le ministre de l'économie et des finances (plus-values : imposition, activités professionnelles, fusion de sociétés, réglementation).

N° 20799 de M. Denis Merville à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (agroalimentaire, sucre, soutien du marché, accords du GATT, conséquences).

N° 21288 de M. Jean-Pierre Chevènement à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (bourses d'études, enseignement secondaire, aide à la scolarité, conditions d'attribution).

N° 21612 de M. Jean-Louis Masson à M. le ministre de l'économie et des finances (impôts locaux, rôles, consultation, réglementation).

N° 23912 de M. Jean-Pierre Michel à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, (système pénitentiaire, détenus, malades incurables).

N° 26796 de M. Claude Gaillard à M. le ministre de l'intérieur (étrangers, ressortissants de l'ex-Yougoslavie, déserteurs et insoumis, protection).

N° 27530 de M. Bernard Schreiner à M. le ministre du travail et des affaires sociales (emploi, jeunes, missions locales, financement).

N° 27634 de M. Louis de Broissia à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (enseignement maternel et primaire, classes d'intégration scolaire, création, réglementation).

N° 27764 de M. Jean-Claude Beauchaud à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports (sports, équitation, centres équestres, réglementation).

N° 27909 de M. Bernard Murat à M. le ministre de l'économie et des finances (impôt sur les sociétés, politique fiscale, sociétés civiles immobilières).

N° 28454 de M. Jean Bousquet à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration (aménagement du territoire, politique et réglementation, loi n° 95-114 du 4 février 1995, Fonds national de développement des entreprises, décrets d'application, publication).

N° 28691 de M. Rémy Auchedé à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (enseignement agricole, fonctionnement, effectifs de personnel).

N° 28958 de M. Yves Nicolin à M. le ministre délégué au logement (logement : aides et prêts, APL, calcul, conséquences).

N° 29067 de M. Jean-Marie André à M. le ministre du travail et des affaires sociales (hôpitaux et cliniques, financement, tarification, perspectives).

N° 29414 de M. Alain Bocquet à M. le ministre du travail et des affaires sociales (travail, contrats à durée indéterminée, réglementation, apprentis).

N° 29468 de M. Jean-Pierre Dupont à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (lait et produits laitiers, lait, appellation : montagne, conditions d'attribution).

N° 29603 de M. Georges Colombier à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (fruits et légumes, emploi et activité, Union européenne, variations monétaires, conséquences).

N° 29778 de M. Dominique Dupilet à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation (groupements de communes, coopération intercommunale, loi n° 92-125 du 6 février 1992, bilan et perspectives).

N° 30059 de M. Jean-Louis Idiart à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur (Défense nationale, politique de la défense, essais nucléaires, reprise, conséquences, exportations).

Ces réponses seront publiées au Journal officiel, Questions écrites du lundi 11 décembre 1995.

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 12 décembre 1995**, à *neuf heures trente*, dans les salons de la présidence.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 27 novembre 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 5 décembre 1995

N° E 472. – Proposition de règlement (CE) du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour des préparations et conserves de sardines, originaires du Maroc (du 1^{er} mai au 31 décembre 1995).

Communication du 6 décembre 1995

N° E 486. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et le Canada établissant un programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

QUESTIONS ORALES

*Droits de l'homme et libertés publiques
(liberté d'expression – défense –
lutte contre le racisme – compatibilité)*

765. – 8 décembre 1995. – **M. Jean-Louis Masson** attire l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur le fait qu'un jugement récent (en l'espèce la condamnation par un tribunal correctionnel d'un ancien secrétaire d'Etat, membre du premier gouvernement Juppé, qui était poursuivi par plusieurs associations antiracistes au sujet d'un livre qu'il venait de publier) interpelle une nouvelle fois l'opinion. Le problème posé est celui de l'incompatibilité de certaines dispositions pénales ayant trait à différents types de discriminations avec les principes fondamentaux de la liberté d'expression et même de la liberté de penser. Il est légitime d'interdire des discriminations à caractère racial, à caractère sexiste ou autre. De même, l'incitation aux discriminations

sexistes ou à la haine raciale doit être sanctionnée. Par contre, il ne faut pas tomber dans des excès qui finissent par empêcher l'expression même de la vérité ou qui finissent par nuire à la liberté de penser et de s'exprimer. Par exemple, une personne qui écrit que le taux de délinquance parmi les immigrés originaires de certains pays est cinq fois supérieur au taux de délinquance des Français pourrait être poursuivie au titre la loi en vigueur. Pourtant, il s'agit de la vérité. Dans la lancée de l'affaire de Carpentras, dont hélas ! un ministre socialiste s'est servi, à l'époque, pour des manipulations politiques alors qu'il est évident actuellement qu'il n'y avait aucune connotation raciste, la majorité socialiste de l'Assemblée nationale a fait voter des dispositions législatives sur proposition d'un député communiste. Ces dispositions deviennent liberticides compte tenu de l'utilisation abusive qu'en font certaines associations. Celles-ci agissent au nom de la lutte contre le racisme, mais leurs animateurs cherchent surtout à se faire de la publicité personnelle ou même à faire profession d'antiracisme pour tirer des ressources financières à leur profit personnel. On doit maintenant se demander si les dispositions législatives votées dans la foulée de l'affaire de Carpentras, donc dans un climat d'accusations passionnelles et outrancières, ne devraient pas être l'objet d'une réflexion d'ensemble. Dans le cadre de la législation en vigueur et de la jurisprudence des tribunaux, le fait de dire la vérité peut dans certains cas entraîner une condamnation pénale, ce qui est surréaliste. On sombre de la sorte dans un système de pensée unique où, au nom du « politiquement correct », on présente toujours une vision inexacte de problèmes de société particulièrement graves. Dans ces conditions, il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il faudrait organiser un débat parlementaire sur la liberté de penser et de s'exprimer.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du 7 décembre 1995

SCRUTIN (n° 267)

sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Laurent Fabius au projet de loi d'habilitation portant réforme de la protection sociale.

Nombre de votants	90
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46
Pour l'adoption	24
Contre	66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (255) :

Contre : 36 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Pour : 2. – MM. Jean-Paul **Charié** et Jean-Marie **Demange**.

Non-votants : MM. Dominique **Perben** (membre du Gouvernement) et Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (206) :

Contre : 29 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : M. Alain **Lamassoure** (membre du Gouvernement).

Excusés : 1. – M. Georges **Chavanes**.

Groupe socialiste (57) :

Pour : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe Communiste (23) :

Pour : 16 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (2).

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Paul **Charié** et Jean-Marie **Demange** qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Henri **Emmanuelli** et Didier **Migaud** qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».